

CHARTREUSE de **WITHAM**

✚ Assomption de la B. Vierge Marie ✚

(PROVINCE D' ANGLETERRE)

Extraits de Dugdale et de Collison (*History of Somerset*)

Divers

Witham Priory, in Somersetshire.

Witham, or the Charter-house in Selwoode, is said in Ireland's Collectanea, to have been at first a Nunnery; but it is more certain that upon the Carthusian Monks coming over into England, A.D. 1181, this was the first House of that Order, built and endowed by King Henry II. to the honour of the blessed Virgin, S^t John Baptist and All Saints. The Alien Priors of Spectesbury in Dorsetshire, Monk's Cofe in Norfolk, and Warmingtoun in Warwickshire, were granted, the two first by King Henry V. the last by King Henry the Sixth, to the Monks of this house, to which the Charter-house on Mendip in Somersetshire was also a Cell.

The foundation Charter of King Henry II. is given in the Appendix; together with an Inquisition relating to the same taken in the 44th Hen. III.; the Pension List to the Monks at the Dissolution; and an Abstract of the Possessions of the House as they appear in the Ministers' Accounts of the 31st Hen VIII.

The following names of

Priors of Witham

occur in Cole's Manuscript Collections:

S^t Hugh, afterwards bishop of Lincoln.

Walter, June 13th. 1318

John Seslor 29th Henry VI. A.D. 1460

Richard A.D. 1510.

John Michell the last prior, d. 1586.

On May 20th, 1459, the bishop of Bath and Wells granted a licence to this Priory for a baptismal font to be erected "in capella de le Priory," with directions to William the suffragan Bishop of Sidon, to dedicate their churchyard.

In Pope Nicholas's Exaction this House occurs by the name of the Carthusian Priory of Selwode, its revenues in Witham being valued at 30 l.

In the 26th Hen. VIII the gross revenue of this House amounted to 247 l. 1 s. 8 d.; the net income to £ 215. 15 "

The Site was granted in the 38th. Henr. VIII. to Ralph Hopton; it now belongs to the duke of Somerset, by purchase from Dr. Crenchard and Mr. Webb, who had shortly before bought the estate of William Beckford, esq.

No Register of this Monastery is at present known to exist.

The Common Seal of this Priory is appendant to the Surrender in the Augmentation Office, and represents our Saviour on the Cross, between two female figures, under a rich canopy, in base under a niche flanked by masonry, an

abbot with his crozier. Legend, s. Coe. Domus. be.
Marie. D'witham. ordinis. carthus.

Collinson says the ruins of the Monastery were taken down about the year 1764, excepting a small part connected with the east end of the church. A farm-house and another building have been erected on the site, by which it appears to have been an extensive edifice; the dormitory was erected in the time of Bishop Beckington. Since Collinson's time the remains have become very trifling,

Cartæ ad Withamense Coenobium, in agro
Somersetensi, spectantes; de Ordine Carthusiensi

Num. 1

Carta Regis Henrici Secundi de Fundatione ejusdem.

[Pat. 1 Edw. IV. part 6, m. 32, per Inspesc. Vide Cart 5 Ric. II. n. 21.

Et Cart. 1 Ric. II. n. 19]

Henricus Dei gratia rex Angliæ, dux Normanniæ et
Aquitaniæ et comes Andegaviæ, archiepiscopis, episcopis, & C.
salutem. Sciatis me pro anima mea et antecessorum et
successorum meorum construxisse domum in honorem beate
Mariæ, et beati Johannis Baptistæ et omnium sanctorum, in
dominio meo de Witham de ordine Carthusiæ, et sit mea et
hæredum meorum dominica domus et elemosina; et concessisse
eidem domui, et fratribus ibidem Deo servientibus, et dedisse in
liberam et perpetuam elemosinam ad sustentationem eorum,
totam terram infra subscriptos limites, liberam et quietam
ab omni servicio. In primis a parte septentrionali a fossato
de parco usque ad Hachstock; ab Hachstock de Postbery

per fossatum de Berwa usque ad pratum regis, de prato
 regis per medium prati usque ad Hacheweie, de Hacheweie
 ultra Humburna usque ad Rugalega, de Rugalega usque
 ad Waletonia, de Waletonia per Haukesda usque Luthbroka,
 de Luthbroka, per cursum aquæ usque ad Pennemere, de
 Pennemere usque ad maram Willielmi filii Petri, de hac mara
 usque ad Hincput, de Hincput iuxta pontem usque ad
 Wodecrost. Petri, de Wodecrost. Petri usque ad Fraggemera,
 de Fraggemera usque ad Cletweia, de Cletweia usque ad
 Fleystoke, de Fleystoka, usque ad Sneysudesweia usque ad
 Ruggeschwaheaved, hinc usque Chelsdesweie, de Chelsdesweie
 periculum montis usque ad Fisorne-Heafole, hinc per cursum
 aquæ usque ad parcum; hinc per fossatum parci usque ad
 Tromweia, de Tromweia usque ad Hochstoch. Præterea hinc
 dedi eis ad pasturas eorum apud terram de Cheddenford
 Harechina in Hindcomesenda usque ad Lecherberg, de
 Lecherberg usque ad Stenberg, de Stenberg usque ad Hoppewelle,
 de Hoppewelle usque ad Staberga, de Staberga usque ad
 Sgaldebereg, de Sgaldebereg usque ad Stanamlanam et inde
 usque ad petram perforatam per medium putei; et de petra
 perforata usque ad Chimendecrive, et inde per vallem usque
 ad Faldam latranum, et inde usque ad Hingdoneswestende,
 per vallem versus orientem, usque ad viam quæ vadit de
 Pridia usque ad Chederford, et inde supra pratum Johannis

Marescalli, usque ad petram de Sembelestorna per
semitam, usque ad collem prati Malherbe, et inde usque ad
Harestona inter pratum regis, et pratum Malherbe, et de Harestona
usque ad petram semitæ quæ ducit usque Hindesgravam, et
de Hindesgrava, usque ad latam viam, et inde usque ad spinam
parvam, et de illa spina usque ad Hedervoldesting, et de Hedervol-
desting usque ad puteum inter pratum regis et pratum Puyaberga,
de puteo illo usque ad Rademera, et inde usque ad petram quæ
facit divisam inter pratum regis et pratum de Puyaberga, et
de petra illa usque ad aliam petram; et de petra illa usque ad
petram de Cliva, et de petra de Cliva, usque ad latam petram,
et de lata petra usque ad Melestresenda, de Melestresenda usque
ad Stanrodam, et inde ad Begetethle, de Begetethle usque ad
Esweie, de Esweie ad Sigodesfeld, et inde per vallem de Smelecuma
usque ad crostam Rogeri, de crosta Rogeri usque ad Pugelega,
de Pugelega ad Cloteg, de Cloteg usque ad crucem de Meleweia,
et inde usque Smelecuma, de Smelecuma usque ad
Sefirwiesmere, et inde ad Smedelesputte, et inde ad Giltesmede,
et inde ad Bikwelle, et inde ad Guthemeste - Rodberg, et inde ad
furcas; de furcis per cavum ductum ad platam petram, et de
plata petra ad Horswelle, de Horswelle ad Hindeswelle, et inde
ad Walborgam, de Walborg ad Herachman. Quare volo et
firmiter præcipio quod supradicta domus mea de Witteham,
et fratres ordinis Chortusice in ea Deo servientes, omnia

prædicta habeant et teneant in libera et perpetua elemosina,
 ita bene et in pace, libere et quietè, integre et plenarie et
 honorificè, cum omnibus libertatibus suis, sicut ea unquam
 liberius tenui, et cum liberis consuetudinibus suis, tam de
 priore eligendo, quam de aliis consuetudinibus quas habet
 domus Cartusie, in bosco, in plano, in pratis et pascuis, in
 aquis et molendinis, in vivariis et stagnis et piscariis et
 mariscis, in viis et semitis, et in omnibus aliis locis, et aliis
 rebus ad ea pertinentibus, libera et quietà de geldis et danegeldis,
 et hidagiis, et scutagiis, et operationibus castellorum et pontium
 et parcorum, et fossarum, et domorum. De theolaneo vero et
 passagio, et padagio, et pontagio, et lestagio, et de omni servitio
 et consuetudine, et omni questu pecuniario ad me pertinente
 sint liberi et quieti per totam terram meam, tam ultra mare,
 quam citra mare, et de essartis et regardo forestarum infra terminos
 suos, et de viris et hundredis et sectis virarum et hundredorum,
 et placitis, et querelis omnibus. Et omnes terre eorum de
 quibus solebat dari murdrum, in perpetuum sint quietæ de
 murdro, et de omni exactione et vexatione et inquietatione
 mundana. Prohibeo etiam ne forestarii vel eorum ministri,
 aliquam eis molestiam faciant infra limites suos nec
 ingredientibus vel egredientibus per eos. Si quis autem contra
 hanc piam donationem meam venire, vel eam in aliquo
 perturbare seu diminuire presumpserit, iram omnipotentis

Dei et meam maledictionem incurrat nisi ad condignam
satisfactionem venerit. Omnibus vero misericorditer eam
amplectentibus, et in pace ferventibus, sit pax et remuneratio
Eterno Patre in saecula saeculorum, Amen. Testibus, Hugone
Dunholmensi, Gaufrido Eliensi, Johanne Norwicensi, Reginaldo
Bathoniensis episcopis, Johanne filio meo, comite Willielmo
Sussexiae, Radulpho de Glanvilla, Waltero filio Roberti,
Reginaldo de Courtray, Hugone Bardulf, et Hug de Norwico
Norwico senescallo, Radulpho filio Stephani camerario,
Gilberto filio Reinfredi, Gaufrido filio Petri, Roberto de Whitefeld,
et Michaeli Bedet, apud Maleburgam.

Num. 2

Inquisitio Prioratus de Witham

[Rot. antiq. Harl. N. 93]

Somerset. Anno regni regis Henrici xliij. capta fuit
haec inquisitio.

Mandatum fuit H. de Bractone per sacramentum
tam militum quam aliorum liberorum et legalium hominum
de comit. Sumersetae et Wiltes per quos rei veritas melius
sciri posset diligenter inquirere utrum dominus H. rex,
avus domini regis H. qui nunc est, quando fundavit

prioratum de Witham ordinis Chartusienis, de dominico bosco suo de Witham, satisfecit priori et sororibus leprosis de Bradel. pro communa pastura quam habere consueverunt ut dicitur... in prædicto bosco tanquam pertinente ad manerium suum de Gernefeld necne. Et si non satisfecit eis pro communa illa, quantum eadem communa pastura eis valere posset per annum, et ubi dictis priori et mulieribus escambii, pro dicta communa pastura, ad minus dampnum domini regis et ad majus commodum suum facere posset.

Et die Veneris proxima post translationem Sancti Andree apostoli anno regni regis H. xliij^{to}. venerunt coram eodem H. de Bractone, et Alanus de Walton. coronatore quem secum assumpsit apud Thome, in comit. Sumerset, octodecim tam milites quam liberi et legales homines de com. Sumersete, scilicet Wilhelmus de Badene, Hugo le Bigod, et alii, et totidem de com. Wiltes. scilicet Yvo de Sturton, Roger de Cromale, et alii, qui discunt per sacramentum suum quod aliquando et ante tempus H. regis avi domini H. regis, antecessores prioris et sororum leprosarum de Bradel et prædicti prior et sorores in tempore prædicti H. regis ante foundationem prioratus de Witham ordinis Chartas per multos annos tenuerunt medietatem manerii de Gernefeld, et quidam Walkelinus aliam medietatem, et quilibet eorum communam habuit in bosco de la Holt extra vetus clausum prioris et

fratrum de Witham ordinis Cartus, et qui de novo includitur
de licencia domini regis, et de quo visum receerunt per certum redditum
annuum, et per certas operationes annuas. Et postea dedit idem
Walkelinus suam medietatem predictis priori et sororibus de
Bradell. ita quod predicti prior et sorores integre habuerunt
communam ad omnia averia sua in eodem bosco sibi et hominibus
suis de eodem manerio integro per certum redditum annuum, videlicet
per quatuordecim solidos per annum et per sex operationes, scilicet
de qualibet domo tenentium predictarum, tres in yeme et tres in
estate; et sic usi fuerunt taysina illia per predictum redditum
et predicta servicia usque ad tempus quo dictus H. rex avus
domini regis incepit fundare domum de Witham.

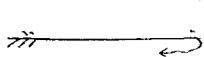
Requisiti utrum communam illam habuerunt de gratia
vel de jure, vel per ballivos, cum dominus rex possit includere
boscos suos dominicos pro voluntate sua vel parcos facere si
vellet, ut videtur, dicunt quod de jure potius quam de gratia
vel per ballivos propter certum redditum annuum, quia
si dominus rex eos vellet excludere a communa predicta
hoc facere non posset sine injuria eis facienda.

Requisiti etiam quare dominus H. rex avus domini
regis non satisfacit eis in principio foundationis predictae domus
de Witham sicut aliis satisfacit qui terras et tenementa et
pasturam habuerunt infra metas predictorum prioris et fratrum
de Witham, vel quia infra duo annos et dimidium tacuerunt,

ultorius non audirentur secundum quod per inquisitionem
 altis inde factam perpenditur manifeste, dicunt quod hac ratione
 quia in ipsa fundatione et postea usque ad tempus quo prædicti
 prior et fratres de Witham nuper habuerunt licentiam a domino
 rege includendi terras suas, fuerunt idem prior de Bradel, et
 homines sui de Gernefeld in pacifica saysina de dicta communia
 per prædictam redditum et per prædicta servicia sicut fuerant
 tempore prædicti H. regis avi domini regis et ante; et nunquam
 fuit eorum status mutatus usque nunc. Et quia nunc primo
 prædictam concessionem domini regis non habuerunt necesse
 prius escambium petere. Dicunt etiam quod simul cum prædicta
 pastura solent prior et sorores de Bradel et homines sui de
 Gernefeld habere veterem boscum mortuum quem quidem
 vocant Aldwode underfoot, et unde aestimant valorem tam
 communie quam talis bosci veteris ad valentiam septem librarum
 et octo solidarum per annum. De quibus poterit eis satisfieri si
 domino regi placuerit ad minus dampnum domini regis et ad
 majus commodum prioris et sororum de Bradel, de octo libratibus
 redditibus in Houlburne in comitatu Sumersete vel in ecclesiastica
 beneficio, scilicet in ecclesia de Tydolveshide, in comitat. Wiltes.
 quæ non valet per annum ut dicunt nisi quindecim marcas
 excepta vicaria.

Hæc est perambulatio facta per præceptum domini regis
 de terminis, metis, et bundis ordinis Cartusiensis in Salewod

die Veneris proxima post assumptionem beate Marie anno regni
regis H. fil. regis Johannis XXVII^o: coram domino Gilberto de
Segrave justic. domini regis de foresta per sacramentum dominorum
Henr. de Celye, Johannis de Holve, Joh. de Reynni, Mathei de
Clifton, Galfr. de Sawton, Rob. de Bosco, Willielmi de Cylli,
Sammuel Saunserot, Roberti Moalerbe, et aliorum, qui dicunt
per sacramentum suum quod a parco a parte orientali; in fossato
ejusdem parci usque ad Hachestock, et de Hachestock usque
Postelesbur per fossatum de la Berune usque ad parcum regis per
mediam prati usque Bacheswey ultra Hundburnam usque
Rugleyam, de Rugleya usque Walecumbam, de Walecumba
usque Havenesfeld, de Havenesfeld usque Eudebrokam, de
Eudebroke per cursum aque usque ad Penmere, de Penmere
usque ad maram Willielmi fil. Petri, et de mara usque ad
Hynesputte juxta pontem Walecrofti Petri, de Walecroft Petri
usque ad Frogmere, et de Frogmere usque ad Cluderweye,
infra quos terminos omnes possessiones eorum clauduntur.

De Clotweye incipiunt bunde et termini sine clauso; scilicet
de Clotweye usque Fleastock, de Fleastock usque 
→ Schepesnedeswey, de Schepesnedeswey usque ad
Ruggesclivesfeld, de Ruggesclivesfeld usque Chelesnedeswey,
de Chelesnedesweye per cilium montis usque ad
Kissburnesfeld per cursum aque usque ad parcum ipsorum
monachorum, que tenet et bosci in tempore H. regis avi istius

regis qui nunc est semper fuerunt sine clauso. Dicunt etiam quod dominus H. rex qui nunc est fundavit domum Chartus. de dictis terminis et bundis quando sic dictas terras tenuit.

Num. 3

Valor Ecclesiasticus, 26 Hen VIII.

Prioratus sive Domus Cartusien' de Wittam.

Summa totalis valoris tam omnium possessionum temporalium quam spiritualium	£ s. d. 227. 1. 8
Summa allocationum	11. 6. 8
Et sic nunc remaret clare omnibus deductionibus	21. 15 "

~~Num. 4. (voir page 17)~~

~~From a Pension Book in the Augmentation Office~~

~~Wytton~~

~~Pensions appointed by the King's highness commissions to the late prior and convent of the surrendred house of chartbrouse~~

~~Wytton in the countie of Somsette the xvth day of M^{ch}~~

Num. 4.

From a pension Book in the Augmentation Office

Wytton.

Pencions appoynted by the kinge highnes comyssions to the late prior and covent of the surrendryd house of charthrouse Wytton in the countie of Somersett the xvth day of M^oche in the xxxth yere of the reigne of o^r souaigne lorde king Henry the viijth and they and evy of them to have one quart^r pencion at thannucacō of o^r ladie next cūyng and att the feast of Saynt Mychell tharchūngell next aft^r that one halfe yeres pencion, and soo from halfe yere to halfe yere duryng there lyses and the lyfe of evy of them.

That is to say

To Hurst to John Mychell, p ^{ior}	xxx iij ^{li}	vj ^s	vij ^d
To John Wele	vj ^{li}	xij ^s	iiij ^d
To John Dove	vj ^{li}	xij ^s	iiij ^d
To John Smythe	vj ^{li}	xij ^s	iiij ^d
To Thomas Segeforde	vj ^{li}	xij ^s	iiij ^d
To John Blyffe	vj ^{li}	xij ^s	iiij ^d
To John Dawson	vj ^{li}	xij ^s	iiij ^d
To Nicolas Rychefylde Impotent	vij ^{li}		
To John Mychelton	vj ^{li}	xij ^s	iiij ^d

~~Com' Dors~~
Com' Leic'

£ s. d.
0. 13. 8
6 15. 5
1. 0. 0

Ullstrove - Reddit' liber' ten'

Wilscoate - Reddit' assis'

Warrington - Pensio de rector'

Com' Dors'

Spetisbury - Reddit' lib' ten' et custum' ten' 16. 2. 4

Spetisbury - Pensio de ecclesia 1. 10. 0

Spetisbury - Firma maner' p. c. 18. 10. 0

Fountell - Reddit' et firm' 3. 0. 0

Monkesham - Firma maner' 4 13. 4

Moerston - Reddit' assis' 4. 2. 0

Teltham et Clink - Reddit' tenem' p. c. 2. 0. 0

Mayden Bradley - Reddit' tenem' p. c. 0. 12. 0

Moreland - Reddit' tenem' p. c. 2. 11. 4

Newbery - Reddit' assis' 1 9. 4

Newbery - Pens' et portio rector' 1. 6. 8

Woky - Reddit' p. c. 1. 15. 0

Yerdeley - Reddit' tenem' 0. 8. 0

Chiltern Stage et Chiltern Dommer - Firm 1 16. 8

Bristoll - Redd' assis' cust' ten' 18. 15. 8

Bristoll - Redd' assis' convenc' ten' 25. 15. 4

Hydon - Firma grangie 40. 0. 0

Witham - Firma rector' 6. 1. 8

Tithe exact

Monasticon Anglicanum
- History of the Abbies + other Monasteries
Hospitals, Frieries + Cathedral + Collegiate
Churches, with their Dependancies
in England + Wales.
also of all such
Scotch, Irish + french Monasteries.

by Sir William Dugdale, K^t.

a new edition

John Caloy. Esq. F.R.S. + S.A.
Henry Ellis. Esq. L.B. F.R.S. Sec. S.A.
Rev. Bulkeley Bandinel. D.D.

London.
Printed for Longman, Hunt, Rees, Orme + Brown.
+ Joseph Harding

1828.

T. I. V. J.

Ce n'est pas dans le 4^e vol. qu'il en question
des chartes ou des chartiers. mais dans le
VI^e vol. tout au commencement.

Il y a d'abord 12 pages de préface (I - XII)
puis 24 (quatre-vingt-quatre) pages de textes sur
les différents chartiers. — commençant par
Wilsam et se finissant par Thiers.

La Vie de N. S. J. B. dans les chartes
dans le vol. 51. des Actes Saints.
Tom 3^e d'octobre.

Prieuré de Witham in Somersetshire

Witham ou la Chartreuse en Selwode, est dite dans Leland's & les recueils de Leland's avoir été ~~un~~ première lieu un Couvent de religieuses, mais il est plus ~~de~~ certain qu'à l'époque où les Chartreux ⁽¹¹⁸¹⁾ vinrent d'~~autre~~ ^{continent} mer en Angleterre, ce fut la première maison de ~~ce~~ ordre, bâtie et favorisée ^{gratifiée} par le Roi Henri II, en l'honneur de la Ste Vierge Marie, de St Jean Baptiste et de tous les Saints.

Les Prieurés étrangers de Spectesbury en Dorsetshire, Monk's Coate en Norfolk et Warmingtoun en Warwickshire furent ~~étrangés~~ ^{cédés}: les deux premiers par le Roi Henry V le dernier par Henry VI aux Moines de de cette Maison ^{où} ~~aux~~ ^{de} laquelle ~~la~~ Chartreuse de Moendip en Somersetshire fut ~~aussi une cellule~~ ^{appartenir} aussi la Chartreuse de Moendip en Somersetshire.

La Charte de fondation du Roi Henri II est donnée dans le Appendix avec une enquête concernant ~~cette~~ ce Monastère, faite dans la 44^e année du règne de Henri III, la liste de pensions ~~des~~ ^{aux} Moines au moment de la Dissolution et un résumé des possessions de la Maison, comme elles figurent dans le état ministériel de la 31^e année du règne

de Hen. VIII.

Les noms suivants de Prieurs de Witham apparaissent dans "Cole's Manuscript Collections".

St. Hugh ensuite évêque de Lincoln.

Walter Bzwin 1318

John Cestri 39^e année du règne de Henry VI - A.D. 1460

Richard A.D. 1510

John Michell, le dernier Prieur, el. 1536

Le 20 Mai 1459, l'évêque de Bath et Wells accorda une licence à ce Prieur pour un ~~Baptistère~~ ^{des} ériger ^{en} ~~avec instructions à~~ ^{font baptismaux dans} ~~la~~ ^{Baptistère} "in capella de le Frey" ~~sous la direction de~~ ^{avec instructions à} ~~son~~ ^{pour} consacrer ~~leur~~ ^{leur} cimetière.

~~Dans la taxation de cette Abbaye~~

Sous le Pape Nicolas's, la taxation de cette Maison présentée par le nom de la Chartreuse Prieur de Selwode, ses revenus de Witham étaient évalués à 30 l.

Dans la 26^e année du règne de Henri VIII le total brut des revenus montait à 227. 1. 8 et le total net à £ 215. 15. 0.

L'emplacement fut cédé dans la 36^e année du

regne de Henri VIII & Ralph Hopton, il appartient maintenant au duc de Somerset, par acquisition de ^à Dr. Crenchard ~~et~~ M^r. Webb qui ~~avait~~ ^{avait} acheté peu de temps avant les états de William Beckford ~~Propriétaire~~.

L'existence d'aucun registre de ce Monastère n'est encore connue.

Le Sceau est ^{appliqué} ~~sculpté~~ à la Soumission dans ^{l'Augmentation} office et représente Note Sauveur sur la Croix entre deux figures de femmes sous un riche dais; ~~en base~~ ^{la} ~~base~~ en base, ^{sous} une niche flanquée en maçonnerie un abbé avec sa crosse.

La légende: Coe. Domus. be. Marie.
D^r. Witham ordinis Carthus.

Collinson dit que les ruines du Monastère furent mises en bas vers l'année 1760, excepté une petite partie joignant à l'extrémité Est de l'Eglise.

Une Ferme et un autre bâtiment ont été élevés sur l'emplacement par lesquels il est facile ~~de voir~~ il paraît avoir été un vaste édifice; les cellules furent élevées dans le temps de l'Evêque Beckington. Depuis Collinson's, les restes

sont devenus très peu importants.

Collinson

Vol. II - 232

— 1791.

Couvent ou Chartreuse de Witham

Witham est un grand village ~~situé~~ à 6 milles de Thorne, situé dans une riche ~~et~~ extensive ~~et~~ fertile Vallée. La paroisse contient en tout quatre-vingt-huit maisons, dont 37 du village près de l'Eglise, neuf autres sont situées à Gearhill, un mille vers le Sud et six dans un hameau appelé "Charter-house" près de Blagdon sur les collines de Mendips et à une grande distance du Village. Le reste est dispersé d'un bout à l'autre de la paroisse qui ~~ne~~ comprend près de Six mille acres.

Avant la conquête, cette place était une ~~ville~~ ^{membr} de ~~la~~ ^{Brimsingham} ~~ville~~, mais ^{il} fut ^{diaboliquement} ~~accordée~~ par le Conquérant ^{par} accordée en partie à Roger de Corcelle et à ~~St~~ Tuxeston Fitz Rolf. dont les états séparés sont ainsi répartis:

" William tient de Roger, Witham, Erlebold
" le tient dans le temps du roi Edouard et ~~payait~~
" payait tribut pour deux hides, la partie labourable
" est de trois carucates — Dans le domaine ^{sont} une
" Curucate, quatre domestiques, quatre villains,
" trois bordars et quatre villageois avec deux charrues

Il y a vingt acres de prairie et ~~de~~ Trente acres
de pâture, un bois de un furlong de longueur et d'un
demi-furlong de largeur - ~~Ça~~ ^{Ça} ~~valait~~ ^{valait} ~~vingt~~
shillings, maintenant il en vaut trente. Cette terre
~~dans le temps du roi Edward~~ existant dans Brivveham
le manoir de William de Noion, ne pouvait par cette raison
être aliénée dans le temps du roi Edward.

Butolf tient de Turstin ~~Whitel~~ Witcham;
Chetel le tint dans le temps du roi Edouard et payait
tribut pour un hide - La partie labourable est de deux
curucates. Dans le Domaine est une Curucate,
six villageois avec une charrue. Quand il le recut
~~C'était~~ évalué quinze shillings, maintenant ça
en vaut vingt.

À ce manoir est ajouté un hide dans W/Tune
que Chetel tint pendant le temps du roi Edward.
La partie labourable est d'une curucate et avec cela
il y a un domestique et six villageois - Il y existe
deux acres de prairie - c'est évalué dix shillings,
quand il le recut ça en valait trente. Cette terre
est ajoutée à celles de Alwold que tint Turstin.!!

Lib. domeday

Après la mort des dits Roger de Corcelli et Turstin
fitz Rolf, teneurs de ces terres, le territoire de Witcham

retourna à la Couronne et y resta jusqu'au temps
de Henry II.

Ce Prince sur son introduction des moines Chartreux
en Angleterre, (A. D. 1181) fonda sur ^{les terres de} son domaine en
cette place, la première Maison de cet Ordre dans le royaume,
qui il dédia à l'honneur de la S^{te} Vierge Marie, de
St-Jean Baptiste et de Tous les Saints et endota avec
le dit Moanor de Witham et autres possessions ~~de valeur~~ ^{de valeur}

de valeur, ayant les ~~suivantes~~ limites & descriptions suivantes:

Dans la première place, ^{à partir de} ~~de~~ Park-Ditch ^{jusqu'au} ~~sur~~ nord de
Hachstock; ~~de H~~ à partir de Hachsditch & Rothen
à côté de la digue de Berwa ~~ou~~ jusqu'au ~~la~~ ^{la} ~~position~~
King's mead ~~de~~ et à travers le milieu de la Prairie de Hacherweie,
De Hacherweie au delà de Humburne, à Rugaleye,
de Rugaleye à Waletone, de Waletone par Hanesda
à Luthbroke, de Luthbroke par le cours d'eau à
Pernemere, de Pernemere à la mare de William
fitz Peter et de là à Kineput, de Kineput près
du Pont à Wodecrot-Peter, de Wodecrot-Peter à
Fraggemere, de Fraggemere à Cletewie, de
Cletewie à Fleistoke, de Fleistoke à Inepsuedesmea
de Inepsuedesmea à Ruggescliva-heared, de là, à

Chelsledesweie, de Chelsledesweie par la pente de
la Colline, à Tirburne Heasole, de la par le cours
d'eau au Parc, ^{et du Parc} ~~de là~~ par le fossé ~~du Parc~~ à Tromweie
et de Tromweie à ~~Hauts~~ Hachstock.

^{ainsi}
~~Les~~ ^{ainsi} ~~statuts~~ ^{statuts} les limites des Domaines de Witham,
~~des de plus Henry II, donna~~ ^{une} auxquels Henry II ajouta, sur
sa fondation récente, terre pour pâturage à Cheddenford,
appelé « Harechine » (dans Hindcomesende), atteignant
Lecherberg, ~~et~~ de là allant jusqu'à Stenberg, Hopewelle,
Straberge, Egal de Berege, Stanamlane et de là
à un rocher perforé par le milieu d'un creux et de ce
rocher perforé à Chinnindeclive, de là par la vallée
à ~~Robber's~~ Robber's folde, de là à Kingdonewestende
et de Kingdonewestende par la vallée, à
l'Est, au chemin conduisant de Fridy à Chederford,
de là, ^{au dessus de} ~~sur~~ des prairies de John Marcell à Pembelestome
Rock, de Pembelestome, par la route à l'extrémité de
Malherbe-mead, de là, à Harestone, entre Kingmead
et Malherbe mead, et de Harestone à la pierre sur
la route conduisant à Hindesgrave et de Hindesgrave
à la grande route ~~et~~ de là, à une petite haie d'épine à
Hedewaldestorig et de là à ~~une fosse~~ un ravin entre

King's mead et Rugaberge mead, de ce ravin
 à "Rademere" à la pierre qui marque la limite entre
 ces deux prairies, de cette pierre, à une autre pierre,
 de là à "Clive Stone" et de Clive Stone à Broadstone,
 de là à Moelstresende, Stanrode, Begesette, Esweic
 et Sigodesfield de là par Inmelome Vale to Roger
 Croft, de là à Rugelige et Clotley à Melerweic Cross
 et du haut de ~~et jusqu'à~~ Inmelome à ~~Le~~ Lesiviesmere, de là à
 Inedelespute, Eilsiesmeok, Bickwelle et Suthemeste
 Rodberg, de là à ~~the~~ Torks à The Torks et des Torks
 par un fossé, à une pierre sur la route de Horswelle,
 de Horswelle à Hemoleswelle, et de là à Walborge
 et à Harechman ^h

La cession de ces terres fut confirmée par le roi
 Edward 1^{er}, et de plus étaient diverses terres dans
 Selwood et Mendip Forest^d; Le Prieuré et Manoir
 de Warmington en Warwickshire, les Manoir et ~~le~~
 patronage de Spettisbury en Dorsetshire, un enclos
 dans Rodden appelé Barbowe's - Meode;
 Monksham, diverses maisons & dependances

h. man. anc.
 1. 459.

c. cart. 22. Ed. 1^{er}
 N^o 42

d. cart. 1. Ed. 111
 N. 28.

et magasins dans la cité et dans les faubourgs
de Bristol, Terres et habitations dans Chulthorne-
Wagg et Chulthorne Corner; le Manoir de Alston
dans le comté de Bucks, quatorze maisons & dépendances
~~cent~~ cent vingt-quatre acres de labourages, prairies,
bois, bruyères dans Fonthill Gifford dans le comté
de Wilts, Terres dans Cheddar, le Manoir de Charter-
house Hydou et la grange appelée: Belleriff.

Le Prieur avait annuellement six quarters de
Sel des manoirs de Cauford; et les Mineurs
de plomb travaillant sur leur sol à Mendip, avaient
un hogshead de vin annuellement, du port de
Bristol. +.

Le Premier Prieur de cette Maison fut Hugh, Evêque
de Lincoln

Walter était Prieur en 1318

John de Ereriche 1387.

Nicolas de la Felde 1402

John Peter ——— 1458, lui et le couvent
obtinrent licence pour établir un cimetière près de leur
Chapelle, destiné à enterrer les séculiers qui mouraient

e.
e. 14 Henry VI.
est mort Jean
me Medford.

Part II. Ric II.

1-1. m 39

dans leur district et pour avoir des fonts baptismaux
dans la Chapelle, puis un Chapelain pour officier.

9. Regest Book
233.

- John de Witham natif de l'endroit fut Prieur
en 1539, ^{qui et 12 reliquies} ~~et~~ abandonna le Monastere au Roi le
15 février, le Prieur ayant ^{pour et acte} une pension annuelle de
£ 33. 6. 8 et une gratuite de £ 8. 6. 8 - En 1539
les pensions suivantes restèrent en charge, savoir: à
John Clisse £ 6. 13. 8 et à John Brynnehowe
£ 2. 0. 0 - Les revenus de ce Prieur étaient évalués
en 1534 à £ 215. 15. 0

M. Vallis,
Hist of abbies
11. 201.

Après la Dissolution, le Manoir de Witham, le
site des Bâtimens avec les dépendances, puis
une ~~grange~~ ^{ferme} et un messuage appelé "La Ferme"
comme la cure de Witham et toutes les dîmes
de grain et de foin dans Witham et ses dépendances
venant de ou par Witham, Mesbarrow, Belleston
et "La Ferme" furent ~~évalués~~ ^{accordés} par Henry VIII. dans la
56^{ème} année de son règne à Robert Hopton Esq^{re}.
Ce Robert Hopton était le père de Sir Ralph Hopton,
Chevalier qui mourut ~~seigneur~~ ^{en possession} de Witham, le 15 décembre

de la 14^{ème} année du règne de Elizabeth.

De lui descendit un autre Ralph Hopton
Chevalier, qui, ~~durant~~ ^{pour} ses éminents services à Charles ^{1^{er}},
durant les guerres civiles, dans lesquelles il était un
de ses généraux, fut par ce roi, créé Lord Hopton de
Stratton dans le comté de Cornwall, sa femme
fut Elizabeth l'une des filles de Arthur Capel
grand père de Arthur Lord Capel, mais n'ayant
pas d'enfant d'elle, l'Etat devint dans la famille
de Wyndham par le mariage de Catherine sa
sœur aînée et héritière avec John Wyndham Esq.,
lequel John Wyndham par la dite Catherine fut
créé ~~Comte~~ ^{baron} en 1680. Il mourut en 1683 et fut
succédé par son fils Sir Edward dont le fils et successeur
était Sir William Wyndham qui représenta ~~ce~~
~~comté~~ Comte ^{au} Parlement sous les règnes de la
reine Anne et de Georges 1^{er} et même au temps de
sa mort en 1740, ^{lorsqu'il} fut succédé par son fils Sir
Charles Wyndham le feu comte de Egremont qui
mourut en 1763, ayant vendu jadis le manoir de

Wotham - William Beckford Esq, Maire de Londres
dont le fils William Beckford ^{Esq^{re}} de Tonthill dans le comté
de Wilts, est maintenant le présent Teneur du Manoir et
patron de la cure dont le Rev. M. Mitchell est
~~incumbent~~ titulaire.

Les ruines du Monastère furent démolies vers l'année
1764, excepté une petite partie adjoignant l'extrémité Est
de l'Eglise. La ferme et un autre bâtiment ont été
érigés ~~sur~~ sur le site, par lesquels il paraît y avoir été
un extensive édifice. Le Doroire fut érigé dans le temps de
l'Evêque Beckington. à une petite distance ^{de là}, une élégante
Maison de campagne fut commencée par le feu Magistrat
Beckford et si elle avait été terminée elle aurait fait
une construction ^{superbe} magnifique. Elle était ~~située sur la~~
Il y avait à la partie supérieure de l'endroit où elle devait
s'élever, une extensive et magnifique clairière ^{avec une} et son
aspect presque au Sud-Est. L'entrée principale était noble
dessinée, ayant deux semi-circulaires colonnes de belle proportion
et d'élégance; une de chaque côté de la Porte, qui élevaient
leurs riches et élégants chapiteaux au dessus ^{de la} hauteur de
l'édifice - Tout le bâtiment devait être en pierre de

10
Purbeck ou de Portland; mais depuis la mort du
fondateur en 1770, il a été totalement négligé et il est
enfin abattu.

à environ un mille de distance de cet endroit,
reste l'Eglise qui appartenait au Monastère; elle est
d'une petite structure, consistant en une aile, le plafond
est supporté par des arcs qui se concentrent ~~en~~ une
singulière manière — à l'intérieur, ~~sur le~~ ^{sur le} mur Nord
est le passage par lequel les moines entraient dans
l'Eglise; ce passage est fermé par le derrière d'une
des portes, qui, étant abattue afin de l'exploiter, une
très-désagréable effluve exhalé du passage, occasionnée
probablement par le manque d'air dans une place,
où peut-être aucun pied humain n'a marché depuis
l'année 1539. Ce passage tourne en une ^{semicirculaire}
direction, autour de l'extrémité Est de l'Eglise
où le monastère adjoignait.

Sur trois Tombes en pierre sont les Inscriptions
suivantes:

- " Ici repose le corps de Thomas Wyndham Esq.
" de cette paroisse, fils de John Wyndham Esq, de Orchard-
" Wyndham dans le comté de Somerset qui quitta cette vie le
" 16 déc. A.D. 1689.

Ici repose le corps de Hopton Wyndham
 Esq; qui quitte cette vie le 13 fév. a. D. 1697.
 Ses armes sont un chevron entre trois têtes de
 lions arrachés.

Ici repose le corps de Jane ^{Codrington} ~~Codrington~~, la femme
 de John Codrington Esq; de Codrington et veuve
 de Hopton Wyndham Esq; qui mourut le 6 février
 1702.

~~Ses armes sont~~

Il y avait une chapelle dans cette Eglise appelée
 Childer Chauntry, endotée de dix marks par
 année K.

Il y a une autre chapelle de cet endroit appartenant
 deux ~~messuages~~ maisons avec dépendances, et
 cent quatre-vingt-dix acres de terre, prairies, pâture
 et bois dans Witham. T.

Un M^e Payne donna dix shillings par année
 pour les pauvres de second ordre de cette paroisse.

K.

Coat. 22 Hen. VI

p. 2. in 4.

part. 2. Rich. II

p. 1. in 39.

La Chartreuse de Mendip appartenait à ce Monastère
et fut accordée avec une partie de ses possessions à
Robert May Esq. dans la 36^{ème} année de Henry VIII.

Dans la 44^{ème} année d'Eliz. ce fut la résidence de
John May Esq; Sheriff de ce comté. Dans le commencement
du siècle présent (XVIII^{ème}) elle appartenait à M^{rs} Gore
qui l'acheta à la famille May, elle fut vendue par
le présent John Gore Esq. à Welbore Ellis Esq. le
teneur présent.

La Ferme ^{de} Hydou ~~Grange~~ au Sud Est de la Chartreuse,
appartint aussi à William Friary et fut comprise dans
le don fait à Robert May ci-dessus mentionné.

Dans les vieux registres ^{to be seen} elle est appelée "Temple Hydou"
et "Charter-House Hydou".

Near le Sud de Hydou, est Bellocia, une autre
ancienne ferme du même monastère qui, après
la dissolution fut tenue par Edward duc de Somerset
et dans la liste de ses états, elle est évaluée à £ 14. 12.
par année. M.

M.
M. P.
Valor

13

21^{me} année de Elizabeth - Le messuage capital
ou ferme de Bellerica, deux cents acres de labour
et terre de prairie, trente acres de pâtures, et
cent acres de bois, avec appartenances dans
Bellerica, dans la Paroisse de Triary, (comme
Witham est souvent appelé) furent tenus de
la Couronne par John Clyshe Esq. R.

M.
E. 21 Eliz.

Carlisle's Top. Dictionary of England VII

Witham Friary ou Charter-house Witham
 dans Selwood - une chapelle - Patron W. Backford
 Esq. - Chapelle dédiée à S^{te} Marie - La Population
 inscrite de cette paroisse en 1801 était de 485 - Les
 Taxes surélevées par la ~~taxe~~ Parish-rate en 1803
 étaient de £ 316. 4. 1 - il est situé à 5 milles
 S. O. de Thorne - Cette Paroisse comprend aussi les
 hameaux de Charter-house ou Mendips et de
 Gearhill - Il est dit y avoir d'abord existé un
 couvent de femme, mais il est plus certain
 qu'au moment où les moines Chartaux, vinrent
 s'établir en Angleterre, ce fut la 1^{re} maison
 de cette ordre, bâtie et endotée par le roi Henry II
 (A.D. 1181.) en l'honneur de la S^{te} Vierge Marie,
 S^t Jean Baptiste & Tous les Saints - à la Dissolution
 les revenus qui furent de bonne heure de valeur, s'élevaient
 à £ 227. 1. 8 et le Total net à 215. 15. 0 ^(Dupdale) Le Site fut
 accordé à Ralph Hopton à la 36^e année de Henry III.

(Tanner not Mon)

Cofee

Witham

Somersetshire

" par Bath & Wells. voir
" pag 15 du Bradshaw "

Carte de Londe

Fonde en 1178 par Henri II roi
d'Angleterre.

Extrait de
Gazette of England
& Waley.

Witham Friary Somerset
Ancien Chateau Construit contre
une Vieille Eglise par Henri II et a été
darnie a la dissolution au B. Hopston.
L'Eglise Comprend une nef avec abside de
l'Ancien Chapelle de Freres. La Tour
de l'Eglise en moderne

Charter House ou Mendips (Source de la)
est en en encore en communication avec
le Chateau de Witham par un souterrain.

Collinson
Vol 11 232
- 1791

Witham Friary or Charterhouse Withiam

Is a large village six miles South West from Frome Situated in an extensive and rich ^a Vale of good Land. The Parish contains in the whole eighty eight houses. Thirty seven of these from the Village near the Church; nine others are situated at Gear-Mill, a mile Southward; and six in a hamlet called Charterhouse near Magdon on the Mendip Hills, at a ^{ways} distance from the Village. The rest are scattered throughout the parish, which is computed at near six thousand acres.

Before the Conquest this place was a member of Brewham, but it was separated by the Conqueror and granted partly to Roger de Corvella and partly to Eustace Fitz Rolf, whose separate estates are thus surveyed.

William hold. of Roger Withiam.
Solebald held it in the time of King Edward and gelded for two hides. The arable is three carucates, in demesne is one carucate and two servants, and four villans, and three bordars and four cottagers, with two ploughs. There are twenty acres of meadow, and thirty acres of pasture. wood one furlong long, and half a furlong broad. it was worth twenty shillings, now thirty shillings. This land in the time of King Edward lay in Brewham the manor of Withiam & Moision, and could not be alienated there.

Butolf ~~of~~ holds of Eustace Withiam, Chetel held it in the time of King Edward and gelded for one hide. The arable is two carucates.

" in Demesne is one Carucate, and six cottagers
" with one plough. When he received it it
" was worth fifteen shillings, now twenty
" shillings "

" To this manor is added one hide in
" W/Erne which Chetel held for a manor
" in the time of King Edward. The arable is
" one Carucate, and there are with it one
" serwan and six cottagers. There are two
" acres of meadow. it is worth ten shillings
" when he received it it was worth thirty
" shillings. This land is added to the lands
" of abbold which Eustace hold, "

1 Lib Domesday

after the death of the said Roger de
Corcell. and Eustace fitz Rolf owners of
these lands, the territory of Witham reverted
to the crown and there continued till the
time of Henry II.

That notice upon his introduction of the
Cistercian monks in England A.D. 1181
founded upon is Demesne lands in this place,
The first house of that order in this
Kingdom which he dedicated to the honour
of the blessed Virgin Mary, St John baptist
and ~~all~~ - Saints, and endowed with this
manor of Witham, and other, valuable
possessions, having the following boundaries
and descriptions, — in the first place, from
the park-ditch, northward to Hachstok; from
Hachstok of Postberry, by the dike of
Berwa to the King's-mead, and through the
middle of the mead to Kacheweie. from
Kacheweie beyond Humborne to Ruzalege from
Ruzalege to Waletone, from Waletone by

honeyda to Luthbroke; from Luthbroke by
the water course to Pennevere, from Pennevere
to the Mare of William Fitz Peter, and
thence to Kincup; from Kincup near the
Bridge to Woodcroft Peter, from Woodcroft
Peter to Fraggemere, from Fraggemere to
Cletweie, from Cletweie to Flaistoke from
Flaistoke to Chelstewie; from Chelstewie
by the slope of the hill to ^{Chelston} Ruggescliva-
meved; thence to Chelstewie;

| Snesuedewie, from Snesuedewie
to ^{W. rann} to Fyburne Measole; thence
by a water course to the park; thence
by the park ditch to Fromweie, and
From Fromweie to Nachytoch.

Thes. were the Dimensions of the Demesnes
of Witham; beside which Her. II bestowed
upon this his recent foundation Land for
pasturage at Chaddenford, called "Harechiner"
in Hindcomeseide, reaching to Lecherberg, and thence
to Stumberg Hoppewelle, Stabergerge Sogalderberge
Stanamlane and Mrens to a perforated rock
by the middle of a pit; and from the perforated
rock to Chiminidewie and thence by the Valley
to Robber's fælde; and thence to Kingdonestwende
and from Kingdonestwende by the Valley east-
ward to the way leading from Pidy to Che-
derford; and thence above the meadow of
John Marscall to Pembelstorne Rock; from
Pembelstorne by the road to the top of
Matherbe mead, and thence to Harestone
between the King's mead and Matherbe mead;
and from Ballston to the Stone in the road
leading to Hindergrave; and from Hindergrave

to the broad way and thence to a small thorn fence
 to Medewaldesting; and thence to ^{the} pit between the
 King's mead and Rygaberge mead; from that pit
 to "Eadumers" & the stone which forms the boundary
 betwixt those two meads; from that pit to
 stone to another stone and thence to "Clive" stone
 and from Clive stone to the broad stone; thence
 to Melestresende; Stanrode; Bege-setle; Erweis; and
 Sigodafield; and thence by Smeleume vale to Roger's
 croft; thence to Angelege and Clotley to
 Meleweie cross and up Smeleume to Lesiwiefmea
 thence to Smedeleputte, Eilsismede, Birkwell, and
 Suthemeste Rodberg; thence to the Forks; and from
 the Forks by a hollow duct to a stone in the
 way to Norswelle; from Norswelle to Minderswell
 and thence to Walborge and Harechman.

In Memoriam Ance
 1. 9. 19

o Curt 22 58 1
 m h2
 d Pat, 1 58 111
 m 28

The grants of these lands were confirmed
 by King Edward 1st. Besides which they
 had divers lands in Selwood and Mendips
 forest; & the Priory and manor of Tost
 in Norfolk; the Priory and manor of
 Warmington in Warwickshire; the manor and
 advowson of Spettisbury in Dorsetshire; a close
 in Rodden, called Harbour's-meade;
 monksham; divers messuages and shops in
 the city and suburbs of Bristol; Lands
 and Tenements in Chithorne-way, and
 Chithorne Dover; the manor of Aston in
 the County of Bucks; fourteen messuages
 one hundred and twenty-four acres of arable
 meadow, wood, and heath in farshill Gifford
 in the County of Wilts; Lands in Cheddar;
 the manor of Chaterhouse Rydon and the grange
 called Bellerica. The Priory had yearly six quarters

of salt from the manor of Caufold; and the lead
miners digging in their soil on Mendips, had ~~one~~
one hoghead of wine allowed them annually
from the port of Bristol &

11 Hen VI
post mortem
Com bedford
11 Ric II
11 m 39

The first prior of this house was Hugh Bishop of Bristol,
Walter was prior 1318.

John a Svererich 1384
Nicolas de la Felde 1402

John Peter 1488 he and the convent obtained
a licence to lay out a cemetery about the chapel
in the Friary, to bury the secular persons who
lived in their district, and to have a font
in the chapel, and a chaplain to officiate.

Regist Becken
233

John a Witham a native of the Place was
prior. In 1539 he and twelve monks surrendered
their monastery to the king Feb 15, the Prior having
a yearly pension of £33. 6. 8 and a gratuity
of £8. 6. 8. in 1553 the following pensions
remained in charge, viz. to John Clidde
£6. 13. 8 and to John Swynghorne
£2. 11. 0. The revenues of this Priory were
valued in 1534 at £215. 11. 4.

Wells's hij of
abbey 11 201

After its dissolution, the manor of Witham, the
site of the buildings with its appertinances,
and a grange and messuage called La Frarie,
as also the rectory of Witham, and all tithes of
grain and hay, in and arising from Witham
Wesbarrow, Delleria or La Frarie, were granted
by Henry VIII in the 36th year of his reign to
Robert Hopton Esq. This Robert Hopton was
father of Sir Ralph Hopton, Knt. who died
seized of Witham 17 Dec. 14 Eliz. from him
descended another Sir Ralph Hopton, Knt. who
had business service to Charles I, during the civil

Wars, in which he was one of his generals,
was by that King created Lord Norton, of
Stratton in the County of Cornwall, his
wife was Elizabeth, one of the Daughters of
Arthur Capel grandfather of Arthur Lord Capel,
but having no issue by her, the estate
came into the family of Wyndham, by the
marriage of Catherine, his eldest sister, and
her second husband John Wyndham Esq. which John
Wyndham by the said Catherine was created
Baronet in 1680. He died in 1683, and
was succeeded by his son Sir Edward whose
son and successor was Sir William Wyndham,
eldest son of John and Catherine Bart.
who represented this County in parliament
in the reigns of Queen Anne and George I
and lived to the time of his death in
1740, when he was succeeded by son Sir
Charles Wyndham, the late Earl of Egmont,
who died in 1763, having before sold the
manor of Witham to William Beckford
Esq. Lord Mayor of London whose son
William Beckford, of Fonthill in the County
of Wilts, Esq. is the present owner of the
manor, and patron of the living whereof
the Rev. Mr. Mitchell is incumbent.

The ruins of the monastery were taken
down about the year 1764, excepting a small
part connected with the east end of the church.
A farm-house and another building have been
erected on the site, by which it appears to
have been an extensive edifice. The dormitory
was erected in the time of Bishop Beckington.
At a little distance, an elegant seat was

begun by the late Alderman Beckford and had it been finished, would have been superb pile. It was situated in the upper part of what was intended an extensive and beautiful lawn, with nearly a southeast aspect. The principal entrance was nobly designed, having two semicircular columns of fine proportion and elegance on each side the door, which reared their rich and lofty capitals almost to the top of the edifice. The whole building was to have been of Purbeck or Portland stone; but since the founder's death, which happened in 1770, it has been totally neglected and is at length taken down.

At about a mile distance from this spot stands the church, which belonged to the monastery. It is a small structure, consisting of one aisle, the ceiling supported by stone arches which concentrate in a very singular manner. Within on the north wall is the passage by which the monks entered the church. This entrance is closed by the back of one of the piers, which being pulled down in order to explore it, a very disagreeable effluvia exhaled from the passage, occasioned probably from the non admission of fresh air into a place in which perhaps no human foot has trod since the year 1739. This passage winds in a semicircular direction round to the east end of the church, where the monastery joined it.

on three grave stones are the following inscriptions.

" here lieth the body of Thomas Wyndham
" sig: of this parish, son of John Wyndham
" sig. of orchard-Wyndham in the County of Somerset
" who departed this life the 16th of December
" a D 1689.

" here lieth the body of Robert
" Wyndham sig: who departed this life
" Feb 15 a D 1697 "
Arms A chevron between three lions
passant guard.

" here lieth ^{the} body of ~~James~~ Jane
" Codrington the Wife of John Codrington
" sig: of Codrington and Relict of Robert
" Wyndham sig; who died Feb 6 1702 "
Arms impaling ten rounds.

There was a chantry in this church,
called Childs Chantry endowed with
ten marks per annum R.

As another Chantry in this here belong
two messuages, and one hundred and ninety
acres of arable land meadow pasture
and wood in Witham, and Witham

A Mr Payne gave ten shillings a
year to the second poor of this
parish.

Charter house on Mendips was a gift
to this priory, and was granted as part of
its possession 36 Hen VIII. to Robert Bray

R
par 22 Hen VI
p 2 m 4.

L
par 22 Ric II
p 1 m 39

n
m

n

g

1519. 21 Eliz. it was the Seal of John May 1519; Sheriff of this County. in the beginning of the present Century it belonged to Mr Gore, who purchased it of the May family. it was sold by the present John Gore Esq; to Wilbore Ellis. Esq; the present owner.

Hydon Grange Southeast from Charterhouse belonged also to Wilbore Frington and was included in the grant to Robert May abovementioned. in the old terraces it is called Temple Hydon and Charterhouse Hydon.

Southward from Hydon is Bilerica another ancient grange of the same monastery which after the dissolution was held by Edward Duke of Somerset and in the schedule of his estates was valued at 14 12 8 per ann. m.

m
m s valor

21 Eliz. the capital messuage or farm of Bilerica, two hundred acres of arable and meadows Land thirty acres of pasture, and one hundred acres of Wood with appertinances in Bilerica, within the parish of Jory (as Witham is vulgarly called) were held of the crown by John Ayshe Esqⁿ.

spe. 21 Eliz

9
Witcham¹¹

Voiz Monastic Remains of the Religious House
at Witcham - collected by Sir Richard Colt Hoare.
Barr anno 1824 - note on gentleman pages.
Vol 100 pag 577 article on Antient Charter House.

Carleton's Epog. Hist: - of England V. 11
Witcham Friary or Charter House Witcham
in Detwood. within the Liberty of the same, Co.
of Somerset, a chapel: Patron, W Rockford Esq:
Chapel ded to St Mary - The undecorated population
of this Parish in 1851 was 287 - The money
raised by the Parish Rate in 1803 was £316. 11. 1
it is 5 m 25 w from Frome. This Parish contains
the Hamlets of Charter House on Mendips and gear hill
- here is said to have been at first a nunnery, but it is
more certain that upon the Carthusian monks coming
over into England, a D 1181, this was the first house of the
order built and endowed by King Henry II. to the honor of the bless'd
Virgin, & St. Raphael and all Saints. It had at the Dissolution revenues
early worth £215. 14. 0 (Dugd 227. 1. 8) & speed. The site was granted 36
Henry VIII to Ralph Hopton" (Lamer's not known

in Journal
of the Antiquaries
Society
Witcham an Antient Monastery in
Somerset of which a charter public in
Dugdale's Baronia - only
fifty copies of this book were issued for
circulation among Sir Richard's own
private friends

Le Trome-Selwood qui a bien voulu prendre les photographes
(à Witham, Hinton et Norton sur Philip) pour la plupart des
illustrations sont tirés.

Première partie, Chartreuse de Witham

Chapitre 1^{er}. Etablissement de la première chartreuse anglaise

A quelques miles des confins de l'est du comté de Somerset
et sur la lisière de territoire occupé jadis par la forêt de
Selwood on rencontre ~~le~~ petit village de Witham-Moutier
ou de Witham Chartreuse, simple, paisible et ancienne localité
comme tant d'autres de cette région de l'ouest, avec une différence
toutefois en ce qui concerne l'église paroissiale. Au lieu
d'un bel édifice joint à une haute tour comme on en voit
tant dans ce pays, nous ne trouvons ici qu'une construction assez
pauvre affectant la forme d'un rectangle sans ailes et se terminant
du côté est par un mince beffroy sur le toit. Mais malgré
sa laideur relative cette petite église offre un véritable intérêt
puisqu'elle est avec le nom du village tout ce qui reste de la
première chartreuse fondée en Angleterre.

Vers l'an de N. S., 1084 S^{ur} Bruno alors chanoine de la cathédrale
de Reims commençait à croire qu'une vie vraiment religieuse ne
pouvait se mener que loin du monde, il en arriva à cette conclu-
sion en ayant sous les yeux l'existence scandaleuse d'un Archevêque
et si ce fait en croie la légende, il en trouva singulièrement confirmé
par ce qui eut lieu à l'enterrement d'un ami qui se mit à parler
pendant la cérémonie de ses funérailles. Bruno fait part de
son projet à six compagnons qui le dévalent à la nuit dans sa

fuite de l'odore pour se réfugier dans les montagnes. Dans le monde qu'il venait de quitter, il était depuis longtemps connu comme un saint homme, et ce se faisait même en s'éloignant, à la dignité d'archevêque de Reims qu'on voulait lui imposer. Il avait compté plusieurs disciples de grande réputation entre autres S^r Hughes Evêque de Grenoble vers lequel il se rendit.

L'Evêque accorda avec empressement aux sept compagnons la retraite qu'ils désiraient trouver dans les solitudes du désert de la Chartreuse. Un oratoire et quelques cellules, très petites et basses, à quelque distance les unes des autres furent construites aussi rapidement que possible. La pénitence en quelque sorte de l'esprit docile et sauvage du milieu où il se trouva, S^r Bruno formula sa règle sévère en lui donnant pour base celle de S^r Benoît. C'est ainsi qu'avec les jeûnes, un silence presque continuel Bruno et ses compagnons eurent la vie érémitique dans un désert beaucoup plus effrayant que celui des anciens Pères. Leur premier nom de Pauvres du Christ, change plus tard en celui de Chartreux, s'adaptait vraiment à leurs ressources, le sol stérile de leurs montagnes restant guère capable de culture; ils ne pouvaient guère espérer d'autres produits que les troupeaux qui dans cette région de prairies très espacées ne devaient pas être nombreux. Il est vrai qu'avec leur régime sévère, leur intention bien arrêtée de se contenter de l'indispensable, l'architecture de leurs maisons et de leur église sans aucun luxe d'ornementation pour le style, ils devaient pouvoir se passer de l'opulence qui ne semblait pas leur arriver; un jour cependant le Comte de Nevers qui désirait plus tard rendre leur foye, leur envoya un riche cadeau de vaisselle d'argent, qu'il lui retourna, mais

4
en dépit de leur austérité. Les Chartres, provoquèrent bientôt
l'admiration des autres moines, et des laïcs, même des femmes
et des enfants. ~~De~~ ~~par~~ ~~l'intermédiaire~~ ~~bientôt~~ ~~l'écho~~ ~~des~~ ~~leurs~~ ~
Leur réputation de sainteté ne datait pas encore ~~d'elles~~ ~~siècles~~
quand dans l'année 1172 le Pape Alexandre III consentit
à commuer la pénitence imposée à Henri pour son meurtre
de St Thomas Becket. Au lieu de se consacrer pendant
trois ans à la croisiade, il put constituer trois monastères.
Il parut alors qu'il serait avantageux pour le roi et
pour le royaume de fonder une maison de Chartres, cet
ordre n'ayant pas encore pénétré en Angleterre.

Le site choisi pour le nouveau monastère fut Witham
qui sous le règne d'Edouard le confesseur avait fait partie du
manoir de Drenham, plus tard Guillaume le Conquérant
l'avait divisé en deux parts, le donna à Roger de Coscelle et
à Eustache Fitzrolf, après la mort de celui-ci le domaine
fit retour à la couronne jusqu'au moment où Henry II
le concéda aux Chartres. Le petit groupe de moines
qui sur la demande du roi furent envoyés de la Grande
Chartreuse se trouvaient dans une situation topographique
et climatique bien différente de celle qu'ils quittaient.
La solitude qui est recommandée par la règle de l'ordre
est la rencontre, c'est vrai, mais c'était une solitude ~~solitaire~~
au milieu des forêts, ce n'était plus elle d'une région presque
inhabitable, au lieu des ^{hautes} montagnes presque continuellement
couvertes de neige et de brouillards, ils étaient environnés
d'une suite de collines gracieuses et ondulées où ils vivaient

plus arêdentes des avalanches, comme celle de Zouster 1133 qui
 avait complètement détruit leur cloître et enseveli sept de leurs frères.
 Mais si les nouveaux venus n'avaient rien à craindre de
 la part des éléments et des difficultés physiques de leur sol
 ils s'avouent ~~frustrés~~ par bien des épreuves, avant d'arriver
 à en être les paisibles propriétaires.

L'archéologue Deland dit que ~~peu~~ avant l'arrivée de Chartes
 Wilstan avait possédé un monastère de filles, Camden dans
 sa "Britagne" raconte que le roi Henry II avait construit un monastère
 de filles que après la destruction des maisons religieuses tomba dans les
 mains de la famille Hampton, - il y a là une erreur, on a confondu
 nommée avec Monastery, car le souvenir des moniales, n'a laissé
 aucun souvenir, et on n'en retrouve aucune trace apparente, si
 ces filles furent ^{comme en l'occurrence} j'aurais peut-être pas gêné le voisinage des Chartes,
~~peu~~ dans la solitude complète. Mais que les moines aient eu
 à maintenir leurs droits contre une communauté de Jours ou non,
 ils eurent comme on le verra à les soutenir contre les prétentions
 d'autres détenteurs du sol. Le premier Prélat fut bientôt fatigué
 de ces difficultés, habitué à l'existence libre et tranquille des Montagnes
 son tempérament délicat ne put supporter l'anxiété de surveillance
 d'architecte et de constructeur, puis ^{dirigèrent} les ~~travaux~~ querelles avec
 les habitants de l'endroit pour les quel, ~~les~~ ^{leurs} compagnons se virent
 être des moines qui non contents de leurs possessions voudraient en outre
 plus s'impair de celle de leurs voisins; en fait leur manière de vivre,
 leurs charges, leur latitude jetèrent le trouble dans l'esprit de ce
 prélat au point que les frères le sentant incapable de mener
 l'entreprise à bonne fin l'engagèrent à rentrer dans la maison d'où

il était venu. Un autre moine fut envoyé de la Grande Chartreuse pour le remplacer; près bientôt de la même lassitude, il alla en France et mourut. Leurs mort recevoit les récompenses de sa vie et de sa véritable vie. Ses troubles continuèrent par les moines et le roi lui-même en vint à craindre qu'une fondation de monastère cistercien fut impossible en Angleterre.

Ce fut probablement dans le courant de l'année 1173 que Henry ayant eu entre en négociation avec le comte de Maunmore au sujet d'un mariage projeté entre sa dernière fille et le Prince Jean, que le comte ayant entendu parler de ses embarras à propos de Wilham l'engagea à solliciter de la communauté de la Grande Chartreuse l'envoi en Angleterre de son Procureur actuel, comme tous aux autres affaires monastiques. Ce procureur était Hugh d'Avallon, connu plus tard sous le nom de St Hughes. - Vous trouvez dans ce pauvre homme, ajoutait le comte, non seulement les vertus ordinaires, mais une patience, une douceur, une magnanimité, une noblesse de sentiments tels que vous ne sauriez les rencontrer chez aucun autre moine; il sera l'ordure de toute l'Eglise d'Angleterre par l'éclat de sa grande piété et de sa religieuse et pure vie. Tout le monde sera heureux de l'oraison pour vous, personne ne le considérera comme un étranger, mais bien comme un confrère, comme un père, un intime ami, j'ai vu sa sainte embarras et cherit tous les hommes et de son grand cœur -

Le roi suivit le conseil qui lui était donné et il envoya Reginald Fitz Jocelin Evêque de Bath (Nouveau in la house Wilham) à la tête d'une députation qui se rendit à la Grande Chartreuse. L'Evêque de Genoble qui avait fait ^{au sujet} fait de la communauté

Voult ~~les~~ accompagner les messagers rapuz jus qu'au monastere
 Ils presentiers au Prieur et aux Moines la lettre de leur maître.
 La Valeur de Sr^s Hughes était bien connue, tout d'abord le Prieur
 se refusa à le laisser partir et la plupart des conventuels exprimant
 l'opinion que fascié homme ne pouvait en aucune sorte être
 envoyé dans un pays aussi éloigné, Mais l'un d'entre eux
 Poron, celui la même qui avait été Prieur de Witham dit
 que le ciel pouvait avoir décrété que la ~~partie~~ de l'ortie de
 celui qu'on demandait, ~~devait~~ brüler jus qu'aux extrémités
 du monde; ne croyez pas oportu-tie que vous pourriez tenir
 long temps la Cornuë sur le borsou. Mais un peu de temps
 et Hughes grâce à ses vertus me semble d'arracher plutôt l'épave
 que Moine. Quant à Sr^s Hugh il voutut qu'il était incapable
 de diriger les autres, qu'il avait au contraire besoin de se soutenir
 par leurs sainteté, aide par leurs conseils, leurs exemples, et qu'il
 n'était pas capable de se gouverner la propre avec un seul jour
 dans une situation indépendante... Mais plus les moines man-
 haient d'opposition au départ, plus les deux évêques et leur compa-
 gnie insistaient pour qu'on fit droit à leur supplication. A la fin
 quelques uns des moines se étant rangés d'icôté des Commandaires
 rapuz, Sr^s Hugh supplia le Prieur de ne pas le fliger à partir.
 Le Prieur qui aimait Hughes comme sa propre mère déclara en fin
 cieu; Comme le Seigneur vit, jamais de ma bouche ne sortira une
~~parole~~ de parole de ^{me} ~~quelques~~ de Montgrand age, ne sera donné à Hugh
 que ne peut rendre la Charteure Veuve de sa très douce et
 venerable personne !!... Mais finalement il consentit à
 surse l'avis de l'évêque de Fenolle et laissa partir Hugh au Dell de la mer

comme labbotons et terres l'équivalent de ce qu'il aimait à Witham, et elle dans une partie quelconque du royaume qu'il aurait choisie, ou s'il le préférait il pourrait accepter l'affranchissement du servage qui le rendait libre d'aller où il lui plairait pour y cultiver la terre. Quelques uns demandoient à être affranchis, d'autres préféreroient une autre portion de sol. Le fait est relate dans le livre des fiefs d'avant de Henry III. Pourquoi la Chastreuse fut assurée dans l'ordonnance contre toute réclamation, le roi fit annoncer dans toutes les villes et dans tous les villages du Wiltshire, et du Dorsetshire, et du Somersetshire que deux ans étaient accordés comme délai à ceux qui avaient des droits sur quelque propriété à Witham. Si l'un d'eux n'acceptoit entièrement à ce que les Labitans de ce pays qui estoient obligés d'abandonner fussent indemnisés, à un centime près, de tous leurs travaux d'amélioration. Il alla même plus loin dans la délicatesse de ses procédés envers ses voisins, et dans un erthetion spirituel et charmant avec le roi il obtint toute autorisation pour laisser les familles emprisonnées emporter ou elles le voudraient les matériaux de leurs anciennes demeures, ou si elles le préféraient pour la vendre. C'est ainsi que les choses étant réglées de façon à satisfaire complètement les anciens détenteurs, les moines purent donner des matériaux à tous leurs voisins et à l'usage de la construction du Monastere.

Les chateauxs étant bâtis toutes sur le même plan, à défaut de documents pour ce qui concerne le Monastere de Witham nous donnerons la description générale qu'on fait d'une chateauxs d'Irlande au chapitre III de son ouvrage cité plus haut. — Sur deux pages et 1/2 (que nous n'avons despensés de traduire) à considérer les choses au point de vue purement artistique

La destruction de la chaire de Wilham n'est probablement pas à regretter beaucoup, car à la différence des autres ordres les Chateaux ont une très luxueuse décoration dans leur architecture, non pas que comme les puritains, ils pensent que les dessins de la construction au moyen âge soient proches de l'apostasie et que dès lors ce système ~~tourne~~ plus au deshonore de ~~la~~ ~~monarchie~~ de Dieu dont un monastère doit être considéré comme une partie; car nous constatons que Sir Hugh profondément imbu de leurs idées, étant arrivé à l'épiscopat réédifia la cathédrale de Lincoln dans le style splendide de son époque, style bien préférable à l'ancien.

Mais comparant les choses entre elles, les châteaux considéraient ~~ce style~~ l'ornementation d'architecture comme matière indifférente on peut être sûr qu'ils considéraient ils comme Sir Bernard qu'elle ^{était la} ~~la~~ ^{signification} de la beauté de forme ou de cette belle différence, alors qu'ils devaient s'occuper purement de lecture, prière, ne pouvant il pas arriver qu'ils fussent plus occupés des travaux de pierre que des livres et qu'ils s'attachaient plus à admirer les originalités de l'art qu'à méditer la loi de Dieu. Néanmoins il n'y a pas de doute qu'ils voulurent construire convenablement et solidement comme on le faisait à leur époque. Nous sommes en effet que sous la direction de Sir Hugh le monastère fut construit avec beaucoup de peine et de soins, qu'on lui donna de solides bases et des contreforts capables de résistance et de longue durée aussi les murs et les toits furent les faits non avec du bois qui eut hétérogène, mais en pierre durable. Si nous nous en rapportons aux gens dont la science fait autorité dans la matière

(par exemple les comptes rendus de la Société archéologique de
 Somerset pour 1878) l'église paroissiale actuelle de Wilham
 fut construite avec des pierres ^{de roche} qui accuraient leur origine dans
 au pays; si cette église n'a pas été entièrement bâtie par Mr Hugh
 elle a pu ~~être~~ auparavant celle des anciens Villagers, et alors
 affectée à l'usage de couvent ou prieuré; car dans les chartes
 primitives les prieurs ont non seulement leurs habitations séparées
 de celles des moines mais aussi leur église à eux, église différente
 de celle des Pères ou moines proprement dits, et où ils envoient
 leurs vœux et reçoivent les saints ordres.

L'embarras toute spéciale des fenêtres peut faire penser qu'il
 y a eu une adaptation d'un édifice plus ancien avec nouvelles
 idées en architecture. La largeur intérieure même de six pieds
 10 pouces tandis qu'à l'extérieur elle est de un pied huit pouces
 ou bien de cinq ou six pouces, quelle aurait pu être la mesure ordinaire
 Maintenant comme Mr Hugh tenait à ~~construire~~ en pierre
 l'église jusqu'alors pourvue d'un toit de bois, il dut fortifier les
 murs, en leur donnant plus d'épaisseur. En 1876 on fit
 d'abord des contreforts et l'architecte prit pour modèles ceux
 qui avaient été élevés par Mr Hugh à Lincoln.

Mais avant de pouvoir terminer ses constructions la
 Communauté eut encore à vaincre d'autres difficultés.
 Le Roi Henry occupé par maintes affaires négligea de
 favoriser les moines des fonds nécessaires si bien qu'ils ne purent
 plus de quoi payer les ouvriers qui tout naturellement
 se plainquirent et en vinrent même aux insultes. Deux
 fois la Communauté appela le roi à son secours ~~par~~ les messagers

16
resurent rappelant de bonnes paroles mais d'argent joint.

Alors le Frere Girard, homme d'un caractère un peu altier, et très zélé de la dignité de l'ordre, demanda non le ton du reproche au Pucier s'il allait attendre pour finir les travaux quel plut à cet homme dur à la détente - le Roi - Je leur envoie les tributes; il y avait là une insulte par la communauté qui allait devenir un objet de discussion de la part de tous, disait-il -; La haine à parler aux grands de la terre, il était tout prêt à aller trouver le roi pour lui dire la vérité. ~~Volonté~~ ~~même~~ ~~aptes~~ qui il était disposé à retourner dans son pays, - et demandait donc à Hugh de le laisser aller avec le roi avec lui. Le Pucier ayant consulté les autres moines il fut décidé que lui irait à la cour accompagné des freres Girard et d'un moine âgé du nom d'Ainard. M^r Hugh recommanda à l'abbé Girard de modérer son langage en parlant au roi Henry, le prieur disait il est un homme de grande sagesse; d'un esprit raffiné et fin et capable de bien laisser à nos moines pour nos éprouves. Le roi les reçut respectueusement, comme des anges du ciel, les traita fort bien, promit tout et une fois encore ne donna rien. Alors le Frere Girard, en haïssant l'avis du Pucier, s'empêcha de faire un mot de reproche: Je ne m'occupe pas de ce que vous voulez faire ou ne pas faire, mon Seigneur Roi, je vous laisse à la tranquille possession de votre royaume, et vous disant adieu, je vais repartir pour mon ermitage de Chateau, je le préfère avec les rochers ~~de~~ ~~la~~ ~~montagne~~, plutôt qu'à de longues disputes avec un homme qui fait répondre les dieux de son père. Qu'il garde sa richesse qui il aime tant, moi qui en ai pas moyen de rien obtenir de lui. M^r Hugh fut profondément affligé de ce langage, et adouci le plus qu'il put sa voix et le roi qui était resté calmer, promit tout, tint parole, et le monastere une fois tenu fut dédié à saint Esprit, saint Jean Baptiste et à tous les saints. C'est la chartre fondée en l'an 1140.

144
Le successeur immédiat de Sir Hugh au priorat fut Boro, celui
le même qui à la grande Chartreuse eut une vision prophétique que nota
Saint Germain évêque, à la librairie « Cottonienne » on trouve un
petit volume contenant ~~différents~~ manuscrits sortis de différentes mains
à des dates diverses, là on rencontre un fragment relatif à Witham,
et qui nous permet de donner D. Albert comme successeur à Boro
sous le gouvernement d'Albert, quatre excellents hommes furent
admis dans le monastère, l'un comme Théodore prêtre laïc, et
les trois autres déjà prêtres et moines. De ces derniers le plus
connu est Maître Adam l'Écossais ou le Prémontré, « Il était
« de taille moyenne, et suffisamment vigoureux pour sa stature,
« avec une figure enfoncée, une tête chauve, et quelque chose de distingué
« dans les manières, d'une enflure qui le rendait déjà vieillard. Il avait été abbé
du Monastère des Prémontrés de Dryburgh en Écosse, c'était un homme
instruit, un théologien de valeur ayant écrit un grand nombre de sermons
et plusieurs traités avant de venir ^(à travers) le Caithness en Chartreuse.
La plus grande partie de ses œuvres a été citée par Mejer dans
la Patrologie, Volume 198. (Mais la liste de ses ouvrages écrits en latin.
Comme son homonyme Maître Adam biographe de Sir Hugh,
notre Écossais avait dès la plus tendre jeunesse la plus heureuse
inclination vers la vie contemplative, mais après il avait été sur
le point de réaliser les desirs de son cœur, enfin les ailes de la colombe
lui ayant été recitamment données il s'envola vers la solitude de Witham
en pendant pendant cinq lustres il goûta le repos de la contemplation,
S'il faut s'en rapporter à notre auteur (comme il aurait été moins exact
pendant vingt quatre années, menant une vie simple et sainte.
Il employa une partie de ce temps à écrire de nouveaux ouvrages qui

ne sont point renfermés dans la collection Migne. Ce sont 1^o un traité sur le canon de la Messe, 2^o un traité sur la discipline de la cellule, 3^o un traité sur la prière de N. Saigneva dédié à l'archevêque Hubert, 4^o le Miroir de discipline, 5^o un livre appelé Le Dialogue de Maître Adam, 6^o un livre ayant pour titre: Mon propre Secret. —

Quand l'évêque Hugh prenait ses vacances à Witham, Maître Adam était naturellement celui des moines dont il aimait le plus l'entretien. Le biographe du saint exprime en style lyrique comment il s'exerçait au jeu pour les exercices du combat spirituel. Le solitaire mettait devant les yeux de l'évêque les exemples des hommes parfaits dont parle la sainte lecture, les prières des Prélats illustres par la sainteté de leur vie et accusait les modernes pasteurs de l'Eglise de paresse, ils ne montrent plus sur les traces de leurs prédécesseurs, il y avait une générale dégénérescence. Il allait même jusqu'à reprocher à son Hugh, considéré et admiré par le plus grand nombre comme un grand et bon administrateur de l'Eglise de Dieu, de n'avoir peut-être que la simple apparence d'un vrai Pasteur. La modestie de son existence, sa conversation semblaient irréprochables, mais en réalité quel usage faisait-il de ses talents qui lui avaient été confiés? comment prenait-il les intérêts de son maître, si on le comparait à ces infatigables lutteurs qui souffrant mille dangers par tenet par men avaient non seulement fondé l'Eglise, mais versé tout leur sang pour elle!! A son tour, cette exubérante fontaine de doctrine céleste, devait entendre et accepter les admonitions de l'évêque de Lincoln dont le caractère concédait vaquer avec le sien, et dont le langage quand il s'adressait à ce pécheur et à ces vaillants lutteurs devait décider à tous les combats pour les vaincus.

Le second postulant pour le frue carthusien n'était pas sans ses vices. Il se nommait Gauthier, Ours des Bénédictins de Bath, la belle personne

mais jamais voyage qui le porta vers la capitale par Mueno a été sa-
 tée quelque part d'une manière un peu sarcastique (ironique)
 Il avait été Abbé Sous Prieur du ~~Monastère~~ de Hyde dans le Hampshire
 c'était un homme de beaucoup de science et de mérite, et à cause de sa
 réputation de sainteté, s'il faut en croire les Annales de Winchester
 il avait été promu à Bath où après avoir entraîné les moines vers
 la Perfection, il en vint un jour à penser que la gloire de ce monde n'est
 que futilité, que les Lameurs passent comme le vent, et il alla chez
 les Chartreux, préférant se faire beaucoup de biens à lui-même ^{plutôt} que
 de gouverner les autres, à Witham un moine de Hyde vint le voir,
 ayant trouvé entre ses fleurs et ses pots celui qui peu auparavant
 ne prenait soin que des autres, il ne put dissimuler un étonnement d'une
 facile enquête et le raillant de cette occupation indifférente
 il lui dit dans un latin intraduisible: *In Domine Pater, quod facis est
 bene, quod tractas bene vivere* ---

Le Prieur Gauthier, quoiqu'il en soit, ne parut point réunir les
 conditions voulues pour l'état de Chartreux, - du moins les Supérieurs de
 Witham le crurent. La visite de son ancien compagnon fut peut-être
 sans quelque chose de cette décision, et Gauthier retourna à son gouver-
 nement des moines de Bath, comprenant alors qu'il est plus profitable
 de laisser plusieurs années que de se occuper que de la science.
 Toutefois il remplissait strictement le devoir de sa charge, conserva son
 office jus qu'à l'an 1198 où il mourut dans le Monastère des Bénédictins
 de Wherwell dans le Hampshire, son corps fut ramené pour être
 enterré à Bath.

L'autre Moine que le Prieur Albert accueillit entra à Witham
 peu de temps après qu'il fut mort après avoir vécu quelque années

Robert Fitzthenny avait été pendant trois ans Prieur des Bénédictins de S Eritham à Winchester quand il renonça à cette charge. Il fallait en croire quelques mots dédaigneux de Richard de Devizes il aurait laissé sa première profession autant fait que par lassitude que par excès de ferveur pour aller s'enfermer à Witham, mais à l'opposition de Gauthier le Prieur de Bath qui malgré sa ~~bonne~~ ^{bonne} cause de son inconstance n'avait pas persévéré, Fitzthenny demeura en chartreuse. Avancé en âge à l'époque de son entrée il devait donner une preuve de cette énergie de vitalité aux fréquents voyages des Chartreux. Après avoir passé quinze ans dans le silence de la cellule acceptant tout ce que son nouveau genre de vie avait de plus maléfique pour la nature, il avait conservé une belle santé, on lui dit que la vigueur de sa jeunesse lui était rendue à mesure qu'il se privait davantage des délicatesses de la première table. Ce moine avec un autre de la communauté de Winchester, Ralph le Sacristain usèrent de toute leur influence sur Frère Adam pour le décider à écrire tout ce qu'il se souvenait de son maître, mais à la fin du second livre de la Vie, on raconte que ce vieillard à bonne figure, à la chevelure blanche, à la tête blonde, au langage élégant, à l'air paisible, doux, atteignit le terme vers lequel il tendait par la mortification le jeûne, les veilles, depuis longtemps. C'est précisément pour Robert Fitzthenny que Richard de Devizes écrit la chronique des faits et gestes de Richard I. ~~Mais~~ ^{Malgré} ces remarques ~~sautes~~ ^{sautes} de sa lettre dédicatoire un peu moqueuse l'auteur montre qu'après tout il avait conservé le meilleur elle plus sympathique de son ancien Prieur (Sur cette lettre (p. 74 et 80) dans l'intérêt qu'elle par elle-même ^{survive} Witham)

Le successeur d'Albert au Priorat de Witham fut l'ancien Prieur
celui là même qui écrivit à Sir Hugh pour l'engager à user de sa
viande dans sa dernière maladie; pendant temps après Robert occupait
le premier office de la Chartreuse, Frère Adam commença la vie
de Sir Hugh par une dédicace à ses bien chers amis dans le Christ
Prieur R. et ceux d'ailleurs qui vivaient avec lui à Witham,
sur les instances desquels, dit-il, il est mis à écrire son livre.
Il n'y a pas de date qu'il s'agit ici de Robert dont nous venons
de parler. Les Chartreux ne sont pas un ordre de littérateurs
(si on en juge par leurs annales) et c'est la dernière fois
que nous trouvons la communauté de Witham en rapport avec les
un faisceaux de livres).

Le dernier témoignage des bonnes grâces du roi Henry II pour
les Chartreux fut le legs de 2000 marks d'argent donné par testament
à leur maison et à tous l'Ordre, mais on ne dit pas quelle part
de cette somme revint à Witham. Après cette mort-ci n'est
plus question de libéralité royale extraordinaire.

Il est fait mention des Chartreux de Selwood, comme on les appelait
quelquefois, dans une chartre de l'an 1229 où Henry III confirme la
Chartre de fondation accordée par son grand-père, tout est maintenu, mais
les moines doivent faire ratifier les concessions qui leur ont été faites, par
chaque nouveau souverain. Jusqu'à l'année 1243, ils n'ajoutent
rien à leurs possessions, car l'étendue de leur propriété ayant été vérifiée
par ordre royal est la même que celle constatée sous Henry II. Cependant
la communauté s'augmentait car pendant les deux années suivantes
une cellule fut construite sur la colline de Mendip, et en 1250 Henry III
exempte les terres du Prieur et des Frères de la nouvelle chartreuse de Mendip.

De toute inspection sur une partie appartenant à la forêt de Selwood, à laquelle
 auhemment ils aurent été soumis. Cette liberté leur était assurée pour
 leur éviter les ennus de voir leur hanquellite constamment troublée
 par la vinté des forestiers ruyaux, des bailles, - c'était donc pour eux une
 faveur très appréciée. Il est facile de constater qu'à toute occasion
 opportune les moines employoient des moyens enhardis, pour empêcher
 leur domaine privé exempt de toute intrusion, n'ayant rapporté à
 une relation d'une vente officielle et les défontiers de temons, qui au
 lieu le Dimanche apres la fête de S^t Ambrose de l'an 1273, relativerent
 aux droits et aux terres aliénés par la couronne dans le canton de Bruton,
 Le bois de Wetham appartenant à la chartre de ~~Wetham~~ ^{Wetham} borné par
 un fosse, une haie et un mur en pierre, et qu'on ce bois fut formé
 d'une portion de la forêt de Selwood, les moines auroient le droit d'empêcher
 tout agent forestier d'y venir prendre du gibier ou du bois, et les chartres
 agissant comme propriétaires disposoient du gibier comme bon leur sembleroit.
 De plus quand il ~~arrivoit~~ ^{se faisoit} un meurtre sur leur propriété, ils enterreroient
 le cadavre sans temons, et au préjudice du coroner royal, et de la
 dignité de la couronne et enfin si des voleurs étoient pris sur leur terre avec
 les objets dérobés, les moines confisquoient tout, et encauoient le préjudice du roi.
 Les motifs qu'ils alleguoient pour conserver ces droits, c'est qu'ils juroient
 par venter aux officiers forestiers, dans les principes concédés par Henri II
 qui avoit entendu les offres de toute inspection ou perquisition des employés
 des forêts ou de leurs serviteurs. Mais si ces dernières prétentions étoient
 vraies, et non pas imaginaires, et au moins exagérées, il faut ~~de~~ ^{se demander}
 quelle avoient pu être l'occasion de leur violence de leurs voisins depuis
 leur arrivée dans le comté de Somerset. Il n'est donc pas surprenant qu'ils
 se soient trouvés en difficulté continuelle avec les laïcs et les religieux du district

toutefois avec ces derniers les litiges ont pu être provoqués par la jalousie.

Au commencement du règne de Henry II un hôpital destiné aux pauvres femmes atteintes de la lèpre fut fondé à Maiden Bradley et confié à quelques prêtres séculiers qui vers l'an 1190 furent évêque de Salisbury remplace par des chanoines de l'ordre de S^r Augustin avec un Prieur.

Cette communauté ne fut pas précisément satisfaite de se voir un rival dans le patronage prieur d'un pays aussi rapproché d'elle, et grand Henry autorisa la Châtesse à clore le bois dit "La Holt", à Witham, bois dans lequel elle avait comme successeur du manoir de Gernesfeld le droit de recueillir pour son chauffage tout ce qu'était mort et sises à terre, les Augustins manifestèrent leurs mécontentements avec beaucoup d'assurance d'autant plus qu'on semblait peu faire cas de leurs plaintes jusqu'au moment où ils se décidèrent à demander satisfaction. Une enquête fut présentée et eut lieu en 1259 à Frome par le justicier Henry de Bracton et Alan de Walton le Coroner. Le Prieur et les Sœurs des formiers des lèpreux de Bradley réclamaient une rente de 8 livres Sterling à Melbourne dans le Somerset ou quelque autre bénéfice ecclésiastique par exemple de Tydolfeshide dans le Wiltshire en échange de leurs anciens droits dans ce forêt susdite, ce qui leur fut concédé on d'une manière équivalente mais les chanoines ne furent pas encore contents et dans une enquête eueut lieu en 1273, ils revinrent à la charge produisant cette fois des témoins déclarant qu'ils avaient bien entendu dire que le roi perdait quatorze shillings par an que le Prieur de Maiden Bradley et les hommes de Gernesfeld auraient dû payer par le bois mort ramassé par le moins, pendant trois ou quatre années après commencement des hostilités ouvertes avec les Châtesse. En 1279 le Prieur de Maiden Bradley réclame 40 acres de terre et leur dépendance à Gernesfeld dont il aurait été illégalement dépouillé par le dernier Prieur de Witham

Comme les moines n'avaient pas d'après leur règle paraitre en justice pour les procédures, le roi désigna Guillaume de Gyselham pour leur répondre. Les assises se tinrent à Somerton. Il y fut établi que les terres réclamées faisant partie du domaine de la Chartreuse de Witham avaient été données par Henry II, et que dès lors durant la teneur de la proclamation faite en son temps dans toutes les villes et tous les villages des comtés de Somerset, Wiltshire et Dorset, avertissement avait été donné à tous ceux qui pourraient avoir des réclamations, de faire valoir leurs droits sur les terres contenues dans les dites limites avant que deux ans et demi fussent écoulés, sous peine de voir leur demande frappée de forclusion; or, le prieuré de Maiden Bradley ayant réclamé à cette époque avait été satisfait par un échange, une indemnité avait même été officiellement allouée pour la commune pasture du thot. Le Prieur de Maiden Bradley ne put faire autrement que reconnaître la vérité des faits et fut condamné à une amende pour ses prétentions fausses, il semble que cette affaire eut pour résultat d'empêcher les chanoines de troubler les chartreux à l'avenir...

Ce fut vers cette époque que les moines de Witham acquirent par la consécration de leur maison adjacente au Mendips une propriété à Cetherford les habitants avec ou sans motifs, se montrèrent irrités. En 1260 quelques hommes procédant à la clôture de la propriété à Cetherford, causèrent de véritables dommages, brulèrent la haie tuèrent un des serviteurs du Prieur qu'ils trouvèrent là et l'enterrirent. Le fait est que Henry III avait concédé aux chartreux un droit de commune pasture à Cetherford qui devint un sujet de querelles entre eux et les habitants, par Judu Jones au Baron I envoya les justiciers en 1279, pour faire une enquête relative aux privilèges concédés par son père aux moines et arrêter la dispute

Mais les intérêts de la Chartreuse à Cheddar étaient aussi en opposition avec ceux d'une autre corporation religieuse, les chanoines de Wormley dans le comté d'Essexford qui possédaient une terre dans le voisinage. En sorte que la même année Robert, Prieur de Wormley accusa Jean Puer de la chartreuse de l'avoir dépossédé illégalement de la libre possession de dix-huit acres de prairie avec les dépendances, le tout situé à Cheddar, mais des témoins étant venus déclarer que les allégations du Prieur Robert n'étaient pas fondées, le dit Prieur fut condamné à une amende, ce n'aurait point du reste servi aux abbés.

Probablement pour en finir avec toutes ces querelles, les chartreux obtinrent en novembre 1293 une confirmation royale de leur chartre de fondation, c'est à dire un diplôme redonnant toute leur valeur aux lettres patentes du roi Henry III, datées du 12 mai de l'année 1267. Ce dernier acte fut très explicite dans ses termes. Les baillis et les autres officiers royaux furent spécialement désignés pour empêcher tout empiètement sur les propriétés des Chartreux à Witham et à Cheddar. Henri I ayant satisfait à toutes les réclamations élevées par les détenteurs de biens appartenant au domaine des chartreux autorisés à élever tout les obstacles nécessaires à leur tranquillité. Ceux qui auraient des prétentions à soutenir contre ces moines devaient en appeler au Roi qui se constituait le Défenseur et le protecteur des moines qui conformément aux exigences de leur ordre ne devaient point paraître au justice.

Deux autres donations furent faites aux Chartreux sous le règne d'Edouard I. En 1284, Edouard Comte de Cornwallles, donna à Dieu à la Vierge Marie et aux religieux de l'ordre des chartreux servant Dieu à Witham un enclos appelé Moitham, situé à peu de distance de la Chartreuse, qui leur vaudrait cent shillings de rente annuelle à tout

Des tenanciers, à cette époque Lord Robert D'Aumare et après lui de ses héritiers.
Onze ans plus tard (1295) Les Châteaux de Witham et d'Hinton ont eue par
une Charte déclarés exempts de tous subides, impôts, contributions
droits, levés pour quelque cause que ce soit par nous ou nos Successeurs.
La date de cette charte est du 29 août. - Le fait est que le roi Édouard I
semble avoir été favorable aux Châteaux de Witham et d'Hinton,
il leur écrivit spécialement pour demander le recours de leurs prières
pendant son expédition contre Guillaume Wallace. " Nous savons
que vous ne devez point ignorer, - dit cette lettre - que pour la tranquillité
et la paix de notre royaume et d'aund avec les seigneurs de nos états,
nous sommes décidé à réprimer la méchanceté et la malice des écossais
nos ennemis et rebelles qui persistent dans leur obstination. Et comme
il n'y a d'espérance à mettre dans l'homme qu'en s'appuyant sur la
protection divine qui seule peut subvenir à notre infirmité, nous
nous recommandons affectueusement et spécialement votre personne, votre
chère épouse Marguerite, nos enfants, nos vassaux, notre peuple
fidèle et tous nos adhérents, au moment d'engager une expédition
en Ecosse, Requeérant et demandant vos messes, vos prières et autres
bienveillants services, afin d'obtenir la protection divine de telle
façon que la grâce d'en-haut due à vos raisons, se répande sur
nous tous et nous préserve de l'adversité. " Les moines devaient
adresser au roi un compte exact des messes célébrées à cette intention.
Cette lettre était datée du manoir de St-Jean de Perth, 10 juillet.

Depuis Édouard II le monastère n'ajouta rien à ses possessions,
mais une diplôme de 1309 dispense les moines de Witham et d'Hinton
de tout impôt sur leurs biens spirituels et temporels. Enfin en 1318 le roi va
plus loin encore et déclare que toutes taxes papales imputées à l'Angleterre

même avec son consentement (du roi) n'affecterait pas les chartres
du Comte de Somerset.

Un autre document de l'année 1218 fait mention d'une
pension annuelle à un serviteur du Monastère, l'engagement
pris par les Prieurs Gauthier à un intérêt personnel domestique
à tous les fideles du Christ, qui les présentes lettres verront,
Frere Gauthier Prieur de Wotham et les conventuels, le salut et omnia
dans le Seigneur. Nous faisons savoir qu'après la volonté et
du consentement unanime de notre maison, nous nous engageons nous
et nos successeurs à donner une pension à Jean surnommé
le Pecheur et à Edith sa premiere femme, pension dont les jours
leur ve devant et qui consistera chaque semaine en sept pains
appeles Puckbros et sept pots de biere dont la mesure sera celle
de la Communauté, l'autre moitié de celle des Hotes; de plus un ~~repas~~
consistant en potage et en pitance, tel que chacun de nos serviteurs
a le droit de le recevoir; de plus chaque année deux paires de
chaussures neves et une paire de Haut-de-chaussures, de plus
un vieux fice pris parmi ceux que les moines echangeent contre
les neufs: nous promettons également au dit Jean, pour ses ~~logis~~
annuels, aux deux termes fixes par l'usage, et aussi long temps
qu'il vivra et sera capable de travailler quatre shillings en monnaie légale.
Le dit Jean recevra toutes les choses susdites dans notre Firmaria (endroit
de la maison ou les ouvriers etaient payés) et où on s'acquittait des arriérés
dus au Monastère) - à cette condition que tant qu'il sera capable des
metiers de poissonnier ou plombier ou de quelque autre genre de
travail qui lui serait assigné par le prieur ou le procureur, il
s'acquittera toujours de sa tâche en loyal serviteur sans contradiction ni
difficulté.

Mais si le dit Jean devrait inutile par suite de l'âge ou d'infirmités
il ne devrait plus toucher les quatre shillings de gages, il conserverait
néanmoins la dite pension de pain et de bière, potage et pitance, comme
par le passé aussi les chaussures et vêtements plus haut mentionnés,
de nos et de nos successeurs pendant toute sa vie sans fraude aucune.
Et si sa femme Edith lui survit, elle aura elle aussi à percevoir chaque
semaine les sept pains et sept pots de bière avec la pitance aussi qu'il est
dit plus haut, mais n'aura plus droit de réclamer les vêtements et les chaussures.
Enfin s'il arrivait - quod oren avastat Deus - que Jean vint à manquer
à ses devoirs ou le mortuât négligent d'habitude, il sera puni et corrigé
légitimement et suffisamment par une retenue de la pension et de ses gages
Et en témoignage de tout ceci nous avons apposé notre sceau sur le
dit acte passé entre nous et le dit Jean, sous la forme de reconnaissance réciproque
Fait à Witham, le Mercredi qui suit la Fête de l'Apôtre S. Barnabé, An. Dom. 1318

Les Chateaux ont besoin de serviteurs et de cultivateurs qu'ils
emploient à différents prix sur leurs domaines, car leurs exorcistes, conventuels
et les autres officiers occupent une très large partie de leur temps, et enfin
aussi parce que leur règle ne leur permet pas d'aller librement hors
des limites de terre du monastère. Eloignés, comme ils le sont du monde
ils peuvent échapper plus ou moins aux épidémies, cependant les chateaux
de Witham furent atteints quelque peu par la terrible peste noire
que sous le règne d'Edouard I^{er} en 1348 ravagea l'est et l'ouest de l'Angleterre.
En effet nous ne constatons aucun décès parmi les moines, comme dans
d'autres maisons, mais leurs serviteurs, familles, leurs ouvriers et employés
moururent presque tous. La conséquence de tout cela fut que les champs
restèrent incultes ou insuffisamment cultivés et quand vint le temps de la
moisson, le blé qui avait pu recueillir périt misérablement faute de moissonneurs.

et ce fut la une véritable peste et une cause d'affaiblissement pour le monastère. La réglementation relative aux ouvriers considérés comme un moyen de leur venir en aide fut en cette circonstance le occasion d'un grand préjudice pour les châtreaux de Leimrod. La clause interdisant aux manœuvres de quitter les villes et les paroisses où on avait besoin de leur travail, avait pour les habitants des districts populeux des villes, et privé des lois de tout moyen de subvenir à l'insuffisance de leurs serviteurs à gage. En fin de compte les moines s'adressèrent au roi, lui exposèrent leur situation. La Margerite déclara par lettres patentes datées de l'an 1354 que les domestiques et les ouvriers habitant la région et arrivés au terme de leurs engagements avec leurs anciens maîtres pourraient remettre à la disposition de la Châtreaux, il devrait entendre que le Prieur n'en retiendrait que le nombre vraiment nécessaire.

En 1362 Edouard chargea les baillis et autres officiers de vérifier si les Châtreaux s'étaient rigoureusement conformés à cette dernière prescription en employant les manœuvres des quatre comtes de Wiltz, Lorembach, Dorset et Devon.

Les autres exemptions faites à la Châtreaux de Wiltz sous le règne d'Edouard sont les suivantes : En 1343 La charte de fondation et celles qui la suivent ont été confirmées avec cette clause complémentaire que si les libertés concédées par ce document n'avaient point jusqu'à été utilisées par les moines, ils pourraient les utiliser à l'avenir sans obstacle. En 1349 seconde confirmation à laquelle s'ajoute une déclaration patente que les officiers royaux ou ceux des villes avaient la Châtreaux qui souvent restaient les moines en exigeant certains droits ou prestations malgré les exemptions concédées maintes fois par les Souverains, devant se rappeler que le monastère de Wiltz n'était tenu à aucune de ces

charges ou impositions connues sous les noms de mariage, tallage, ficage, portage, tallage etc, que l'exemption était perpétuelle et ne pouvait être éludée en exerçant des nouvelles qualifications données par les nouveaux baillis ou ministres quelconques. - En 1361 Jean de Mershton et Jean Derby sont autorisés à donner comme biens de main morte aux moines de Witham une propriété située à Radene consistant en douze acres de prairies et dépendances connues sous le nom de Barboresmoor, le revenu des arbes être employé à l'acquisition d'un cerce ou torche de cire, qui serait allumée chaque jour à la messe conventuelle célébrée à l'autel majeur pendant la consécration et l'élevation de ~~ceux~~ saint Corps et sang de Notre Seigneur.

En 1362 Les moines sont autorisés à réclamer vingt livres par an pour la rente sur différentes terres ou fiefs occupés par diverses personnes.

En 1363 Donation d'un tonneau de Vin que le sommelier royal devra délivrer annuellement et à époque fixe en retour des pièces faites pour le roi et sa famille par la communauté de Witham. En 1369 William Canynge de Bristol est autorisé à donner aux chartres différents immeubles d'une valeur de revenu annuel de quatre livres ou cent shillings destinés à l'entretien d'un Chapelain qui célébrera le service divin aux intentions dudit William et de sa femme Agnes et de plusieurs autres parents alors vivants et pour le service de leurs âmes après leur mort. Les revenus devant être dits à l'autel de la ^{1^{re}} Vierge de Witham.

En 1376 Robert et Guillaume Chedde de Bristol sont autorisés à donner aux Pères et conventuels trente livres de revenus sur différentes propriétés situées dans les faubourgs de Bristol pour l'entretien d'un Chapelain séculier qui célébrera le service divin dans l'Eglise de Cheddar : au mois de novembre autorisation du même genre est encore accordée à onze personnes pour une donation de 50 livres.

Peu après son avènement Richard II en 1377 confirme toutes les chartres et lettres patentes accordées au Monastère de Witham par ses prédécesseurs.

Il ressort de cette chartre que Edouard I avait concédé en 1283 aux
moines de Ripley les mines qu'ils trouvaient sur leur terre, le tout
au mieux de leurs intérêts. - Deux années plus tard le roi Richard accorde
à Thomas Beckette curé de Furboston et Jean Bury curé de Whalley
l'autorisation de donner à Witham une maison avec ses dépendances et deux
acres de prairie situés à Chelton, d'une valeur de 40 livres sterling.
En 1387 le roi Edouard aux moines la gratification annuelle d'un tonneau
de vin à prendre à Dunstons Testins, abîsage des moines travaillant sur
leur terre à Mendips. - Après la déposition de Richard II, le Chartreux
payant cinq marks recouvert du nouveau Roi la confirmation
de toutes les concessions ci-dessus mentionnées, avec cette clause en plus
qu'à l'avenir ni les moines, ni les prieurs, ni leurs serviteurs ne
pourront être l'objet d'aucune action en justice ou d'un trouble quelconque
à propos de leurs acquisitions ou de leurs ventes faites au profit du Monastère
car si les prieurs de leurs annexes pourront être tenus dans leurs
tenures particulières, les prix fixés ^{selon} d'accord avec les marchands de vins.
Huit ans plus tard le domaine de la Chartreuse est augmenté de trois
maisons, six acres de terre, dix huit acres de prairie avec leurs dépendances
situés à Wobey et Yerdele, le tout formant la donation de John Wykling
et Isabelle mariée en premier nocce à Thomas Tameur à Wells
et de Robert Neel et Thomas Barthe. Le Prieur a douze marks à payer
comme frais de la licence qui lui permet de prendre possession de ces biens.

Le domaine de la Chartreuse s'accroît notablement sous le règne d'Henry V.
L'abbaye bénédictine de St Paul, titulaire à Breau en Normandie
avait reçu à l'époque du premier Henry différents possessions en Angleterre.
Le manoir de Softes dans le comté de Norfolk et son église de St Marguerite
le manoir et l'église de Spectorsburg dans le Dorsetshire, formés les deux par Robert de Bellom.

comte de Melfort et Leicesters, enfin le manoir et l'église de Warrington
dans le West-Meshire donnés par Henry Nevill Comte de Warwick.
A chacune de ces places les moines de Préaux avaient construit des
prièrès. Pendant les guerres continuelles entre la France et les trois Édouards
ces prièrès étrangères furent laissés sous le prétexte qu'ils pouvaient
servir de foyes de conspiration à l'ennemi. Quelques uns furent rétablis
dans la suite, mais Richard II en retint plusieurs. Or à la fin du XIV^e siècle
les manoirs ci-dessus mentionnés étaient entre les mains de Louis de Clifford,
un peu plus tard en 1404, Henry V les conféra avec celui d'Aston dans le
Berksheire qui avait aussi appartenu à l'abbaye normande, à Sir Thomas
Cpingham et Jean Heyles, Prêtre, avec tous les droits, revenus, emolumentes
avantages, rentes, oblations, franchises, libotes, privilèges, et ~~autres~~ qui
appartenaient autrefois au Prieur de Toftes. Cpingham et le Prêtre
quoiqu'ils en eussent gardaient pas complets cette propriété car après
peu d'années ils firent par contrat certain de leurs intérêts à la Chartreuse
de Witham par la vie de Sir Thomas. En 1413, Henry V ratifia
la cession par lettres-patentes, et déclara même qu'après la mort du Roi
la Chartreuse conserverait les mêmes manoirs - (sauf celui de Toftes dont les
revenus furent affectés au collège du Roi à Cambridge) - à jamais avec tous
les droits et toutes les charges, tels qu'ils existaient deux siècles plus-tôt pour
les abbés de Préaux. La valeur était de 64 livres, sept schellings 9 1/2 p.
Les mêmes lettres-patentes autorisaient les Bénédictins de Préaux à céder pour
tousjours leurs droits aux Chartreux. C'était là une affaire de pure formalité
puisque en suite des attaques du Parlement contre la propriété ecclésiastique
sous les règnes précédents, Henry V avait supprimé entièrement les prièrès étrangères.
En retour de ces lettres-patentes, le Prieur de Witham dut payer cinquante marks
et pour la confirmation des autres chartres & diplomes accordés à la maison, cent schellings.

Mais la vie de Sir Thomas Espingham s'étant beaucoup prolongée il en revêtit pour les moines une ~~charge~~ charge, et les moines se trouvant offensés par leur contact avec ce chevalier. Toutefois Henry VI eut pitié d'eux et leur fit la remise des cinquante marks et autres arriérés le concernant, le tout par une grâce spéciale en faveur de la première maison et la Mère de tout l'ordre en Angleterre. En 1441 il confirma la possession des dits manoirs. Un moine important bénéficia échut à la Chastelle à l'époque des trois rois de Lancastre sous la forme de six quatorzèmes de sel que le Prieur recevait annuellement du manoir de Careford dans le Dorsetshire. Mais entre tous les dons et présents que les rois et les vireux particuliers firent à la communauté depuis sa fondation, le plus précieux pour l'estime qu'on y attachait se trouve dans un legs. Les épices étrangères, à en juger par la fréquence ^{de occasions} on certaines quantités en furent offertes et acceptées en paiement au lieu et place de monnaie courante, les dits épices étaient beaucoup plus appréciées par nos ancêtres que par nous, à cause de la grande difficulté qu'on éprouvait alors pour se les procurer. Les Chastells étaient sans doute fort aisés d'acquiescer leur ordinaire comme leur contemporain et trouvaient parfaitement acceptable le legs qui leur fut fait en 1360 par Richard Pyborg de Salisbury et qui consistait d'abord en cinq marks offerts à la Chastelle de Wilham et en une livre de gingembre pour chaque moine et une demi-livre à chaque frère lai.

Tout l'ordre des Chastells fut atteint par le grand schisme comme les ~~autres~~ catholiques. Dès qu'il y eut deux papes, un à Rome et un à Avignon, on reconnut des deux côtés aussi un Prieur séparé comme Visitateur général de l'ordre. Mais en 1409 l'unité de l'Eglise ayant été rétablie par le concile de Pise ou Grégoire XII et Benoît XII furent déposés et Alexandre V élu. Conformément à l'exemple donné par les Pères du Concile, les Chastells, ~~officiers~~

Les deux Vices Généraux à se retirer, et choissent à l'unanimité pour les
remplacer le Prieur de la Chastelle de Paris. Après quoi le Chapitre
s'occupa du gouvernement des Maisons. Pendant ces temps troubles, du schisme
la discipline s'était souvent relâchée, et l'antique et austère discipline
de la règle avait été altérée. Pour remédier à cet état de choses quelques
unes des anciennes constitutions furent renouvelées, rafraîchies, de nouveaux
réglements furent faits, et aussi des modifications dans le service divin et l'éducation.
Ce n'est pas en ce lieu de rappeler tout le code cartusien, dans lequel chaque
année voit s'ajouter quelque "fraîche addition" suivant la nécessité des temps,
mais quelques unes des constitutions formulées entre les années 1411 et 1424
concernant tous les monastères de l'ordre, ont un intérêt spécial pour les
maisons d'Angleterre arrivées au nombre de huit, en y comprenant Witham,
elles nous font voir la vie de l'ordre à cette époque, aussi nous croirons
utile d'en donner un aperçu.

Quelquefois paraît-il, fatigués de leur existence confinée, les habitants
de nos châteaux ne craignaient point d'en sortir et d'aller se promener
par le monde "au grand péril de leurs propres âmes" et "au scandale de
plusieurs", et peu de supérieurs furent assez zélés pour les ramener au bercail.
Désormais tous les prieurs et les procureurs de l'ordre furent arrêtés tous
les fugitifs, de quelque endroit qu'ils vissent et les renvoyer sous bonne garde
à la maison d'où ils s'étaient enfuis, et aller faire de cette même maison
où ils étaient emprisonnés jusqu'au prochain chapitre général, à condition
toutefois que ces châteaux ne furent pas à moins de trois jours de distance
de la maison de profession du fugitif, car alors le chapitre général devait
décider plus promptement les défenses. En Angleterre il avait été constaté que
certains personnes de l'ordre ne craignaient pas de braver le silence
et la solitude de leurs cellules en y introduisant ceux qui leur convenaient

on avait rappelé à l'obéissance antique de la règle ~~qu'ils devaient~~ de manger ou de boire en cellule avec qui que ce fut, habitants du monastère ou étrangers, — Le Prieur et le Prieur les autres exceptés — Ceux qui violaient le Statut sur ce point devaient observer une abstinence générale pendant un certain temps, elle pouvait faire alors qu'un seul repas dans la journée, et toute viande par terre au réfectoire par un ou par un capitaine accoutumé autant de fois qu'il y avait eu de transgressions, Le Prieur qui veillait sur le maintien de cette règle était soumis au même jeûne et quittait son emploi pour une semaine — La manière anglaise de chanter ne plaisait pas non plus à la maison-mère; la Grande-Chapelle qui enjoignit à ses enfants de se conformer à ses usages à elle pour la faire à faire au milieu du West, pour ses tons, afin d'éviter la confusion.

En 1419 une concession fut faite aux Châtelaines anglaises, à partir de cette époque le vinteur ou un autre prieur député par elle, n'était tenu de se rendre au chapitre général que les années bissextiles, Pour les autres années ces maisons devaient adresser leurs lettres aux prieurs les plus rapprochés sur le continent, notamment à ceux de Bruges ou d'Anvers qui se chargeaient de leurs affaires, moyennant un prix fixé sans la moindre des dépenses occasionnées.

Les Progrès de la civilisation en Europe et le développement graduel de tous les branches de l'art à cette époque de la Renaissance, firent du XV^e siècle exercer leur influence sur les disciples de St. Bruno, Il fallut bien constater que dans la plupart des Châtelaines on avait introduit sur les autels de riches peintures, ou ornements trop multipliés et contraires à la simplicité et à l'humilité de l'ordre, on avait également reproduit sur les vitraux et autres places, sans motif légitime, les armoiries de plusieurs seigneurs, même des portraits de femmes, au scandale de plusieurs nobles.

Il fut donc ordonné que toutes ces peintures qui dépassaient les limites de la simplicité devraient être enlevées là où on pourrait le faire sans scandale et qu'à l'avenir on aurait à éviter cette sorte d'abus, en même temps on adressait les Vinteurs d'avoir veilles sur la matière et les Vinteurs des monastères rigoureux pour prévenir de nouveaux excès. - Pour donner plus de force à cette réglementation et assurer aussi l'uniformité avec les autres maisons, on eut pour concourir le service divin, le Chapitre général de 1626 ordonna une Visite Générale de la Province d'Angleterre pour mettre un terme aux abus plus graves, même que les différends dans le rituel puisqu'ils dénotaient un relâchement de la Discipline. Il y avait bien quelque chose de cela dans l'usage introduit parmi les Chartreux Anglais, de faire porter aux Vinteurs une besace de couleurs bigarrée, quand ils accompagnaient le prieur en voyage. Il y avait là quelque chose de tout particulièrement désagréable pour les bons Pères, non songe combien cette coutume se conforme à l'esprit de l'ordre dont les Membres, dit Guérin de Cambrai dans son Speculum Ecclesiae, se font de charrier de vêtements pour leurs voyages, les mêmes qu'ils y a quelque d'argent, alors que les autres moines ne faisaient point de difficulté à venir, alors les habits de couleur. Le Prieur d'Arras qui était Vinteur de la Province de Picardie et son assistant le Prieur de Copelle audoicise de Cambrai furent chargés d'accomplir cette Visite en Angleterre, le Provincial et son assistant faisaient leur inspection tous les deux ans, ils avaient à s'enquérir de l'état spirituel et temporel de chaque monastère, à ramener, que les prieurs remplissent convenablement leur devoir en contribuant au bien-être de la communauté, à visiter, si les moines se conduisaient suivant le statut, ou au moins ils devaient imposer des pénitences. Les Pères et les Prieurs devaient répondre par écrit aux questions qui leur étaient faites et déclarer en commençant tout ce qui n'était pas régulier dans la communauté, par la vie des personnes de la maison

Les moines après tout avoir enamuré écrit leur rapport, et dans lequel
le blâme et la louange conviendrait la manière dont les statuts ont été observés
et dans les termes les plus simples. Après quoi les dits moines revinrent au
chapitre lisent la charte en présence des moines, excepté la novice
font telles remarques qu'ils leur semble nécessaires et déguerpissent.

Il n'est pas possible de savoir si les moines de Witham ont été
transgresseurs ou fidèles observateurs des anciens traditions catholiques
mais on peut constater qu'ils employaient quelque peu de leur
revenu à l'ornementation de leur saint, car il est fait mention d'un
très beau Crucifix posé alors sur le pilé ou ambon et malheureusement
enlevé par un moderne ecclésiastique de la paroisse. On ne peut
guère douter que la fortune du monastère ne se soit notablement accrue
puis qu'on les voit encore une hospitalité beaucoup plus grande
qu'au temps passé, depuis surtout que l'évêque Becketon, peu
d'années après la vint à dessein résolu, décida les moines à construire
un dortoir qui ne pouvant leur être utile à eux mêmes, de sorte
destiné à leurs hôtes. Sous l'épiscopat du même évêque de Bath
et Wells nous avons une preuve de rapports plus manifestes de la chartreuse
avec le monde. L'un de nos républicains, aux premiers temps de la fondation
nous rapporte que les laïques pour faire la preuve de la dévotion
par le Prieur de Witham, demandent à recevoir l'habit de l'ordre
pour reconnaître à Dieu en s'employant au service des moines,
dans la culture de leurs terres ou dans différentes obediences. Mais plus
tard la foi des moines vint à se relâcher, et les seigneurs n'éprouèrent plus le
besoin de sauvegarder leurs intérêts, leur revenu eussent été à la chartreuse,
il en résulte qu'aujourd'hui les moines doivent avoir recours à la
population de deux sexes pour les travaux de leur domaine,

Ces explications pour quoi en 1458 le Prieur de Wytham vint à l'Evêque Bechington pour être autorisé àriger des fonts baptismaux dans la chapelle de famille (ou chapelle des frères) et à établir un cimetière en dehors du cloître sur une partie de leur terre. Après avoir donné une enquête préliminaire destinée à vérifier la vérité des faits allégués, l'Evêque accorda la permission demandée le 20 mai 1459 pour les fonts baptismaux et commissions Guillaume l'Evêque de Lidon Prieur de Wytham dans le Hampshire qui devaient se faire consacrer leur le tenant destiné à la sépulture des veuves.

En recueillant tous ces détails, j'ai fait de la Charte de Wytham, ~~un~~ ~~très~~ ~~bon~~ ~~travail~~ ~~à~~ l'époque de la guerre des Deux Roses. Mais cette longue lutte n'a atteint pas la fortune du Prieur. Henry VI dans un acte de Résurrection en date du 20 juillet 1458 confirme l'origine de tous les privilèges accordés aux Chartreuses de Wytham et d'Henilton. En 1461 le monastère dut s'abandonner au schelling plus tard un maréchal pour la confirmation de chartes et lettres patentes accordées par son prédécesseur. Mais Henry VI ayant été roi de facto et non de jure, la Chartreuse ne fut pas à payer, ni à perdre avec lui. Après l'avènement de la Maison d'York jusqu'à la rupture avec Rome sous Henry VIII, il y a une lacune dans l'histoire de Wytham faute de tous documents. Mais avant d'aller plus loin il est bon de donner ci une liste de prieurs de Wytham tirée de diverses sources. La date indiquée est rarement celle de leur élection, mais elles indiquent l'époque où ils ont exercé leurs fonctions d'une manière incontestable. (Voir p. 115, et p. 117 la liste des moines les plus marquants de Wytham, elle est tirée du manuscrit relatif à l'ordre des Chartreux qui se trouve au British Museum. Pour mieux entendre cette dernière

liste

Il convient de remarquer que lorsqu'un mot venait à changer de manière finis un mot quelconque, la raison ou il arrivait pouvait exiger de lui une seconde profession, c'est à dire l'obliger à émettre une seconde fois le vœux. Mais ce n'est pas toujours le cas. Je nous rappellerons aux lecteurs anglais que le mot *Charterhouse* est un exemple de corruption du mot français *Chartreuse*, première maison de l'Ordre qui donna son nom à tous les monastères de l'Ordre.

Chapitre V.

Declin de la Fortune

Descentibus hominibus proe timore et expectatione quae supervenit universis ubi, *Sut Luc XX1. 26.*

C'est en 1531 que fut fait le premier pas décisif dans la voie du schisme avec Rome, lorsque le Clergé accorda à Henry VIII le titre équivoque de chef suprême de l'Église, autant que la loi du Christ le permettait. Quand on considère que cette concession fut arrachée comme une part du prix du pardon à obtenir pour avoir violé le Statut du Praemunire (offense contre l'autorité du Roi ou du Parlement punie par l'emprisonnement et la confiscation des biens) offense dont les ~~secularistes~~ *secularistes* furent injustement accusés à propos de leur soumission à l'autorité du Legat Wolsey, — une autorité ne peut jamais être mise en question par elle-même jusqu'à ce qu'elle soit établie qu'on ne veut plus la reconnaître, — Quand on se rappelle que les agissements de Luther et des Réformateurs allemands étaient parfaitement connus en Angleterre, que leurs opinions gagnaient

Dans toutes les classes, On n'est point surpris que l'épouvante et l'alarme
répandues chez les catholiques aient pu produire même parmi les Chartreux
anglais l'inquiétude et dans les esprits le sentiment de la perturbation
qu'allait se produire. Dans tous les cas deux ou trois Chartreux furent
à cette époque beaucoup troublés par des moines irréguliers; peut-être
faut-il reconnaître qu'une seule année de noviciat comme on l'avait en
ce temps la était insuffisante pour la probation, pour arracher le postulant
à toutes les influences qu'il avait pu subir en vivant dans le siècle pour
développer les manières et les affections de l'homme du monde, et vraiment
il faut admettre que les vœux irraisonnables étaient émis avec imprudence.
Ceci doit être pour confirmer ce qui ressort tout naturellement de quelques
lettres écrites à cette date au Prieur de Londres, l'une par le prieur de Witham,
et les autres relatives à Don Albert Hales futur moine de ce même Witham.
Ces lettres sont renfermées dans le volume VII du Calendrier des papiers d'État
avec les correspondances de l'année 1531, elles ne portent pas elles-mêmes de Millésime.
Mais comme Henry Man le général anglais à ce moment n'était point enclen-
ché à se troubler à propos de la discipline des moines ou à méditer de la Religion,
c'est adieu de l'ordre cartusien, et comme aussi le prieur de Witham Richard
Peers n'entra pas en charge plus tard que l'année 1532, enfin pour d'autres
raisons inutilisées à rappeler ici, ces lettres sans millésime doivent avoir été
écrites probablement en 1531 quand Don Jean Zoubovne prieur de Sheen
était vinteur provincial. La lettre de Witham que nous allons donner
intégralement concerne Don (on avait écrit longtemps Dan en Anglais)
William Baxster profès de la Chartreuse de Smithfield qui pour quelque
transgression qu'on ne désigne pas avait été envoyé à ses confesseurs du Somerset-
shire; puis bientôt il sollicita l'autorisation de retourner à la maison, non
seulement de son propre prieur de Londres, mais aussi du Prieur Zoubovne chef de la Province anglaise.

Voici la lettre : Le Père de Witham au Père de la Chartreuse de Londres, 1715.
Très Révérend Père en N. S. Je me recommande à vous avec un vif desir
d'apprendre que vous êtes en bonne santé; notre Hôte Dame William
Babster désirerait recevoir une réponse à la lettre qu'il vous a adressée,
il est très pressé de la pensée de retourner à la maison, Dieu
sait, il a l'intention d'être stable et de vivre en grand repos et tranquillité,
Je suis bien sûr que notre cloître ne lui a pas donné le moindre ennui,
Il a écrit une lettre également au Père de Sheem pour obtenir la réalisation
de ses vœux. Je prie Dieu que tout cela ne soit point ad ruinam
opus, mais tourne à son profit et à l'honneur de notre religion; Il
eut préféré qu'on n'eût point parlé de ses transgressions, mais il n'était pas
en mon pouvoir de tenir les bouches closes. Que le Seigneur vous conserve
de sa bonté et vous préserve de toutes adversités, Amen
Ecrit à Witham en date le 20 Juillet. Nous vous avons envoyé la
brevé par notre frère Don William Burton. Que Jésus ait son âme, nous
vous prions de l'expédier promptement. Per Filium Vestrum Ricardum priorem
Ibidem Chartre innotitum. Adresse: Venerabili in Christo patri domino priorum Domus Carthusiensis
prope London dentur.

Alnett Hales ou Halye était un Chartreux de Londres qui
ayant été malade d'esprit et de corps avait été envoyé à la Chartreuse
de Mountgrace dans le Yorkshire. Son Père devait l'échanger contre
Thomas Barker prêtre de la dite maison qui avait commis la grave
faute de manquer à ses vœux et de sortir des limites sans permission.
Mais pour une raison ou pour une autre le père demandait que Barker
n'ait garde pénitence à faire et il écrivait à ce sujet au Vicaire général.
La correspondance échangée à ce propos fournit un curieux éclaircisse-
ment sur la manière dont la discipline était maintenue chez les Chartreux.

et en même temps un tableau de la vie castillienne. = Quant au
retour de Barker à Londres, le Prieur Jonbouerne, répondit un jour de la fête
appelée Alhalorrentide, qu'il ne pourrait le promettre ne sachant point
quelle dépense Montgrace avait pu faire pour l'entretien de Thales. Aussitôt
de la remission de toute pénitence pour Barker, le prieur ajoutait: Que Dieu
me préserve de me montrer aussi indulgent pour un apostat. Ce moine
en effet est demeuré quatre semaines absent de la maison de profession,
pour le moins, nuisant ainsi à son âme, déflasant à Dieu et causant
quel scandale à la Religion!!! Je ne sais que trop combien. Il a été arrêté à
Oxford comme un espion ou un homme en rupture de ban, présenté à un
commissaire qui l'a examiné, les bacheliers en divinité (titre universitaire anglais)
fière d'un moine de Montgrace qui était présent à l'interrogatoire, l'a reconnu
et le a été enfermé dans une étroite prison jusqu'à ce que j'ai envoyé quelqu'un
Je vous écris pour vous demander de le prendre en compensation de. de penser à faire
pour votre corps à Montgrace. Faites-moi savoir si vous avez l'intention de
lui appliquer la pénitence imposée par nos statuts. S'il est indigne religieu-
sement avec vous, on pourra dans la suite le traiter plus favorablement.
Si vous ne voulez pas le recevoir je me propose de l'enfermer dans notre prison
jusqu'à ce que son prieur ait envoyé quelqu'un ici à son sujet.

Peu de temps après Jonbouerne fit la visite de Witham et de plusieurs
autres maisons, entre autres celle de l'île d'Arholme où il trouva
notre "Dane Alnot Halys" arrivé de Montgrace trois ou quatre jours avant lui.
Lorsque le dit religieux était malade fut fait sans son autorisation,
il lui permit de rester, il écrivit même au prieur de Londres de pourvoir
à ses besoins, et il ajoutait: "Votre confrère n'aurait pu se faire du nécessaire,
j'ai appris que son vêtement avait été complètement usé dans le voyage de
Montgrace à Arholme, je ne sais exactement ce dont il a besoin."

Robert le frere de la chaire d'Arbolme écrit de son côté ceci :
Don Hales est avec nous depuis l'assomption de Notre Dame, Le prieur
de Mortgais sans autorité de permission l'a envoyé ici pour
vous être agréable. Je fus content de recevoir ce moine parce que nous
avons un confere à Mortgais par ordre du chapitre général,
mais on ne nous a pas prescrit de faire un échange. Notre confere
est un homme robuste, lisant et chantant très bien et en nous
fournissant la robe tout ce qui lui fallait comme viatique et oratoire.
Votre religieux au contraire est un jeune homme, incapable de
porter le poids de l'observance pour le jeûne, la lecture et le chant,
il manque à peu près de tout ce qui lui faut comme vêtements et literie
ses habits n'ont aucune valeur. J'en ai fait donner une paire de
coursières et ce qui lui était indispensable comme pour vos notes.
Il ne cesse de me demander de vous le renvoyer, nous sommes gardemur
général par Hales qui est convenu qu'on le renvoie de lui, nous sommes
peu nombreux, quelques uns même sont malades, et nous aurions grand
besoin d'un individu capable de nous rendre service pour le chant, Mon
bon Père, nous vous prions de faire revenir chez vous votre confere et de
lui trouver une place. Nous serions très contents de recevoir Don Thomas
Barker qui se trouve dans votre maison, si on dit nous envoyer quelqu'un
Mais cette proposition relative à Barker ne fut pas acceptée, car il
avait été envoyé à Londres où il resta jusqu'à l'année 1534, et Hales
demoura pour un temps à Arbolme; là il s'arranda si mesme
l'eussent que ses conferes eussent été devenus de le conserver,
Mais dans son intérêt et pour lui être agréable, on le changea contre un autre.
Puis son Père ayant adressé une demande à son sujet, Don Johnbourne
consentit à l'envoyer à la chaire de Sainte Anne près de Coventry

pour le salut de son âme et le soulagement de son corps, et il écrivit
au Prieur de Londres pour obtenir son agrément en lui disant: Mon Père,
attachez vous l'amour de Dieu une réelle importance à cette affaire
car il y a plus de la demeure à Hales se vendit donc à Coventry, plus
tard à Witham; à la suppression de ce Prieuré, il eut une pension
comme profès de cette chartreuse, mais il semble résulter que ce ne fut
plus d'avantage considéré comme appartenant à la communauté de Londres.

Ce doit être peu de temps après les dispositions relatives à ce deux
moines dont nous venons de parler que le Prieur Richard Peers cessa de
gouverner la Chartreuse de Witham. Il avait exercé ces fonctions pendant
trente ans, et comme à cette époque les jeunes gens n'étaient pas mis à
à la tête d'une Chartreuse, il devait être fort avancé en âge. Il resta
dans son propre Prieuré encore quelque temps, et il est certainement un
de ceux auxquels fut demandée le serment à l'acte de Succession,
en 1534 c'est à dire peu de mois après cet incident il écrivit pour la
défense des intérêts de la Chartreuse de Beaurival dans le Comté de Nottingham
la lettre que voici: Lettre du Prieur Richard Peers de Witham.

A tous les fideles du peuple chrétien qui liront ce présent acte,
nous Dom Richard Peers moine de la Chartreuse de Witham, autrefois
Prieur de cette maison pendant trente années, et plusieurs fois convint
des Chartreuses, réunies dans ce Royaume salut dans le Sermon;
Nous tenons à vous faire savoir que de tout temps depuis la fondation
de notre maison le roi Henry II et son noble successeur Henry III, et son
Vertu des lettres patentes accordées par ces deux souverains, nous avons toujours
joué des libertés suivantes: 1^o Nous avons constamment eu le droit de nous
sur nos terres ceux qui y avaient commis meurtres ou félonies, et quand
les dits coupables ont pu être appréhendés en dehors de nos limites, ils nous ont été

remis. afin que plaine et entière satisfaction soit obtenue en toute justice.
En vertu des mêmes privilèges, concédés par nos souverains pour nous faire
pénétrer sur nos terres, forêts, fourmeuse ou y tuer aucune sorte de gibier,
de plus sur les abeilles, sur les laines, sur les constables, ne peuvent
opérer sur notre domaine par plus que les forêts, et officiers quelconques
à moins d'en avoir obtenu devant une licence expresse. Tous ordres nous
ont été concédés au sujet et nous en avons usé jusqu'ici en toute franchise.
Nous écrivons ceci parce que nous avons récemment été informés et de
façon à ce en par un docteur que la Chasse de Belvall qui a
de tout temps joui des mêmes libertés que nous, vient de recevoir à l'aveu
d'un juge une grave atteinte dans ces privilèges, les abeilles et autres officiers
n'ont pas craint d'instrumenter d'une manière ordinaire autre dans nos limites.
Nous faisons donc l'avis à tous ceux qui ces présentes lettres verront
que nous n'écrivons point ceci par affection d'indommager à notre maison
ou à quelque autre que ce puisse être, mais simplement pour affermer
la vérité. Nous espérons donc qu'attachant l'importance qu'elle mérite
à nos lettres, on ne permettra pas qu'aucun préjudice soit causé
à la dite Chasse de Belvall à propos des libertés. D'aut elle a joui
sans aucune interruption et paisiblement depuis les temps de sa fondation
nous demandons qu'on respecte ce que nous affermons par le dit acte
ou tout est vrai autres que nous faisons le serment, comme nous sommes
obligés d'en répondre au jour du jugement ou non comparation, devant Dieu.
Et par donne plus de certitude à ces présentes lettres, Nous sur nommé
Don Richard Perys nous les avons signées de notre propre main le 27^e jour
d'octobre de la 26^e année du règne de notre souverain Henry VIII Junon
Permanum Jamis Ricard Peris nuper Prius ibidem factimus & S.

Le Prieur Richard n'a du voir à faire autre chose que les commémorer

Les malheurs des moines anglais de tous les ordres. La mort l'auroit
dispensé de s'opposer à la vente de ce dictionnaire. Quel couronnement de tous les
regrets est de se rappeler les jours meilleurs. En effet son nom ne
paraît plus au nombre des membres de la Chartreuse après sa dissolution.
Et on ne voit plus qu'il soit question de lui nulle part depuis cette date.

Mais la lettre de son successeur le Prieur Jean Huse écrite en 1532
au Secrétaire Cromwell nous fournit un signe certain de son existence.
Le Prieur John Huse à Cromwell
« Très Respectable Monsieur, conformément à mon devoir je me recommande
humblement à votre bonne audience, suppliant le Dieu tout puissant
de vous récompenser dans le ciel pour la grande charité que vous n'avez cessé
de nous témoigner à ma pauvre et chétive personne, comme aussi à mes frères
vos très humbles serviteurs, vous demandant d'intercéder auprès du Roi qui
en suite de votre favorable information ne pourra manquer de nous rendre
équitable, bienveillant et gracieux pour ma pauvre Maison, en nous
considérant comme les plus dévotement sujets, ceux que nous avons été toujours
dans ce monastère sous les regards de ses ancêtres illustres, espérons que
les faveurs qui nous ont été accordées de tout temps nous seront continuées
que nos droits sont maintenus contre toute attaque, vous priant en
retour l'appui de nos incessantes prières pour la prospérité des Etats de la France
et de toute sa noble progéniture, Nos velleurs donc que par votre très
puissante et humble prière commune de pitié nous soit accordée remise
du grand Secau. Veuillez considérer M^r Hyde qui vous remettra cette lettre
comme étant chargé d'acquiescer ce qu'il y aura de droits à payer. J'ose espérer
que grâce à vous j'obtiendrai les lettres patentes pour Monseigneur de Gloucestre qui
ne pourra plus dès lors nous inquiéter par la suite, et que nous garderons la faveur
du Roi notre gracieux protecteur et fondateur. Je vous recommande à Notre Seigneur Jésus,

Qu'il vas, entre sa tante garde, à Witham le 7^e année par des fautes
de son serviteur John Huse priens, - adresse: à son special et singulier
bon maître M^r Cromwell. =

John Huse n'eut pas à fuir aux mauvais jours. Le declin de sa main
son prorat ne continua pas beaucoup plus longtemps. Un moine d'un autre
nom signa la formule du serment de suprématie quand il fut présenté
aux habitants de la chartreuse le 18 mai 1537. A en juger par le
langage passablement obsequieux de la lettre ci-dessus mentionnée et le style
formelle que c'est l'ancien prieur de Witham que Guillaume Trafford
l'indigne successeur du martyr John Thughton, aura deinde à Venise
le repandra à Londres pour grossir le nombre "des martyres" comme furent
appelés les complaisants envers le roi par les défenseurs de la suprématie papale.

On peut supposer que la lettre écrite par Huse obtint le résultat
desiré car il n'est pas question dans la suite de cette affaire. Dans les papiers
concernant le prieur de Witham, mentionnés sur un catalogue de
documents ayant appartenu à Cromwell on a eu copie il n'est plus
fait aucune allusion à tout cela. La même année en 1535, parmi les
concerns de Cromwell on relate une garantie pour la restitution de certain
temporal à faire signer par les moines de Witham.

En janvier 1533 le désir intime du coeur d'Anne Boleyn fut en partie
satisfait par son mariage secret avec le roi. Puis à partir du couronnement
quand il n'y eut pas de sentence de divorce prononcée contre la reine, Anne
fut ouvertement le tête de reine, et le 12^e année la veille de Pâques, elle
amena au conseil royal au sermo religieux. Le peuple pieux fut
naturellement beaucoup troublé par l'impudent abandon du souverain
à l'égard de son épouse légitime et de la scandaleuse union avec Lady Anne
et la consécration fut faite par les chapelains qui n'en rapportèrent

au Cardinal Pole, jouaient à cette époque avec les Prévôtés et les Observances
de la plus haute réputation de ~~patente~~ ^{patente}.

Le fait est que Don Hord prieur de la Chartreuse de Hinton en vint à
porter le débat jusque dans ses rêves, ne sachant s'il pourrait ou non reconnaître
la nouvelle reine d'Henri. Il en vint à une telle perplexité d'inquiétude avec
sujet qu'il crut ne pourrais mieux faire que d'aller à Witham pour décharger
le trop plein de son cœur dans celui de son collègue le Prieur de cette maison.
C'est vraiment un signe du temps où on vivait qu'un des moines de Witham
ait pu révéler tous les détails de cette histoire à Lord Stoupton qui eut devoir
tout révéler à Cromwell. Heureusement peut-être pour les deux prieurs, la période
de la vie ou parcellée l'entente sur la matière eut été considérée comme un acte
de haute trahison, n'était pas encore arrivée, — car la lettre que vous resta
sans conséquence. = Leonard Lord Stoupton à Cromwell : Très honorable
et particulièrement bon maître. Je me recommande de la façon la plus ardente
à votre Seigneurie et vous prie d'agréer mes humbles remerciements pour toutes les
bontés envoyées moi et mes amis. Je vous dirai ce que j'apprends récemment d'une de
mes bonnes connaissances, en ce présent mois de May, un des moines de la Chartreuse
de Witham au comté de Somerset, nommé Don Peter Watt est venu déclarer
devant moi et plusieurs autres personnes sûres que le prieur de la Chartreuse
d'Henri était venu pendant le dernier carême faire une visite au prieur de Witham
pour lui raconter qu'il avait eu une vision extraordinaire la nuit d'impensable
et ce lui en fit le récit dans les termes suivants : Il avait vu un échafaud autour
duquel il lui semblait qu'étaient réunis tous les nobles du royaume, ~~par~~
consentement unanime ils faisaient monter sur ledit échafaud la reine
la Pierre, et notre visionnaire prêtait main forte à cette exécution, mais
tout à coup il reculait revenant à lui-même, comprenant la folie qui allait
lui faire commettre un acte si contraire aux lois divines et ecclésiastiques —

puis s'éloignant avec douleur se voyait: Que Dieu me preserve de jamais consentir
à une aussi injuste et odieuse condamnation. Le Duc Peter surnommé
Intérieur a encore d'autres choses secrètes à révéler à propos du salut de la
Louveraine et de la grâce le Roi. Mais il n'a pas voulu me les communiquer
se réservant pour le temps on se pourra par voie intermédiaire en parler
au Roi ou à la Reine. Je vous adresse ce moine de Witham avec
mon serviteur qui vous remettra cette lettre, me croyant obligé de faire
droit à la raisonnable demande, et sur ce je prie Jesus notre Seigneur
de vous conserver sain et saut avec une longue vie - Écrit à Bonam
le 19^e jour du mois surdit. Je compte sur votre dévouement. Affez vous
puie de continuer la faveur de vos bontés à mon ami votre serviteur le prieur
de Sherburne pour toute les affaires qui le concernent. - Edward Stourton
Adressé: au S^r Thomas Cromwell membre du Conseil du Roi.

Peu de jours après cette ~~lettre~~ sentence de divorce était rendue
à la cour archiepiscopale à Dunstable, Anne était couronnée et la
malheureuse Catharine abandonnée pouvait se lever seule à la douleur
en dépit de la décision du Pape qui lui était favorable, peu de temps après.
Au mois de novembre suivant, l'acte des Annates, complètement celui
de 1532 transférait à la couronne les paiements à faire au Pape et produisant
la rupture définitive avec Rome. Sur ces entrefaites Anne donna le
jour à la princesse Elizabeth dont la situation comme dernière présumptive
du trône était assurée par l'acte de Succession de Mars 1534. Puis elle
suivant les ecclésiastiques et les religieux eurent à prêter le serment d'appa-
lation de cet acte de Louverain, ce qui devait être particulièrement odieux
à plusieurs, parce qu'on exigeait de prêter cette affirmation que
l'Evêque de Rome n'avait pas plus de droit en d'autorité en Angleterre
qu'un évêque étranger quelconque. Lord Stourton fut chargé de négocier

ce serment des chartriers de Witham, mais elle les trouva pas tous aussi
empresés de complaire à la Volonté hautement manifestée du Roi.
D'après la relation de ce commissaire faite le 13 Juin à Cromwell, le prieur
d'abord est parti en pèlerinage, absent depuis treize jours, et six des moines
déclarent qu'ils ne veulent pas signer avant que le prieur l'ait fait
le premier. En sorte que dès le retour du prieur j'ordonne conformément à
mes instructions me rendre près de lui, et dans le cas où ce prieur et d'autres
ne consentiraient pas à l'événement, je vous prie de bien vouloir m'indiquer
comment je devrais procéder avec les récalcitrants. Comme il n'est plus
fait mention de cette affaire dans la suite, la seconde visite de Sloupton
a dû avoir plus de succès.

À peine plus d'une année après la soumission à laite de Succession, la
solitude des moines de Witham était de nouveau troublée par des visiteurs en-
voyés en mission par le roi. L'acte des annexes garantissant au Souverain
les premiers fruits de tous les bénéfices et la dixième part du revenu annuel
sur tous les biens temporels ou spirituels de l'Eglise, dont il a été question
plus haut avait passé dans l'automne de 1534. Pour s'assurer que les
nouveaux revenus moteraient à une somme correcte, Henry nomma
des commissaires chargés de surveiller toute la propriété ecclésiastique en
Angleterre et dans la principauté de Galles. Après avoir prêté le serment de
s'acquiescer loyalement de leurs fonctions, les Commissaires reçurent des instruc-
tions détaillées sur la manière dont ils devaient procéder. Quand il
s'agissait de maisons religieuses ils devaient prendre les noms des admi-
nistrateurs et de tout le personnel régulier, des dignitaires dont ils étaient
revenus, des ~~offices~~ ^{charges} qu'ils avaient à remplir, de toutes les promotions
ou collations dont ils pouvaient disposer, avec le revenu annuel clairement indiqué.
Et quand il s'agit d'aumônes ou d'honoraires de messes à percevoir, ils devaient

d'enquêter non seulement des noms des personnes et des différentes places
ou les paiements avaient lieu chaque année, mais aussi d'enquêter les noms
de tous ceux pour lesquels les fondations avaient été faites, et etc. C'est à
ces minutieuses investigations que les Chartreux de Selwood furent de soumettre
en 1139. Le revenu total de toutes leurs possessions domaniales, y compris
tant à 215 livres 19 schillings ou en monnaie actuelle 2,589 livres, ou
en monnaie française environ 65,000 francs. Le détail de toutes ces rentes
se trouve dans notre ouvrage p. 140, 141, 142, 143, 144, 145. (Terrier)

Cette procédure pour arriver à une évaluation exacte des revenus
de chaque maison religieuse dut être singulièrement désagréable à leurs
habitants, les commissaires ayant le droit d'enquêter la présentation de tous les
registres, livres de comptes, terriers, documents quelconques, capables
de les mettre au courant de l'état financier exact, à en juger par
les rapport officiel qui parut peu de mois après, on donna vu il fut
difficile aux intéressés de cacher quelque chose, et que la direction des
affaires royales ne se préoccupa guère de troubles plus ou moins la façon
de ceux qu'ils avaient à examiner. Si on songe que jusque là les
Chartreux de Wilham avaient toujours été exempts de toutes sortes
d'enquêtes ou inspections, excepté celles des supérieurs majeurs de l'ordre
il a dû leur paraître ~~très~~ ordinairement pénible de voir tous leurs
papiers examinés et d'être obligés de répondre à tant de questions relatives
à leurs biens temporels. Mais si les moines de Selwood furent ce plaindre
de telles formalités, il faut cependant constater que les commissaires
royaux trouvèrent un coadjuteur complaisant dans le prieur Henry M.
qui put prouver bientôt qu'il était ce qu'il disait dans ses lettres, incombablement
le serviteur dévoué de Cromwell, comme il le signait et comme il sut
l'exprimer avec une pureté de pure politique.

La Chartreuse de Witham a vu deux de ses prieurs arriver à l'épénopie,
Mais quel contraste entre les deux !! Entre Hugh d'Aralon qui
pendant son priorat - le troisième depuis la fondation - contribua à élever le monas-
tère sur de solides assises, et Henry Man - le troisième ^{prieur} avant la suppression
qui devint vintenaire général de toute les Chartreuses d'Angleterre semble ^{travailler}
à rendre facile la ruine de l'ordre - - Entre St Hugh, sur nommé ^à ^{avec} ^{raison}
quelquefois, le patriarche des Chartreux anglais, qui mourut évêque de siège
important de Lincoln - - et Henry Man, considéré par les fidèles, comme
un traître à son ordre, qui mourut évêque du siège insignifiant de Man
(Ile de la mer d'Irlande à l'entrée du canal de nord. Irlande à Douglas. - 588 selon ^{certains})

Hugh et Henry étaient entre tous deux jeunes dans l'ordre des Chartreux,
L'austère discipline et la vie de prières confirmèrent l'un dans la sainteté et la
stabilité de son caractère, mais n'eurent pas d'effet sur l'autre, à moins qu'ils
n'aient agi sur son tempérament nerveux et excitable, sans doute, de façon
à lui rendre la solitude inquiète; à l'incliner à employer les heures de cellule
en vaines spéculations, à la recherche de forces célestes dans des dangers vaines
Hugh dans sa haute situation demeura un vrai moine, faisant fonde
cas des considérations purement humaines, ne s'inquiétant point des disgrâces
des peines, à encourir, voire même de la mort, sut résister à toutes les oppressions
et ne s'abaissa jamais devant les rois ou leurs ministres; Man, qui il
~~était~~ ^{sinicèrement} ~~été~~ ^{converti} aux vues du roi, jouit des faveurs de ce
tyran, entraîna ses frères vers la partie de la soumission qu'il avait pu lui-même,
puis quand les monastères furent supprimés il accepta les honneurs sous le
nouveau régime, à l'époque même où les plus nobles personnes de son ordre
et de la foi qu'il avait sacrifiée, furent martyrisés ou judiciairement
assassinés. - Henry Man, né dans le comté de Lancastre, avait fait ses
études à Oxford, il entra chez les Chartreux à l'époque où le manifestement

Les premiers desirs du roi de s'emparer des biens des monastères, il devint
bientôt procureur (proctor) de la Chastreine de Sheen. Si on en juge par
ses lettres, il était à cette période de sa vie, assez dévot, mais, comme
beaucoup d'autres individus dont la ferveur est trop sentimentale, il se
montrait fort disposé à croire à des visions, à des rêves, qu'il prenait pour
des extases d'en-haut. Après tout il était assez naturel qu'il
subit certaines influences auxquelles ne furent pas échappés des hommes
plus sages et meilleurs que lui; quand ils en venaient à se laisser duper
par des crises d'hystérie, des hallucinations, ou les desirs égarés du
roi Henry VIII étaient clairement démontrés, -- il était naturel qu'ils
attachât quelque créance à la "Sainte Fille de Kent", au moment
où il désapprouvait probablement le divorce du roi et cette prétention
de se faire le chef suprême de l'Église, -- qu'il devait se fendre, après, reconnaître
Henry Man alla si loin dans son admiration pour Elisabeth Barton
qu'il écrivit ce qu'il pensait d'elle au confesseur même de cette fille,
Father Bocking, et dans son langage quelque peu extravagant: "L'ange
nous, disait-il, glorifiez le nom du Seigneur qui a visité cette Vierge
sainte, une mère pour moi et une sœur pour vous, et cela pour
notre salut. Elle a allumé dans certains cœurs une flamme qui brûle
de celle du Saint Esprit dans la primitive Église... Elle pleure au Seigneur
de me faire connaître un peu des secrets et des paroles merveilleuses
dont elle gratifie journellement sa Vierge choisie spécialement qu'on ne
appelle Elisabeth Barton, votre sœur spirituelle. Cette révélation
a plus contribué à remplir mon cœur de ferveur pour Dieu, que tout
que j'avais pu entendre dire jusqu'ici, ou que j'ai lu dans la sainte
Écriture. Demandez à ma bonne mère Elisabeth en qui je me confie
plus que dans toutes les autres créatures mortelles de se souvenir quelle doit

... m'offris en sacrifice à la Très glorieuse Trinité, et m'obtins la grâce
de me motiver assez pour que j'en vive plus que dans le Christ, 147
D. Henry Man eut plusieurs entretiens personnels avec cette Elisabeth et
parlait d'elle avec enthousiasme au célèbre Thomas More. Ce dernier
après la confession de la Nonne à la Croix de St. Paul eut devoir écrire au
procureur de Sheen pour lui annoncer que cette fille s'était clairement
manifestée comme une hypocrite, mais note « brave homme », avait une
si haute idée d'elle qu'il eut beaucoup de peine à croire ce qu'on lui apprenait.
L'Exécution d'Elisabeth et de ses partisans, deus dut être un rude coup pour
Man, il dut même craindre un instant d'avoir quelque peine à subir
pour son attachement à cette cause et se féliciter d'avoir été stoppé. Ses mani-
ères furent plus que l'humble serviteur de Cromwell. Quand on demanda
aux Châteaux de Sheen en 1534 de prêter le serment de Succession, il n'y eut
aucune difficulté soulevée, le prieur et le procureur se déclaraient eux-mêmes
« fidèles sujets, honnêtes gens soumis aux lois », non contents de donner le bon
exemple à leurs confrères, ils exhortaient les religieux de l'observance
de Richmond à souscrire aussi. Peu de temps après Henry Man, sur l'insti-
gation de Cromwell sans doute, était appelé au poste plus élevé de prieur
de la Chartrreuse de Witham. C'est là, au moins que nous l'avons dit plus haut,
qu'il reçoit les commissaires royaux chargés de l'enquête sur les biens.
Après quelques mois il rentra à Sheen comme prieur et à peu près à
la même époque il devenait Vicaire des Châteaux anglais, en remplacement
de Jean Houghton qui étant prieur de Londres avait été un des martyrs
pour la suprématie papale. Cet emploi de Vicaire lui était donné par le
Vicaire général royal. Nous retrouvons encore le prieur Henry Man, mais
la suite de son histoire ne présente plus d'intérêt à propos de Witham.

Cependant le roi dut commencer à reconnaître que le Monachisme anglais

après tout n'inclinait pas aussi vite qu'il le ferait à la reconnaissance
de la supériorité dans l'Église, aussi quoiqu'il fut répéter les actes
de rébellion, il pensa qu'il serait mieux d'en finir avec ces Monachismes
d'autant plus que les biens dépendraient une très utile ressource pour
le trésor de l'état qui diminuait de plus en plus. J'accord avec Cromwell
Henry VIII projeta de se montrer d'une justice rigoureuse dans la visite
des Monastères, - mais les dernières et les plus récentes recherches historiques
prouvent jusqu'à l'évidence que c'était là une machine de guerre
pour fabriquer les plus graves accusations de scandale contre les prêtres
convoqués. Le Vinteur déigné pour le Comté de Sud-ouest fut le Docteur
Layton qui en sa qualité de Clarke du Conseil d'Etat examina Sir Thomas
More et l'Evêque Fisher, prisonniers dans la Tour de Londres, Au
mois d'août 1535 il inspectait les monastères situés dans la région
des Comtés de Somerset et Wilt et vers la fin de ce même mois
il arrivait à Wiltam. On a de lui une dépêche expédiée le 26 à
Cromwell, où il annonce que la Chartreuse de Wiltam est entrée
complètement dans la voie de la soumission, comme il le relatera plus haut
dans un rapport. Ces simples mots joints à l'absence de toute accusation
maie ou fautive contre les moines manifestent clairement que les Vis
et les caractères ne prêtèrent à aucune critique. Mais en même temps
ceci indique une soumission craintive aux ordres royaux, soumission qui
s'explique assez naturellement et l'on s'ingère à ce qui était advenu aux
Confères de la Chartreuse de Londres. Désormais le prieur et les conventuels
conformément aux injonctions faites par les Visiteurs devant tenir pour la supé-
riorité du roi et l'enseigner, enfin faire de leur mieux pour observer les
statuts du royaume, décisions prises on a fait à l'ordinaire, ayent pour but
l'extirpation et le rejet de la juridiction prétendue et usurpée de l'évêque de Rome

Ils devraient en outre pénétres tous ceux qui étaient confies à leurs soins. Le principe que le pouvoir du roi, de par la loi divine, est le plus excellent de tous sur la terre et qu'on doit lui obéir avant tout autre, en vertu du commandement de Dieu. Tout ce qui prescrivait la soumission à l'Évêque de Rome ou à quelque autre potentat étranger dut disparaître de leurs livres et de leurs archives. Personne pas plus le prêtre que le procureur ou un frère du monastère ne pouvait plus désormais sortir des limites, — règle presque impossible à observer si la raison devait subsister, — c'est la remarque que fit même Ap. Rice un des Vénérables, à Cromwell, — en disant qu'il fallait admettre un système qui permettait au prêtre de laisser la direction à un Vicaire, lui rendant possible les voyages exigés par les affaires de la maison. Pour éviter les communications avec les gens du dehors il ne dut plus y avoir d'autre issue que la porte principale dont la garde était confiée à un ~~personnel~~ spécialement d'élite, qui ne pouvait ouvrir la dite porte qu'à certains heures. De plus chaque jour, tous les membres de la communauté devaient sans une pause déterminée assister à une leçon de la Sainte Écriture pendant une heure, obligation qui pour être opportune en apparence devait être insupportable à plusieurs, Cromwell s'étant réservé le choix de ceux qui devaient donner ces leçons. En outre un certain nombre d'instructions concernant la propriété monastique, l'observance plus stricte de la règle qui devait être gardée aussi strictement qu'on peut l'exécuter de la Santé L'enferme et du Vestibule de Dieu. Le prêtre devait rappeler à ses frères que la vraie religion ne consiste pas surtout dans les pratiques extérieures, dans la rasure de la tête, pas plus que dans le silence, le jeûne, le lever de l'aurore, le chant et toutes les autres cérémonies, mais dans la parfaite netteté de l'âme, dans la pureté de la vie dans une foi au Christ qui n'ait rien de feint, dans la charité fraternelle. Dieu doit être adoré en esprit et en vérité. En fin les moines ne devraient

pas se reposer aux mêmes en s'attachant à telles cérémonies ou à
obscures mais tout rapporté au Christ et tout fait par amour pour
Ils ne devaient pas exposer de reliques ou parler de miracles finaux
pour en attirer certains profits sur les pèlerins qu'on devait exhorter à
faire leurs aumônes, spécialement aux pauvres. — Pour l'avenir on
faisait une obligation à tous les membres de la communauté de prier chaque
jour à la messe pour le roi et la très noble et légitime épouse
la reine Anne. — Il faut dire que toutes ces injonctions dont quelques
unes d'ailleurs étaient à mes bonnes dissimulaient le but véritable de
la visite, le moyen de voler la maison, — il était en effet, laissé à la
discretion des visiteurs d'amplifier leurs instructions, et par conséquent
de transformer en ~~plaine tyrannie~~ *plaine tyrannie*, devant qu'ils étaient plus ou moins
bien disposés, de telle façon que les malheureux moines pour échapper à
ces exactions furent très souvent obligés de cadeaux à Cromwell ou à ses
Ce sont ces lettres parties de Wilham à cette époque se plaignent d'un surcroît
de dépenses que ne devaient venir que de là. On devine combien
une pareille situation pouvait paraître pénible et presque insupportable
à certaines natures, et c'est peut-être de là que fut causé
honte et l'excuse pour les moines que quelques uns accusèrent de
faiblesse quand ils firent ce qu'ils purent pour se tirer d'une situation
malheureuse dont ils ne voyaient pas la fin.

Chapitre VI

La Destruction du Monastère

Alors on voit vit coulés, capuchons et frocs flotter en quenelles sur ceux qui les
portaient en se dispersant. Paradis perdu livre VIII.

Le prieuré de Wilham ayant un revenu de plus de 200 livres, put continuer sa triste existence pendant une période de trois années après la visite ci-dessus mentionnée. Il amena à la dissolution des monastères, moins importants, motivée d'après Henry VII sur ce fait qu'ils étaient des foyers de vices, alors qu'il reconnaissait que dans les autres les choses se passaient correctement, et cela en dépit des Déclarations des Comunes royales qu'on ne pouvait trouver sujet de les accuser d'immoralité. Enfin les désastreuse tentatives du Pèlerinage de Grâce pour rétablir l'ancien ordre de choses eut pour résultat de précipiter par trahison l'arrêt définitif de ces maisons qui cependant n'avaient montré dans leurs actes, et dans leurs paroles qu'une faible sympathie aux rebelles. Mais la Charteuse ne devait pas voir son existence se prolonger depuis lors. En Mars 1536 le D^r Pierre et peu de temps après Sir William l'un des commissaires chargés des affaires monastiques furent rétribués à quelque opération auprès de notre Wilham, car dans les papiers de Cromwell on trouve qu'il est accordé au D^r Pierre vingt livres de Livoires relativement à Wilham et à Sheen.

On veillait avec diligence à ce que les Chartreux entendissent la parole de Dieu interprétée suivant les instructions royales. Quoiqu'on eut fait affaire à un ordre de prédicateurs, avis avait été donné à Henry VIII pendant la vente des maisons de prescrire aux moines de prêcher les nouvelles doctrines dans l'intérieur des monastères. Mais lui-même ne crut point que cela suffirait pour la diffusion des idées qu'il avait embassées, et il décida que les prieurs qui pourraient et devaient parfois voyager auraient désormais la faculté de prêcher non seulement dans leurs propres maisons mais aussi dans toutes les églises des pays qu'ils traverseraient s'il le croyait convenable. On est en droit de douter que Cromwell ait pu

de bon oeil cette conciliation, si on rappelle ce qui a été dit précédemment
sur l'impulsion. Qu'il allait à ce que les prêtres des Chartreux
s'absentèrent le moins possible.

En cette même année 1536, le dernier prieur de Wilham John Mychel
commençant son court passage aux affaires, reçut la commission de
se joindre à Henry Man pour la visite des Chartreux. Soit qu'il ait
eu mieux de temporer ou qu'il ait pensé que la question de la supré-
matie du pape n'était pas un des points fondamentaux de la foi, on
peut penser qu'il fut assez partisan de la volonté récemment reconnue
au roi en matière ecclésiastique pour avoir été choisi par ce pape de visiter
par Cromwell. Il ne faut pas oublier qu'il allait avec avec lui une
mission de confiance relativement au petit groupe de Chartreux qui
pendant une période très courte sous la reine Marie, avaient pu se réunir
et il est fort possible qu'initialement il ait eu une pensée avec les romains
sur la question capitale. Quoiqu'il en soit de ses convictions, réelles,
qu'il y a de certain c'est qu'au mois d'août 1537 John Mychel dut de
concert avec Man entreprendre la tâche délicate de réconciliation à la
suprématie royale les consciences indécises de Maurice Chauncey
et John Fox, tous deux moines de la Chartreuse de Londres. Le succès
des visiteurs ne dut pas être grand si on s'en rapporte à ce qu'ils dirent
à Copinger le confesseur de Seonnd. Ils ne sont pas précisément obtenus
mais toujours rempulsés. En fait on adressa Chauncey et Fox à Copinger
dans l'espérance qu'il pourrait résoudre leurs doutes, à aucun support
sur les textes put défendre son opinion en pleine liberté, - affaire qui eut
pu trop de temps à Man et à Mychell très occupés de différentes autres

Pendant que le prieur Mychel était adonné à ces matières, Cromwell
sachant à se faire les moines de Wilham à propos de leur femme appelée West

La faumete de la maison allait en augmentant, aussi malgré le ton
semble de leurs lettres au D^r Layton, les habitants de Witham ne
se montraient pas décidés à faire droit à la demande, d'autant plus qu'ils
pouvaient s'attendre à ne pas recevoir de rentes de lui. La correspondance
échangée a ce sujet prouve qu'à la fin ils furent obligés de céder
autant qu'ils le pouvaient sans le consentement de Mitchell, qui ne
devait pas sans doute faire d'opposition, son emploi ne lui ayant
été confié probablement que pour rendre faciles les rapports et
les concurrences avec la chartreuse.

Leurant ~~deux~~ lettres adressées par les conventuels de Witham au
D^r Layton. Ils s'y montrent profondément obligés et allègent toutes
les raisons possibles pour échapper à une demande qui leur cause un grand
préjudice. Leur pécuniaire est absent, ils ont certainement besoin de le compléter
il leur faut son consentement. Leur désir serait d'être agréables, mais leur
faumete actuelle, les nécessités qui leur incombent, les énormes frais
qu'ils ont eu à faire les ont obligés d'aliéner une partie de leur aggrégation
d'église, une portion aussi de leurs troupeaux, leur maison est endettée
et en conséquence ils peuvent déclarer que malgré leur bonne volonté il
ne leur sera pas possible de payer à Noël la somme exigée par leur
noble prince, qu'ils supplient de leur accorder une remise, le revenu
de la ferme qui leur est demandée est leur dernière ressource, leur situation
est devenue si misérable que par l'annonce de Dieu et par charité pour eux
ils espèrent que le bienveillant D^r Layton sollicitera le Lord du conseil privé
et finissent par déclarer que chaque jour ils peuvent pour lui et supplient la
Sainte Trinité de leur en sa garde. Écrit à Witham le 24 septembre.

Le 11 octobre suivant la communauté de Witham agissant en nom collectif
écrit à Cromwell: Très Honorable Seigneur etc. Conformément à notre devoir

... nous prions votre Seigneurie de bien vouloir comprendre que nous regrettons
beaucoup d'apprendre par les lettres de Mr le Dr Layton, que Elle trouve
que nous, Bretons, peu de bonne volonté à remplir ses desirs à propos
de la ferme de Westbarne après vos intentions bien manifestées,
Aussi pour nous enbrer toutes les inquiétudes qui venneroient pour
nous de votre mécontentement, nous voulons croire ce de tout notre cœur
vous être agréables, nous vous supplions donc de bien vouloir considérer
qu'à Noël prochain nous serons obligés de faire un paiement considérable
à Sa Majesté, quel est impossible à notre présent abient comme il est
de penser comment il trouvera la somme exigée, nous vous demandons
instamment de nous accorder un délai, de croire à notre intention bien pos-
sible de nous acquitter alors, enfin nous ne pourrions pas procéder à une
aliénation des biens de notre maison avant le retour de Notre père, et
sans son consentement, comme le fait la Sainte Trinité que nous prions
de vos biens en sa sainte protection arriver. Vos dévots serviteurs Les Bretons

Le même jour les habitants de Wilham informèrent le Dr Layton qu'ils
venaient de présenter à la Seigneurie Cromwell une lettre afin d'obtenir
un délai pour le règlement des affaires qui le concernent et aussi pour le
paiement à solder au roi, enfin ils comptent sur vos bienveillantes
entremises pour qu'il soit fait droit à leurs suppliques, priant le Seigneur
de le protéger selon son bon plaisir en...

Il paraît une lettre de Richard Layton à Cromwell: Je dois avouer
votre Seigneurie que je me suis acquitté de ma mission avec les habitants de Wilham
relativement à une ferme leur appartenant. Ils ne m'ont point semblé
aussi empressés qu'ils le font à ce point dans les vœux que vous manifestez
Immédiatement après mon retour je leur ai envoyé mon serviteur avec de
nouvelles lettres dans lesquelles j'insiste pour qu'ils fassent les promesses demandées

Je suppose qu'ils ont dû s'encouter, d'après ce que leurs lettres semblent dire ils ne voudraient pas prendre d'engagement sans leur précieux langage oral. Quel vous n'avez rien à faire. La communauté doit maintenant vous avoir ratifié, les prieurs ne peuvent eux non faire sans l'agrément des conventuels, sages sur de ceci. Jusqu'au point j'attendrai vos résolutions ultérieures pour activer ces mêmes dans l'affaire en question. Toujours dispose à vous rendre mes devoirs et mes services je prie le Seigneur pour etc. Cette lettre fut la date du XVII octobre.

Peu de mois avant cette correspondance la Chartreuse de Londres en se levant elle même aurait, approuvé le premier exemple de l'abandon des monastères fait par ceux la même qui les habitèrent et volontairement. En fait le haraie de la destruction générale était déjà commencé, Car dès le mois de Mars suivant Cromwell déclarait que la majesté ne voulait pas la suppression d'aucune maison religieuse, tant celles qui la demanderaient unanimement, ou même aussi celles qui se moqueraient rebelle, à leur seroit de commission, dans quel cas elles seroient aussi à perdre toute à la fois la vie et les possessions. La procédure relative à la saisie des biens ecclésiastiques par confiscation ou par intimidation marcha sans discontinuer jusqu'à l'année 1539. Les paroles de Cromwell relatées plus haut méritent qu'une ruse sanctionnée par l'autorité du roi pour empêcher les alienations qui eussent été une perte pour le trésor. Le Vice gérant ou son maître avaient bien prévu que les monastères vendraient anticiper leur liquidation et dans plus d'un cas ces actes eussent causé préjudice au roi. Le moindre danger était que les abbés et les prieurs forcés par l'urgence d'ordres forcés seraient bientôt obligés d'abandonner avec les communautés qui s'administraient ne céderent les biens à d'obéissants cultivateurs, et au dessous de leur valeur. Il aurait aussi que les moines dans l'espérance de

... soumettre quelque chose dans l'année dernière, cédé à des conditions très favorables
leurs terres à des personnes dévouées à leur ordre, ayant soin de s'en
entendre que si la destruction ne se produisait pas, ou n'était revenue avec
Rome avait lieu dans la suite, ils retourneraient en possession de leurs biens
s'il on la peut être, - Dans tous les cas on les accusa d'avoir agi ainsi
ils vendirent une partie de leurs biens mobiliers, l'argent placé en
leur échappa aux inquiétudes des officiers royaux, ils vendirent aussi
leurs appartements d'église toujours fautive à se procurer on cas de ~~restoration~~
Prescription fut faite aux religieux de Nalensis et autrement ne
de leurs possessions sous le prétexte qu'on faisait envie des fruits de suppression
mais ce commandement par lui-même ne pouvait avoir aucun effet
tant qu'ils restaient libres de gérer leur temporel comme ils l'entendaient.

Lord Walter Hungerford fut nommé surintendant du prieuré de W
on ne peut guère douter qu'il n'ait été nommé par Cromwell il eut pour
mission moins l'aménagement des biens conventuels que le plein accomplis-
sement des intentions du roi. Le Procureur de la Chastelle Eustace Hycheman
était aussi à la nomination du Vice-roi général, mais sa manière de gérer
ne plut pas au Prieur Michel, il y eut conflit d'intérêts entre eux
on fit appel au surintendant pour trancher la querelle, Lord Hungerford
écrivait le 10 septembre à Cromwell : Vous avez bien voulu me proposer
surintendant de W. Prieuré, j'ai eu à m'occuper d'une dispute survenue entre le
prieur et le procureur, ce dernier n'a pas les qualités requises pour son emploi.
Votre Secrétaire de m'en occuper de moi-même à prendre possession
On ne sait plus comment se termina cette affaire dont ce n'est plus question.

Henry VIII toujours désireux de mettre de son côté l'appui de la légalité
prépara quelques moines fessant l'abandon de leurs biens, pour plus motif
il envoya des commissaires à Winton et à W. Prieuré qui le 15 mars par un acte en forme
après délibération, donnaient volontairement l'abandon de tous les biens formant le
domaine de la chastelle.

Les commissaires royaux revinrent à Witham en Mars, les moines se
réunirent à signer l'acte de cession de leur maison. Le document est
ainsi conçu: « A tous les fideles du Christ qui les presentes lettres verront
« Don John Mychel prieur de la Maison onde Piere de la bienheureux Veige
« Marie de Witham au comte de Somerset, de l'ordre des Chartres à Selwood
« et les Conventuels de l'abbaye, Eternelle salutation dans le Seigneur
« Nous faisons savoir que ledit Piere et ses conventuels par un consen-
« tement et un assentement unanimes, après delibération en pleine
« connaissance de cause et purs motifs, pour ces autres raisons auxquelles
« nous nous croyons obligés de céder en conscience, volontairement et hon-
« tainement nous donnons et concédons, transmettons et retournons
« par les presentes à notre illustre prince et Seigneur Henry VIII, roide
« France et d'Angleterre, Deprseur de la foi, Seigneur d'Irlande et sur la
« terre cheff de l'Eglise d'Angleterre, notre maison mesnomée de l'abbaye
« de Witham et tous les manoirs, Domaines, Labratoires, champs, prairies,
« prairies, jardins, terres, bois et foets, revenus, Droits de toutes sortes nous
« ayant appartenus sur les cours d'eaux, chemins et routes etc. etc. nous
« nous aus bénéfices ecclésiastiques, perronis, annates, revenus, offrandes
« et oblations des réclorats, vicarages et chantries, et tous emolument ou
« redemptions quelconques dans les différents courts d'Angleterre et de Galles
« tout ce qui constitue le domaine monastique de Witham et de
« Nous soumettons entièrement avec nos biens à Sa Majesté qui en
« disposera comme elle l'entendra et selon son bon plaisir; déclarant
« ratifier tout ce qui pourra être fait dans l'avenir, acceptans en pleine
« toutes les consequences de notre transfert et complete alienation de tout ce
« ce qui a pu nous appartenir en propriété ou en censuel, renoncant pour
« nos necessaires à tous les droits, privileges, overtenues et exemptions

« garantissant le tout contre opposition de quelque esort pour l'avenir.
« En témoignage de quoi le susdit Prieur et les conventuels ont apposé le sceau
« commun au présent acte, Donné en la Salle du Chapitre de Witham
« le quinzième jour de Mars de la 3^e année du règne de Henry VIII »

Le sceau en cire rouge est parfaitement conservé (1895) Il représente
Notre Seigneur entre deux figures, qui doivent être celles de la Vierge et de
St Jean, au bas on voit un ecclésiastique avec une croix dans la main.
La légende porte: S. Communie. B. Marie. de Witham. Ordinis. Carthus.
Les noms des moines sont écrits sur la marge du document dans
l'ordre suivant: John Mychel p^ror, John Wele, Thomas Selchford, John Dore
near, John Mychthylston, John Clyffe, John Smyth, John Lawsson, John Mallot,
Richard Wodnet, C. Demyss (?), Nicholas Lychefeld, Ederstanus Hyethmas.

Cette pièce prouve clairement que la Chartreuse de Witham
n'est donnée à elle-même le corps matériel, plus qu'à elle-même de la cause
du roi. Ses fermes puis n'ont pas été glorieux. Non seulement elle
n'a produit aucun martyr, mais depuis le commencement des troubles jusqu'à
leur fin elle n'a pas montré le moindre signe de résistance ou d'opposition
à une reine d'actes, quelle semble plutôt ratifier. Les Chartreux
d'Winton aussi firent cession de leurs biens, mais leur cession fut
précédée des plus énergiques oppositions aux menées destructives des Communes
et ce ne fut qu'après de nombreuses hésitations qu'ils se résignèrent
non pas à donner mais à dédier au Dieu tout puissant ce qu'ils
vont consacré à son service en y comprenant les obligations de charité.
Mais dans les années de la plus ancienne chartreuse on ne saurait imaginer rien
de plus triste que la lettre du Prieur Horde écrivant à son collègue de Londres
que tout en reconnaissant que le pape de fondation lui imposait la charge
de conserver la maison, à lui et à ses frères, il avoue que la peur de déplaire

... au roi et au archevêque du Beau-père, la décide à engager les moines
à la défection. = Mais quoique la fin de Waltham ne réponde pas à
ses commencements, on peut le montrer indulgent pour la communauté.
Les derniers prieurs ne furent certainement pas d'heroïques natures
comme les Sir Hughes et les Jean Houghton, ce dernier par sa générale
acceptation des cruautés du roi Henry, à eux, leur eut bien mérité de sa
béatification par le Saint Siège de Rome. = La condescendance des moines
lors des préliminaires du projet de dissolution ne vint peut être pas, comme
on pourrait le croire de leur entêtement à se défendre à rejeter la supériorité
du Pape, beaucoup d'hommes de leur classe furent comme eux, en
temporisant en facturant avec les suggestions de la Couronne, (Fullem)
ils envisagèrent à première vue l'espérance de la modération, d'une direction comme
ils l'entendaient, c'est à dire qu'ils purent croire plus sage de céder
pour un temps aux volontés du roi que de partager l'agonie de
cops et d'arrêter qu'embarrasser leurs collègues de la chartraine de Londres
avec le bienheureux John Fisher et Sir Thomas More qui acceptèrent
d'être martyrisés. On se demandait comment Henry lui-même autrefois républicain
pour la forme catholique a pu en arriver à pousser les fils de son Pape
tant la perpétuelle séparation semblait une impossibilité. On peut
croire aussi que la question de la supériorité papale ne semblait pas
à cette époque aussi clairement établie que les Portugais révoquant l'autorité
Enfin en cédant leurs États à la couronne sans opposer une résistance
plus noble aux attaques illégales et fut leur parfaite plus possible
de sauver une partie d'eux qui leur appartenait en acceptant les pensions
qui leur furent accordées, chacun des conventuels reçurent pour leur
vie durant des allocations qui leur devaient tenir à la fête de l'Assommoir
et à la St Michel, sans les autres, renvoyés prisonniers à quelques évêques ecclésiastiques

La liste des pensionnés fut fixée et signée par Cromwell, Egonwelle, W. Peter et J. Smythe. Il n'est plus question de moi ni des signataires. C. Demycers, et à sa place figure le nom de Alnett Hales. Les derniers noms qui figuraient doivent être ceux de frères lais.

à John Mychell, prieur	33	livres VI s ^h il.	8 pence
John Wele	6	13	4
John Dore	6	13	4
John Smythe	6	13	4
Thomas Segefordes	6	13	4
John Clyffe	6	13	4
John Larsson	6	13	4
Nicholas Lychefylde impotent	8	—	—
John Mychelton	6	13	4
Richard Woodnett	8	—	—
John Mylett	6	13	4
Alnett Hales	6	13	4
Christon Hychemans dernier procureur	8	—	—
Hugh Brytt	—	11	—
John Swansea	—	11	—

Totale des pensions annuelles 721 liv 8 s^h 8 pence

À part les dîtes annuelles garanties par des lettres patentes accordées au prieur Mychell en don de huit livres, 6 s^h 8 p^h et à chaque moine 33 s^h 4 p^h, quelquefois Nicholas Lychefylde, Christon Hychemans et Richard Woodnett receurent chacun 40 s^h

On ne sait presque plus rien au sujet des Chartreux après leur départ de leur maison conventuelle. Surtout pour le prieur dont l'allocation très large prouve qu'il n'avait pas perdu

... la forme du roi ou celle de Cromwell, les pensions attribuées
suffisoient à peine à l'entretien des moines. Deuxquelles soit, disomes
ils devaient recevoir ces pensions des mains du Trésorier des Décroissements
ou du Receveur des revenus du Monastère supprimé. Ils devaient faire
le voyage vers le payeur ou en cas d'empêchement ils pouvaient faire
toucher la somme en leur lieu et place, et devaient en outre payer pour
leurs parts le débours de l'argent, leur pension était donc un peu moindre
qu'elle ne paraît. Les moines trouvoient ils des amis qui les
aidassent ou rentrent ils dans leurs familles, on ne saurait le dire.
Il est fort douteux qu'un oncle de ces moines eût tant manqué
plus facile de vivre. Il est plus croyable que quelques uns
comme Beaumont Confessors de leur ordre gagnaient les payes étrangères
non point par force mais par continuation leur genre de vie dans des
Châteaux du continent. L'extrait suivant des actes du Conseil privé
9 Juin 1547 semble venir à l'appui de ce que nous avançons.

« La Grâce Le Lord Protecteur et son conseil ont été informés que
certains Anglais autrefois Monks Chateaux étaient retournés à leurs rési-
dences et moines payés et trouvaient moyen de faire toucher leurs
pensions à certains par le droit royal par l'entremise de leurs amis Geo.
qui ils ont quitté le royaume pour se retirer en Flandre où ils ont
repris leur ancien genre de vie monachale, absolument comme s'ils
étaient retirés dans quelque comté d'Angleterre, et acte aussi
véritable que d'autres de leurs anciens confesseurs avaient les moines en fait.
Il est évident que de pareilles manières d'agir vont contre toutes
les intentions du roi qui ne peut plus reconnaître ces émigrés comme
de vrais sujets, que pour éviter à de pareils abus il a été résolu
certain que les personnes âgées devaient toucher personnellement

du Trésor de la Cour des accroissements et de leur fait, leurs vertes
et dans le cas d'impossibilité pour eux de se présenter, ils devraient
le faire déléguer un ecclésiastique de leur pays jugé de pair par
l'affirmation signée à l'acte par un notable du Comté. À ces conditions
leurs averages continueraient à leur être faits, sans que le terme royal fût
~~plus~~ plus longtemps recevant de préjudice en la cause. u

Tout ceci s'explique par la situation des esprits, à cette époque,
comme après le règne de la reine Marie, la question de la suprématie
pontificale ne cessait d'être agitée, et l'embarras devait être grand
pour des châteaux obligés d'agir contre leur conscience ou de mener une
vie double, entre dans les idées royales, par crainte de la tyrannie
et en même temps, persévérer dans leur foi quant au fait intérieur,
leur situation était des plus enlaidissantes aux yeux du public, d'autant
en voit leur manière de vivre et même l'état de leur esterne était formellement
intéressant sur le territoire anglais. Leur seule ressource était donc de passer
à l'étranger et de demander l'hospitalité aux maisons de leur ordre.

L'espérance de tous les adhérents à la cause papale arrivèrent au
trône et une fois de plus, la maison mère des châteaux s'efforça de main-
tenir la ferveur anglaise. En 1539 Dom Maurice Chauncy qui avec le
frère Taylor s'était réfugié en Flandre à Bruges, recevait de la
grande châtaine l'ordre de repagner l'Angleterre pour essayer le
rétablissement d'une communauté. En Mai les deux religieux avec
Dom John Fox rentrèrent à Londres où ils furent reçus amicalement
par Sir Robert Rochester qui avait pu trouver un frère pour la cause du Pape.
Rochester, qui était contrôleur de la maison royale put amener aux châteaux
comme logement le Savoy Palace, et fut prompt de la première occasion
pour les présenter au Cardinal Pôle et à la Reine, et se chargea de leurs dépenses

L'été suivant (1576) D. Fox mourut de la peste et fut enseveli dans la
chapelle de Lorne; Chauncy eurent pour obtenir un autre moine, et
D. Richards de St Anne de Coventry lui fut envoyé d'une chaire d'Alle-
magne ou après d'être d'Angleterre il avait fait une seconde profession.
Mais après cinq semaines il mourut aussi et fut enterré à côté de son
décesseur. Don Maurice de Courage ne put mieux faire que de retourner
lui-même à l'étranger. L'intention de cette petite communauté au Sarm Palace
aurait été bientôt comme plusieurs Chartres vivants dans le monde avaient
manifesté le desir de la rejoindre. Grâce au Cardinal Pole, la communauté
se reconstitua plus nombreuse même qu'à Sheen, Pole désigna comme
prieur Chauncy, le Chapitre général de 1577 confirma ce choix à propos
duquel il eut bien entendu que les privilèges de l'Ordre demeureraient intacts.
La Reine Marie avait approuvé le rétablissement de la communauté qui se
composa aux débuts de neuf moines et de trois frères lais, et huit sept
autres Chartres arrivèrent du continent. Plusieurs n'avaient pas fait preuve
de courage à l'époque de la persécution. D. John Mychel comme Vicar
à Sheen, n'aurait guère le droit d'être compté comme un interlope de voir
du Pape tant que prieur de Witham, il était donc resté en Angleterre comme
D. Chiff et le Fr. John Franco. L'ancien procureur de Witham, Edwinstan Hychem,
se joignit aussi à la communauté, après avoir résidé un an à l'étranger.

Mais la restauration du prieuré de Sheen ne devait tarder
au catholicisme déclaré de la Reine Marie succéda le régime plus
libéral d'Elizabeth qui devait bientôt se changer en Angleterre
favorablement hostile à la cause papale. Le Prieur Chauncy s'aperçut
bientôt qu'il n'y avait plus de place pour les moines en Angleterre.
Après avoir enterré à différentes dates le legs de Don John Wilson au
prieur de Montgrace mort peu de temps après son retour en Angleterre. J. H.

de la même maison de Hinton, J. Robert Abel et D. Robert
Marshall de Montgrace; J. Robert Charlby de l'ancien prieuré
de Sheen jugea qu'il étoit prudent de retourner sur le continent, il y fut
suivi par un moine de Witham Don Hyckmans. Il est intéressant pour l'histoire
de connaître la liste des termes tenendants spirituels de St Hugh, voici leurs noms

Le Prieur Maurice Chauncy de Londres mourut le 12 juillet 1581

Roger Thomson novice de Montgrace mourut le 12 octobre 1582

Breton Holmans ou Hyckmans de Witham mourut le 6 décembre 1578

Léonard Hall, alias Steps de Montgrace mourut le 10 octobre 1577

Nicholas Sugmere de Beaurale mourut le 10 septembre 1577

Nicholas Bolsard de Hinton mourut le 5 décembre 1578

William Holmes d'Hinton qui pourrait bien être Ballant d'Hinton

La Chartreuse de Bruges redevenit un lieu de refuge, le Chapitre

général de 1561 nomma Chauncy Prieur de cette maison quoiqu'il fut étranger

mais les moines anglais ne furent jamais sympathiques à leurs

supérieurs, aussi s'envenimèrent-ils, on vit un moine se jeter en médiane nouvelle restaura-

tion. Le Prieur Maurice fut entouré à cheval de ses officiers, qui refusèrent par la suite

et six ans après à trouver une demeure qui permettait aux anglais la

me reparée, en 1569 accompagné par différents moines d'origine anglaise

et par plusieurs amis il fonda rue Sainte-Clair une maison qui prit le

nom de Sheen Anglorum. Neuf ans après les protestants, le Chapitre

La communauté dispersée se réfugia à Lorraine sous la protection de J. de Lorraine

qui malheureusement vint à mourir peu après et les Chartreux durent chercher

un autre, c'est dans un voyage organisé dans ce but que le Prieur Chauncy

mourut à Paris en 1581. Enfin le pape leur vint du Pape Sixte quint

qui par une bulle adressée au cardinal Cajetan Protecteur des Chartreux anglais et

au Cardinal Allen leur fit obtenir une maison où ils pourraient tous se réunir

Cette belle ne pouvait qu'être leur ennemi, les Châteaux étrangers manquant
de ressources. Cependant le roi d'Espagne les pernoirra. Avant l'année
1596 ils furent prendre possession d'une maison suffisante sur Bleek
à Wechlin ou ces restes jusqu'en 1626, c'est de là que par le commandement
de Philippe III, ils se transfèrent à Newport où ils firent l'acquisition
de deux maisons avec jardin. C'est là le dernier Eden des Anglais
jusqu'au point où tous les monastères furent supprimés, on a peu près par
l'Empereur Joseph II en 1783, époque où par un échange retenu de la
fortune plusieurs Châteaux se réfugièrent en Angleterre, l'un d'entre eux
le Rev. Williams fit de son mieux pour maintenir la règle de son ordre en vivant
avec ses parents à Little Malvern Court, au comté de Worcestershire
où il fit lui-même maison de sa maison par l'ordre de son père à Don

Aujourd'hui on peut pour le retour de l'Angleterre à la foi romaine, c'est à
un sept ebs à tous les Châteaux en dépit de différences qui séparent les deux.

Après avoir vu les moines autant qu'il est possible, dans leurs
séjours dans les cases par les troubles religieux, il reste à parler
de la destruction de leur maison de Witham dans les faits de l'histoire.

Dans la perspective de la vente des biens monastiques on en fit l'évaluation
dans sept comtés le Prieuré de Witham avait de domaines portant revenus
Mais Edouard en donne le détail pp 192 et 193. Comme par son aïeul
des acquéreurs se présentaient, ceci a peut-être fait l'histoire. En 1541
Ralph Hopton devenant propriétaire de l'ancien Monastère de Witham
avec tout ce qui s'y comprenait dans son domaine, prairies, champs
cultivés, forêts, écuries et habitations. Le tout fut acheté 572 l. 18 s. 8 d.
À la mort des premiers détenteurs le domaine passa entre plusieurs mains,
le duc de Somerset le posséda à son tour. Malheureusement il n'existe
pas de titres détaillés aux arches. On ne sait ce qui peut en être la suite.

Tous les objets de précieuse valeur ont dû être emportés, autres objets
dans ces constructions elle même, elles ont subi les ravages du temps
les influences atmosphériques et les ruines ont remplacé les latimens
On trouve des comptes rattachés aux archives de l'échiquier, où
il est fait mention d'une somme de 208 Shillings donnée à un
plombier Richard Walker qui entreprit tous les travaux pour faire
hâter dans l'église le clocher le clocher. Nous apprenons par le même
document que les cloches pesant 200 cwt. (cwt = 50 lbs) ont été
vendues pour 10 livres à Richard Morian, de ce etc

Les ruines de la chapelle subsistent plus de deux siècles après
la dissolution du Priore. En 1760 une des églises demeurait encore
debout, depuis elle servit de logement, et aujourd'hui on l'utilise
comme bibliothèque et salle de lecture pour la paroisse de
Saville que ces constructions n'ont pas été transformées par les
derniers occupants en fermes avec dépendances, devant être
l'église réservée aux frères lais et à leurs obédiances. On a vu
qu'en 1498 le prieur de Witham avait demandé à l'évêque Becketinton d'en
tourner la chapelle des frères pour l'usage des personnes séculiers, et former
la paroisse de la population environnante, C'est ce qui est arrivé
cette petite église de St Mary de la Chapelle de Witham avec
un style simple s'harmoisait avec l'air ascétique de ceux qui l'ont
construite, est peut être actuellement la seule religieuse des Chartreux
anglais encore dédiée au service divin (Son culte bien différent. (Traducteurs)

Mais quelle différence entre l'époque où cette église fut construite
jusqu'à elle vit encore une grande prière, et l'époque actuelle où elle
reste fermée dans le long intervalle de siècles du service religieux, pas
plus vertueuse que pas quelques cercueils qui n'ont rien de commun avec elle, mais admettez

Finis

Lefebvre. — Voir aux archives de M. D. de Paris à Paris sur ce
 lieu, d'Angeles — Extraits de Dugdale, Barrow et autres auteurs. —
 — la Chart. de Wilton, écrite de Tansworth, Diocèse de Bath, sur le
 Bois de la forêt de Selwood. C'est un Donnaire considérable, dit en pas-
 ter ou entièrement de la forêt de Selwood dans le présent (Moyens)
 par le nom. Il n'est pas pour les peuples et on l'appelle exempte de la
 Charte de Henri II. — La 4^{te} volée de O. C. Jaccen à Mendips, le traversant au
 N. et à l. E. — Le style est à peu près de celui de la Chartreuse de Wilton
 mais il y a une ressemblance de croix que l'on trouve en l'enceinte de la Ville de Wilton
 au coin N. 2' église par S. Hugues. Elle est petite, de forme oblongue, et style
 rétro, parfaitement appropriée à un ordre de solitaires. Elle est de l'époque
 de la construction (1128-1136), avec une abside et son oratoire ^{orientale}
 et une route de prière. — De la dernière siècle on pouvait voir les bâtiments
 solitaires que on a chapé à la destruction générale sur Henri VIII, et 9^{te} ans
 d'après cela on a découvert les murs de la ferme que a été bâtie sur la même
 emplacement. Les restes qui ont été détruits en 1764 d'un seul remède de
 l'abbaye de ^{Wilton} ~~Wilton~~. En 1658, le prieur de Wilton
 demanda à l'évêque Bekeynston l'abolition de toutes les églises ou couvents
 (chapelle de prière) au service des personnes seules qui vivaient de la Cité de
 prière, ou qu'on d'église paroissiale. — Après la suppression, comme d'autres ailleurs,
 elle a été probablement élargie parce qu'elle était devenue l'église paroissiale
 pour le peuple du District. — La petite copie de S. Marie de Charreux, à Wilton
 est de style rétro, en harmonie avec la vie ascétique des constructeurs, et sa
 élite se traduit certainement par la belle concentration des arches de la voûte de
 pierre. C'est la seule resta mesurée encore au 17^{te} siècle au d'un usage fini-
 ment, non seulement de la Chart. de Wilton mais de la branche postérieure
 d'Angeles. — 60 ans après ^{la 1^{re} copie} la petite église subit une étrange transfor-
 mation. Les parties du bâtiment restèrent jusqu'à la destruction, et une
 desproportionnée bien curieuse a été construite de l'ancienne oratoire, de un style
 absolument différent. — A la même date, la vieille et belle Croix de pierre
 sculptée a été barbairement détruite; les colonnes ont été aux angles et

taille? L'épaisseur de la maçonnerie se voit encore de la mur. N. de l'église
lancant. qq. pieds plus haut, et l'O. rebouche l'entrée auq^h. Couvertes, sans
passage qui indique une muraille. — En 1876, M. Osney, clercy paroissien
de la paroisse de Witham, animé d'un plus sage esprit de restauration a
relevé le toit, agrandi l'édifice du côté N. O., et un style en harmonie avec
celui de la construction, l'architecture de Witham offre un intérêt particulier à
cause de ses rapports avec le parti de la Cathédrale de Worcester, une lettre par
J. Hughes. — (Miss E. Thompson, A history of the Towns of Carlisle & Carlisle.)
H. Thurston, J. f. life of J. Hughes, pag. 184)

La Char. de Witham fleurit jusqu'à son suppression sous Henri VIII. En
suite l'emplacement fut cédé à Ralph Hopton et passa successivement en
diverses mains. — La chapelle de famille est devenue l'église paroissiale pro-
bitante. (Hendricks, p. 9.)

Église massive sans caractère, avec de gros confortis, formant passage à
la base. — Au-dessus, en guise de clocher un fronton triangulaire, à 3 baies
(comme à Alton) — Église gothique, avec gr^d fenêtres à 3 lobes. Le fronton triangulaire
est occupé par une ou deux fenêtres. (Voir 2 vues Manarion)

(Dissein de Batts, Townsch.) — de cette Char. il ne reste plus
auq^h. que des ruines, sauf une petite église qui fut probablement la chapelle
de famille et qui a dû subir de nombreux transformations, puisqu'en croquis
de 1760 qui nous est parvenue, ne ressemble pas à la construction d'auq^h.

— Cette église est actuellement une église paroissiale protestante; malgré cela
elle porte encore le nom de St. Marie de la Chartreuse de Witham, et le village
celui de Witham-Friary, ou Charterhouse - Witham. (D. Albuli)

Alloem: Chapelle gothique assez gr^d, terminée au sud (sauf ^{clocher} ~~sauf~~) par 3 gr^d
fenêtres, de une gr^d fenêtre à 3 baies. Le croquis de 1760 représente une
sorte de lançon à 3 baies (3 fenêtres de largeur), couvert de latton, et sur-
monté par le devant par un petit clocher carré, de gr^d res. de hauteur, en
chapeau de bœuf, entre 2 maisons assez misérables. qq. restes de murs en-
cadraient une sorte de jardin — La chapelle alors semble sans assise, fenêtres en
plein cintre, grillées. — L'édifice actuel est une construction bien haute sur-
montée d'un clocher avec bouillottes, avec un gr^d toit aigu, une gr^d façade triangula-
ire percée au centre d'une rosace et plus haut de qq. baies. — Une gr^d muraille
pareillement triangulaire et reproduit avec un petit la façade — surmontée d'un

Dans les 3 baies qui la découpent (comme Athin) se voient 3 petits clochers,
par devant, une suite de vertèbres largement éclairé, qu'on prendrait
pour une rose. Les maisons de 1760 ou de plus tard, - des jardins, plantes &
grands arbres (peut-être cimetière) l'entourent à droite et à gauche. Les
transformations est complète, mais que reste-t-il de la vieille chapelle? -

(3 verso.)

Witham-Frairy, paroisse de Village de Tamesworth, 6^m s. de Frome,
gare de Witham, 112 m. O. de Londres, superficie, 5447 acres, population, 4134.
Sol et sous-sol, argile et Stonebricks () - le pays est occupé
uniquement par des laiteries. - L'église de la S.V. (restaurée en 1877)
est de style Transition et Early English. - C'est l'église du prieuré de Chartreux
fondé en 1181 par Henri II, et qui ne devint église paroissiale qu'en
1458. - Dans le côté sud de l'apside il y a une double piscine dans un
encadrement trilobé et dans l'épaisseur du mur, du côté du Nord, les
restes de l'escalier du jubé. - Une arçasse et la porte (nouvellement rebâtie)
avaient un arc segmentaire, très bas, qui probablement conduisait aux échafers
des appartements intérieurs du monastère. Les fonts placés dans l'église
par le prieur John Porter, et trouvés enterrés dans les fondations de la
vieille tour, ont été replacés au lieu de leur primitif. - Cette église érigée par
les Chartreux à leur première installation, fut considérablement chan-
gée et améliorée par St. Hugues, le 3^e prieur, qui voulut, et élargit et les
murailles pour les rendre capables de supporter la voûte. - Les fenêtres en
plein cintre et profondément creusées des deux côtés, sont les fenêtres pri-
mitives, bien qu'altérées dans les proportions et dans les détails. - Restent
encore qq. parties de constructions domestiques du prieuré. (Cassell's
Gazetteer of Great Britain, VI, 424.)

Comme Hinton, Witham est à la limite occidentale du Tamesworth
à 2^m 1/2 du Wiltshire, sur la ligne d'Exeter à Londres. C'est la que se
retrouve l'embouchement pour Weston-super-mare. - Des chemins
nombreux le rattachent au N, à Frome, 6^m; à Hinton, 14^m; - à l'O.
à Shepton-Mallet, 11^m, et aux collines de Mendips; - au S. à Bruton

8^m, — à l'E, à Hindon, 12^m sur la route de Salisbury. — Position solitaire, ses villages rapprochés. — Au S.E. du village s'étend une parcelle assez considérable, Witham Park. — Le pays, dans le Somerset, semble une campagne déserte, entrecoupée de nombreux parcs et de forêts, — dans le Wiltshire, elle ne tarde pas à remonter les collines boisées de Salisbury. (Cf. Cassell's Gazetteer, Cartes, III, 1, et 97.)

Witham ou la Chartreuse de Selwood, dact primitivement un couvent de femmes fondé par le roi Athelstan; mais il est certain qu'à l'arrivée des Chartreux en Angleterre, ce fut leur 1^{re} maison, bâtie et dotée par le roi Henri II, en l'honneur de la S. Vierge, de S. J. Baptiste, et de tous les Saints. — A cette maison furent données les pieux étrangers de Speckesbury en Dorsetshire, de Monk's Toft en Norfolkshire, par le roi Henri V, et de Warwington en Warwickshire, par Henri VI, et en outre la Cellule de Mendips en Somerset.

— Les pieux connus sont: S. Hugues, plus tard évêque de Lusceln
— Walter, 1318, John Plesir, 1460, — Richard, 1510, — John Mitchell, le dernier pieux, élu en 1536. — Le 20 mai 1459, l'évêque de Bath et Wells donna permission au pieux d'ériger des fonts baptismaux dans la chapelle de la Communauté (frery), et de déléguer à William, son suffragant, évêque de Sedon, pour consacrer le cimetière. — Lors de la taxation des monastères sous le pape Nicolas IV, cette maison est désignée sous le nom de pieux de Selwood, et ses revenus à Witham évalués à 30 £. — Le 26^e année de Henri VIII (1535) la revenue brut de la maison montait à 227 £, la revenue net, à 215 £ 15 s.

— Le 36^e année de Henri VIII (1545) le monastère fut cédé à Ralph Hopton. Il appartenait maintenant (Dep. Date) au Duc de Somerset. — On ne connaît de ce monastère aucun vestige.

— Le sceau représentait le Christ en croix entre la Vierge et S. Jean (Voir Wallis, p. 74) — Collinson dit que les restes de ce monastère furent démolis en 1764, excepté une petite partie rattachée au côté est de l'église.

— Une ferme et une autre construction ont été élevés sur l'emplacement sur lequel il paraît bien qu'il y avait eu un vaste édifice. Le bâtiment avait été bâti au temps de l'évêque Bekington. — Depuis le temps de Collinson, les ruines sont devenues vraiment insignifiantes.

37 formant le village autour de l'église - 9 à Gear-Hill, à 1 mil. au S. - 6 sans une haie nommée Charterhouse, près de Blaydon dans le Mendips-hill, à une grande distance du village, - la vte. discontinue dans base à l'extrémité de la paroisse, qui comprend environ 1200 acres. - Mais la conquête de cette place faisait ^{était partie} d'une brasserie; elle fut divisée par le conquérant et donnée, partie à Roger de Corvallis, partie à Fitz Rolf, dans ces portions respectives furent mesurées. - La part de Roger comprenait 3 carucates de terres arables; on y trouvait 2 serfs, 4 vilains, 3 bordars, 4 cottagers et 2 charues, - 20 acres de prairies, 30 de pâturage, un bois de 9 acres furlong (201) de long, sur 1/2 furlong de large, - le tout évalué à 80 schellings. La part de Rolf comprenait 2 carucates de terre arable; on y trouvait 6 cottagers et 2 charues, - le tout évalué à 14 schellings, au total 20 schellings. Sous le roi Edward, cette portion fut augmentée d'une carucate de terre arable avec 1 serf et 6 cottagers, et 2 acres de prairies, et la valeur de 10 schellings.

Après la mort de Roger de Corvallis et de Justin Fitz Rolf, le domaine de Witham fit retour à la couronne et y resta jusqu'au temps de Henri II. - Ce prince en eut le domaine par chartreux en Angleterre, 1181, établit dans le domaine la première maison de leur Ordre, fidèle à la B. Vierge Marie, à S. J. Baptiste et à tous les saints, - et leur donna pour son le manoir de Witham avec toutes ses possessions. Les limites de la propriété étaient au N. - depuis la fosse du parc jusqu'à Hachotob, - de Hachotob, la fosse de Berwa jusqu'à Hacheweg, - de Hacheweg jusqu'à Rugalage, de Rugalage à Wallstone, de Wallstone par Manherda jusqu'à Luthbroke, - de Luthbroke le cours d'eau jusqu'à Perrenner, - de Perrenner à la mare de William Fitz Peter, jusqu'à Kingfild, puis jusqu'au puit de Woodcock, Fraggam, Bletchwey, Fleistoke, Incesmeswey, Ruggesdivahcaved, Chelsedeswey, - puis le sommet de la colline jusqu'à Finborne - Heafole, le cours d'eau jusqu'au parc, le fosse du parc jusqu'à Fromway (le chemin de Frome) et de là jusqu'à Hachotob. - Elles étaient les limites du domaine de Witham. - Mais, le roi accorda en outre à la nouvelle fondation une vaste terrain de pâturage sur la terre de Cheddensford, appelé Harechine (?) - de Hindcomescant à Lichenberg, puis à Stensberg, Hoppervell, Stobergo, Tqaldiberey, Stannulawe, - la pierre posée au milieu du vallon Chimideclive, Robbenfeld, Kingdoneswestende la gd. Meuse de Pindan à Chedersford, la pierre de Pembdestorne, la colline de Malherde,

Witham

Harestone, le chemin de Heidesgrave, la grand route, Heideswoldstrey,
 le puits de Rugaburga, Radenscye, la pierre de Rugaburga, la pierre de
 Cliva, Medestrescude, Stamode, Bygesethle, Esway, Sigodesfeld, Smelecan
 Rogers' Cross, Rugeleg, Clotleg, Melasway, Smelecan, Lehirismere, Sme
 Del, put, Siclesmede, Bikwell, Suthemeste - Robbery, Horswell, Heide
 Well, Walkberg, Harcathman. — A quoi il faut ajouter une exemption
 générale de tous impôts, poings, redevances, droits, service personnels, de
 (V. Acte de fondation.) — La propriété de ces biens fut confirmée par le
 roi Edward I. (Carl. 22 au Ed. I. n. 22) — En outre ils possédaient divers ter
 a' Selwood et à Mendips, — le prieuré, et le manoir avec le patronage de
 Eglise de Spettisbury, en Dorsetshire, — le prieuré et le manoir de Ford (E
 en Norfolkshire, — une ferme à Rodden, appelée Barbour's Mede, — Mon
 kisham, — plusieurs maisons et magasins dans la ville et le faubourg de
 Bristol, — des terrains et des habitations à Chiltonowagg et à Chilton Down
 (?), le manoir d'Astons dans le Berkshire, 14 maisons et 124 acres de terres
 arables, prairies, bois et landes à Fonthill Gifford (Wiltshire), — des terres
 a' Cheddar, — le manoir de Charlthouse Wydon, et la grange appelée Bell
 zica, — six quantités de sel, chaque année sur le manoir de Compton, — les
 établissements de miniers sur leur terrain de Mendips, et un tonneau de vin
 (245 lit) annuel sur le port de Bristol.

Le 1^{er} prieur fut Hugues, évêq. de Lincoln. — Walter, prieur en 1318, — Jean
 de Ivorniche, 1347, — Nicolas de la Felle, 1422. — Jean Peter (?) 1450
 — Alce-ai obtint permission d'établir une circonscription autour de la chapelle de St. Fred
 (St. the Friday) pour la sépulture des personnes séculières qui vivaient dans leur
 domaine (vicarage), et d'élever des fonts baptismaux dans la chapelle, avec un cha
 pelain pour officier. (Regul. Birkm., 233.) — Jean de Witham, né à
 Witham, chancelier en 1539. — Lui et ses 12 religieux, renouvellèrent la monnaie
 aux ordres du roi le 15 Février. — Le prieur obtint en échange une pension an
 nuelle de 33^l 6^s 8^d, et une gratification de 8^l 6^s 8^d. — En 1553, il
~~avait~~ rendait ainsi des pensionnés: John Cliffe (7) 6^l 13^s 8^d et John
 Wymerchowe (Worcester) 2^l. — Les revenus de la Maison étaient évalués en
 1534 à 215^l 15^s 0^d. (Wells, History of Abbeys, II, 201.)

Après la dissolution, le manoir de Witham, le monastère avec ses dépendances,
 la grange et la Maison appelée « la Frarie », la cure de Witham, et

louis, les Sœurs en l'éclat et en joie, provenaient de Witham, Westbury, Bellinca
et la France, furent cédés, par Henri VIII, dans la 36^e année de son règne, à
Ralph Hopton, esq. — Ce Robert Hopton fils de Sir Ralph Hopton, Chevalier,
qui mourut dans sa propriété de Witham le 15 Dec. 14^e année d'Elizabeth.
— C'est de lui que descendait une autre Ralph Hopton, Chevalier, qui pour
ses éminents services à l'égard de Charles I, dont il fut un des généraux, fut
créé par lui Lord Hopton, de Stratton, dans le comté de Devonshire; il avait
pour femme Elizabeth, une des filles d'Arthur Capel, grand-père de Lord Capel,
mais comme il n'en eut pas d'enfant, ses biens passèrent dans la famille
de Wyndham, par le mariage de sa seule héritière et Colicribin, Colicribin, avec
John Wyndham, esq. — lequel John Wyndham fut par la suite Colicribin créé
Baronnet en 1680. — Il mourut en 1683, laissant pour successeur son fils,
Sir Edward, dans le fief et successeur, Sir William Wyndham représenta le
Comté aux parlements sous les règnes d'Anne et de George. — Il mourut en 1740.
Son fils, Sir Charles Wyndham, plus tard Comte d'Essex, mourut en 1763.
Il avait auparavant vendu le manoir de Witham à William Beckford,
esq. Maître de la Cour, dans le fief, William Beckford of Fonthill (Wiltshire) esq.
possède actuellement le manoir, et le patronage de la cure. Seul le R.^e M.
Mitchell est bénéficiaire. — Les vestiges du monastère ont été détruits en 1464,
excepté une petite partie, rattachée à l'église. — Une
ferme et d'autres édifices ont été érigés sur la place du monastère, — où l'on
voit qu'il y avait un édifice considérable. (Collinson, II, 232.)

A une faible distance, une élégante maison (seul) avait été construite
par le feu Alderman Beckford, — et fut achevée ensuite. Elle était située
sur une hauteur d'où s'offrait une vue étendue et magnifique (sauf au
S.O.) la principale entrée était ornée de six colonnes semi-circulaires, de
chaque côté de la porte, six proportions fines et élégantes, qui portaient leurs
arches, chapiteaux presque jusqu'au sommet de l'édifice. Tout le bâtiment était
construit en pierres de Purbeck ou de Portland. Mais après la mort du fondateur,
arrivée en 1780, la maison a été négligée et a fini par tomber en
ruines.

A environ 1 mille de Salisbury, se
trouve l'église de l'ancien monastère. C'est une petite église consistant en
une abside — la voûte supportée par des arcs en pierre avec la concentration de
voûtes les singulière. — Dans le mur du Nord se trouve le passage par lequel

Les moines entrèrent à l'église. L'entrée se ferma par le dos d'un des
parois(?) lorsque on voulut le débayer, une très déaguable écurie se
répandit par le passage, occasionnée probablement par l'absence d'air
frais dans un local où nul peut-être n'avait pénétré depuis 1534. — Le
passage tourne en demi-cercle autour de l'extrémité est de l'église, où
elle rejoignait le cloître.

Sur 3 grandes pierres se lisent
les inscriptions suivantes : Ici repose le corps de Thomas Wyndham, Esq. qui
mourut le 16 Dec. 1684. — Ici repose le corps de Hopton Wyndham, Esq. qui
mourut le 15 Fev. 1697. — Ici repose le corps de Jeanne Cobington, femme de
John Cobington, Esq. de venue de Hopton Wyndham. — Le couvercle est : un
chevron entre trois têtes de lion crassés.

Dans cette église était une Chapelle, appelée Childen Chantry avec
une mesure de 10 mares par an. (Patent. 22 Henr. VI.)

Une autre Chapelle appartenait à la maison avec 140 acres de terres
arables, prairies, pâturés et bois à Witham et Wickham. (pat. 21 Rich. II.)

Une M^{re} Payne avait donné 10 shellings par an pour secourir les pau-
vres de la paroisse.

Charterhouse ou Mendips était une Cellule de ce prieuré. Elle
fut cédée — à part de autres possessions, — la 36^e année de Henri VIII,
à Robert May, Esq. — Sous Elizabeth, elle était la demeure (seul) de John
May, esq. Sheriff du comté. — au commencement de ce siècle présent, elle
appartenait à M^{re} Gore qui l'avait achetée de la famille May. — John Gore
le représentant actuel de la famille, la revendit à Wilbore Ellis, esq. qui
la possède présentement.

Hydon Grange, située au S. E. de Charterhouse, appartenait égale-
ment à Witham, et fut comprise dans le lot cédé à Robert May, sur son
ancien plan. Dans les vieux titres, elle est désignée sous le nom de Temple
Hydon ou Charterhouse Hydon. Dans le Compt. 31^e an de H. VIII, elle rapportait 40^l par

An. S. de Hydon se trouve Bellicosa, autre ancienne grange de
ce monastère, qui après la dissolution, fut occupée par Edouard, Duc de
Somerset. Dans le lot de ses possessions elle est évaluée à 14^l 12^s 8^d par
année. — La 21^e an. d'Elizabeth, la maison principale ou ferme de
Bellicosa, avec 200 acres de terres arables, et de prairies, 30 acres de pâturés,

100 acres de bois, et le curé de parochie de Bellerica, sur la paroisse de
Taary (comme on appelle souvent Witham) fut achetée à la couronne
par John H. Esq. — (Collison ?)

Dans le Compt. Ministre de l'Année VIII, il n'est
fait mention ni de Bellerica, ni de Mendips. — On y trouve, Witham (maison
seigneuriale) 93^l 4^s 2^d. — Aston, 8^l 0^s 6^d. — Warrington, 19^l 2^s 5^d.
— Ullatope, 0^l 13^s 8^d. — Wilsote, 6^l 15^s 5^d. — Iptesbury, 36^l 2^s 6^d.
Downton, 3^l. — ~~Monksbury~~ Monksbury, 4^l 13^s 4^d. — Merston, 4^l
2^s. — Feltbam, 2^l. — Mayden, 0^l 12^s. — Moreland, 2^l 11^s 4^d. — West
Cary, 2^l 12^s 16^d. — Woky, 1^l 15^s. — Yerdley, 0^l 8^s. — Chel-
teridge and Chilton Downes, 1^l 16^s 8^d. — Bristol: 44^l 10^s 13^d. —
Hydon, 40^l. — (Dugdale)

Revenu total, 227^l 1^s 8^d. — Charges: 11^l 6^s 8^d. — Revenu net, 215^l 15^s 7^d.

(Sources: — Gazetteer of England & Wales, Witham Entry. — Grose, Somers-
setshire, — Collison, Hist. of Somerset, II, 232. (1791) — Carlisle's Top. Dictiona-
ry of England, VII. — Dugdale, Monasticon, — II, — Broadshaw, p.
15. — W. Worcester, p. 285. — Barrer, Witham, — Journal of
the Archæol. Assoc. vol. 31, p. 130. — Miss. M. Thompson, The Parishes
of Somersetshire. — Miss. E. Thompson, A History of the Somerset Antiqui-
taries,

Henri II, roi d'Angleterre, 1^{er} de la dynastie anglo-normande ou de Plantagenets,
nâquit au Mans en 1133. — Par son père Geoffroy Plantagenet, il eut l'Ajaye,
le Bourgne de la Maine; par sa mère, Mathilde, fille de Henri I le Seul de
Normandie, — par sa femme, Eleonor d'Aquitaine, le Poitou, le Saintonge, le
Guyenne, le Périgord, l'Angoumois, le Limousin. Appelé au trône d'Angleterre
et marié son fils 3^e fils, croix-croisé, à l'héritière de Bretagne, et s'empara de
cette province, en 1158. Il eut en outre en 1174 une partie de l'Irlande et en
1176, une partie de l'Ecosse. Ce fut sous son règne que les plus puissants rois qui ont eus l'Angle-
terre. — Sa stature étoit médiocre, sa contenance majestueuse et son visage
sévère, mais toute sa personne étoit défigurée par la grosseur de ses oses
de son bas-ventre, qu'il tiroit de réduire par l'exercice et la sobriété. Peu
de personnes eut égale par la tempéance, aucune peut-être par l'activité.
Il étoit perpétuellement en mouvement, à pied ou à cheval. Sous les moments

3) qu'il pouvait s'élever aux affaires, il se consacrait à la chose. Dans le cours de son éducation à Gloucester, il avait acquis de connaissances en littérature, et il faisait ses sélections de la conversation de gens instruits. D'une réputation prodigieuse, il était éloquent, affable, facile, joignant à la dignité de prince tous les manières d'un gentilhomme; mais, avec ce dehors trompeur il cachait un cœur capable de descendre aux plus vils artifices. Nul ne pouvait croire à ses assertions ni se fier à ses promesses: il justifiait ses habitudes de duplicité par la maxime qu'il veut mieux se repentir de ses paroles, que de ses actions, se rendant coupable de fausseté que d'échouer dans ses entreprises. Bien qu'il ne fût pas sans ambitions, la sévérité de l'énergie lui manquait pour jouer le rôle d'un conquérant. Dans les états il voulait concéder tout le pouvoir en sa personne et se montrer jaloux de toute autorité qui ne venait pas de lui, et de tout ce qui n'obéissait pas à sa volonté. Son tempérament ne pouvait supporter la coutume traditionnelle. Quoique les états aient servi sa volonté ou hâter son dessein, était dès lors, marqué pour sa victime, et pour venir avec toute l'ardeur d'un vengeur implacable. Sa colère était la présence d'un démon, sa fureur, celle d'un bête féroce. Au milieu de ses accès de rage, ses yeux se remplissaient de sang, sa bouche vomissait des torrents d'injures, ses mains portaient sa vengeance sur tout ce qu'il pouvait atteindre. Dans une circonstance, irrité contre son ministre Savoy, il arracha son bonnet, s'attacha son épée, s'échira ses vêtements, enleva la couverture de soie de son lit, et se précipita dans les plumes de sa plume. Lorsqu'il s'assit par terre et se mit à ronger les matras de sa paille de sa plume. Lorsqu'il se levait, la pudeur et la duplicité, auxquels il faut joindre encore le nouveau monde, formaient les traits distinctifs de son caractère. (Veillard. II, 313 et seq.) — le commencement de son règne fut signalé par des réformes utiles. Il renversa le joug entièrement le pouvoir aristocratique de Carou, fit rassembler les chartes fortifiées qui servaient d'asile aux criminels, donna aux villes, ses chartes pour la possession des privilèges et la liberté des citoyens, et leur assura, relâché le pays dans le royaume et le prestige de la couronne. C'est de son règne que le peuple murmure à l'égard de son règne dans l'état. (LeBaronnet). — Mais son despotisme ne tarda pas à le contraindre plus loin. Pour fortifier l'autorité royale il jugea bon de restreindre celle des cours ecclésiastiques, qui leur portaient ombrage. De lui est, sans doute, celle des cours ecclésiastiques, qui en 16 articles constituèrent une usurpation plus grande de l'immunité ecclésiastique. — On voit la suite, la résistance de l'ar-

chevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, le fureur de roi, et la malheureuse
Deu-pilat. — Henri, jusque-la toujours leger, tomba sans conscience, son
conspira contre lui, sa femme, ses enfants, ses vassaux, le roi, ses voisins, ses
de ses fils, a l'instigation d'Elisabeth qui voulait se venger de l'infidelité de son
époux, cherchaient à le rendre indépendant sans leurs seigneurs : ils étaient
maintenus par le roi de France et d'Essex, et surtout par les barons qui ne pouvaient
rien faire sans le roi d'avoir mis une fin à leur licence. Il parvint à faire
faux à ses ennemis, mais le mariage qu'il épousa de la trahison de Jean, son fils
préféré, lui causa une fièvre violente, qui l'emporta à Chiron, sans la 61 année de
son âge.

Paris se fit réconcilier avec Dieu et
avec l'Église, après la mort de S. Thomas Becket, le roi avait été résolu
à certaines conditions : la révocation des Constitutions de Clarendon, qui avaient
été corrigées de la querelle, — puis l'engagement de prendre la croix pour 3 ans.
Il y mit comme toujours plus ou moins de sincérité : la Déclaration de North-
ampton ne révoqua pas entièrement celle de Clarendon — quant au second
point, il fut tenu en obligation de fonder 3 monastères, — et Henri s'en
tira en Mauvais. Le Chartreux de Liget (1178) fut fondé sur ce terrain
donné par la mère du roi par l'abbé de Villeneuve. En retour il est vrai le roi
lui donnait 100 livres de gratification. Les autres fondateurs furent plusieurs cis-
manniques, comme : Aux chartriers réguliers de Waltham il substitua des
chanoines réguliers, — aux moines de Witham, des Chartreux, « que in
re, dit Hoppofstet, necis an ille magis claris quam ex solvit votum
quo exprima de vi. hunc credis causa, triam cerebriorem certifiatio-
nem propulerat. » — Le domaine de Witham, situé dans le diocèse
de North, avait des dépenses assez étendues. Il fut octroyé aux Chartreux,
selon le choix qu'il en avait fait eux-mêmes, avec ses terres et ses forêts, ses
palais, et ses villages, ses possessions, et ses privilèges de toute espèce. (Vie
de S. Hugues, 94) — ce qui n'empêcha pas Knighton, (de Eventib. Angl. lib. 2)
De Sive : Donnem Cartusienis ad. apud Witham exi. l'iter instans avit. »
— « Rien en effet n'avait été préparé pour recevoir les Chartreux. ils eurent
mille privations inattendues qui aggravèrent considérablement les austerités
de leur règle. Le malheureux le accueillit. Remplacement même au lieu
de construire le monastère avec ses dépenses, étaient occupés par les moines
des serfs ou de serviteurs chargés d'exploiter le domaine royal. Aucune mesure

n'avait été faite pour le sud-ouest et le nord-est. Les solitaires, pour
avoir un peu de silence et de calme, se bâtirent dans la forêt de colons,
en bois qu'ils entourèrent d'une simple palissade de planches. Cette instal-
lation trop provisoire, dura long temps, sans qu'on pût songer à entreprendre
sérieusement les constructions nécessaires. — Le pieux, D. Norbert, accoutumé
au repos de la cellule, fut accablé par l'air et le bruit et d'ennuis. Il retourna
Brioude à la 9^e Chartreuse, d'où il ne revint pas. Un autre pieux vint
en Angleterre pour continuer son œuvre; mais il y eut les mêmes obstacles, et
au bout de peu de temps il fit une sainte mort qui mit ses travaux terminés
à ses travaux, mais qui laissa la Chartreuse de Witham toujours sans les
lauriers. — Le roi commençait à craindre d'être obligé d'abandonner
une œuvre que d'autres pieux avaient ses mains à bonne fin, — lorsqu'un
Cistercien suggéra l'idée de faire venir Hugues d'Avallon. ¹¹⁸¹ (Vie de S. Hugues, 95-97.)

Le service avait tout à continuer. Non seulement les travaux n'étaient
pas commencés, mais le plan même n'avait pas été fixé. Avant tout
il fallait s'arranger le terrain. On rassemble donc les tenants et on
leur soumit le choix entre deux conceptions: ou des possessions semblables
à d'autres domaines de la cour, ou l'approvisionnement de toute servitude et
la liberté de s'établir où ils voulaient. — On commença alors les construc-
tions; mais le roi, qui s'était résigné avec peine à l'indigence de la chartreuse,
donna un peu de chose. Bientôt il cessa de donner, et naturellement les
constructions s'arrêtèrent. Une première députation au roi revint avec
celles promesses, et ce fut tout. — on attendit encore; une seconde députation
fut envoyée, — et eut le sort de la première. Les ouvriers murmuraient; la
communauté parlait d'abandonner le pays et de retourner en France, — le
frère Gérard de Nevers ne parlait de rien moins que d'aller interpellé le roi,
pour lui reprocher son avarice et sa mauvaise foi, — ce qu'il fit, hélas! à la
grande confusion de S. Hugues. Heureusement le roi eut plus d'égard pour le
service; il consentit à s'éclaircir sa bourse, et l'on put enfin achever l'œuvre de
la fondation. (Le Gallus, II, 483-488. — Vie de S. Hugues, 104-115.)

Pendant les séances de la cour avec St. Thomas Becket, il fut mis en rapport
particulier avec l'Ordre de Chartreuse. Quatre ambassadeurs de cet Ordre lui
furent envoyés par le pape: S. Anthoine, évêque de Bellay, et Boniface, géné-
ral de l'Ordre, et Simon, prieur de Mont-Dieu, renommés pour sa sainteté et

son mérite, à Engelbold, prévôt du Val de Piome. Ces deux derniers au
moins obéirent le roi (Barthe lui avait écrit) et traitèrent la Silbente
question des Coiteunes de royaume. Le roi leur donna des lettres, écrivains,
à son ordinaire; mais ne s'offensa pas de leurs services, — et tint en haute
estime, l'ordre auquel ils appartenaient. (Le Gallier, II, 303-305, — Gille, la
Bartheuse du Nord-Dieu, p. 153. — Vie de S. Hugues, p. 89-92.)

11.
Witham. — Parmi les possessions de Witham est mentionnée une certaine Cellule à Mendip. = les Cellules, Cell, qu'on trouve souvent parmi les dépendances des monastères, étaient vraisemblablement des granges ou des maisons inférieures, dans le genre des Cellules à Valbonne, ou de Bichena à Briselti, — un groupe plus ou moins nombreux de pièces, sous la surveillance d'un procureur ou d'un sous-procureur. — La Cellule de Mendip a laissé son nom à la localité, Charterhouse - ou - Mendip. C'est une paroisse dans le Somerset Est, à 5^m N.E. d'Axbridge, 8^m S.O. de la gare de Yatton, 130^m à l'O. de Londres. — Superficie, 2610 acres; population, 73 ^{hab.}. Sol léger, recouvrant de la marne. Ce nom rappelle qu'il y avait dans ce lieu une cellule de Chartreux, dépendant du prieuré de Witham. (Cassell's Gazetteer of G. B., I, 476)

Dans la partie occidentale du Comté de Somerset se trouve une petite chaîne de collines, de 3 à 6^m de large (O à E) sur 20^m de long, (S.E. - N.O.), de la ville de Wells au Great Western Railway, vis à vis Weston Bay, sur le Canal de Bristol. — Le plus haut point, Black-Down, a 1100 pieds (anglais) et se trouve à 2^m 1/2 N.E. d'Axbridge. — La ligne des sommets, le plus souvent continue, est de temps en temps interrompue par des ravins abrupts, et les pentes uniformément escarpées, abondent en cavernes et en roches creusées. Dans qq. unes de ces cavernes, on a découvert des débris préhistoriques. Des mines de plomb et de calamine y étaient exploitées dès l'époque de Belges, et plusieurs ont continué à l'être jusqu'à nos jours. Les bruyères de Mendip étaient le terrain de chasse favori des rois Saxons et Normands. (Cassell's Gazetteer, IV, 344) — Mendip se trouve sur le versant septentrional, (N.E.) de la chaîne, au pied du Black Down, à l'opposé d'Axbridge, qui est sur le versant méridional (S.O.), au pied du Shiretobel Hill. — De là s'étend la plaine, au N. jusqu'au Canal de Bristol, — à l'E. jusqu'à Bristol et la vallée de l'Avon. — Une des caractéristiques du pays, est la multiplicité des routes; les Mendip Hills elles-mêmes sont sillonnées dans toute leur longueur par 2 ou 3 grandes routes. — Mendip, peu important de nos jours, et qui n'est probablement qu'une ferme de Witham,

se trouve à 10^m de la mer, ou Canal de Bristol, (Weston bay) vis à vis de
Diff, sur l'autre rive, — à 11^m O.S. de Bristol, 22^m O.N. de Witham
20^m O. de Hinton. Il n'a jamais formé une maison indépendante;
il semble même qu'il n'appartenait plus aux Chartreux, lors de la sup-
pression, car il n'est pas nommé dans la liste des propriétés de Witham.

— Sur la route de Weston-super-mare à Shepton-Mallet, — et de là
à Witham. — Cf. Carte de Cassell's Gazetteer, 177, 1.

Charterhouse-on-Mendips, a district, in the union of Axbridge,
and liberty of Wytham-Friary, bien que placé localement dans le canton de
Winterstoke, East division of Somerset. 5^m/₂ E.N.E. d'Axbridge, 99 hab.
C'était une cellule appartenant au prieuré de Witham, qui comme
partie des possessions de cet établissement, fut confisquée (granted away)
la 36^e année de Henri VIII. — Il y a une petite école seulement par la particu-
lier. — (Lewis, Topographical Dictionary. 1845.)

sh. 1341 Brit. Pet. d. S. de Witham.

Necrologium d^s de Witham
ex chartis cap^s gen^{is}.

- 1362 Obierunt Dⁿⁱ Guillelmus Prior de Witham in Anglia, D. Guillelmus ejusdem d^s qui habent tricennarium. (ob. D. Guillelmus Prior d^s Withamensis in Anglia, itz: nécrologe de Villeneuve et D. Joseph Capus).
- 1390 Obiit D. Thomas de Witham.
- 1393 " D. Joannes Gel monachus et sacerdos d^s in Witham, habens tricennarium.
- " " D. Wilhelmus Ratmonās monac. et sac. dictae d^s habens tricenn.
- 1397 " D. Thomas monac. et sac. d^s de Witham habet tricenn.
- 1405 " D. Joannes Winterfolt, monac. et sac. d^s de Witham, habens tricenn.
- " " D. Richardus monac. et sac. d^s de Witham habens tricenn.
- 1410 " Fr. Nicolaus de Witham habens tricenn.
- 1413 " D. Joannes de Langrisch (Langisch, carte de Pise; Laquisonch, J.C.) quondam Prior de Witham qui habet plenum cum psalteris monachatum cujus obitus dies videlicet 7^o idus Aprilis in calendariis Ordinis conscribatur.
- 1417 " D. Nicolaus Zyping sac. monac. d^s de Witham.
- " " D. Willermus Curry (Curry, J.C.) sac. monac. ejusdem d^s.
- 1419 " Fr. Rogelus conversus d^s de Witham.
- 1420 " D. Robertus Trethewy (Trethabij, J.C.) monac. et sac. d^s de Witham.
- 1421 " D. Robertus Trochewin monac. d^s de Witham hab^s anniv. perpet. ultimā Aprilis.
- 1422 " D. Guillelmus Prior eundem (quondam Prior, J.C.) d^s de Witham qui habet plen. cum psalteris monachatum cujus obitus dies scribatur in calendariis conventualibus sub pridie calendae Aprilis (31 martii).
- 1426 " D. Richardus Dytterim monac. d^s de Witham.
- 1431 " Fr. Joannes Horne (Homme, J.C.) clericus redditus d^s de Witham.
- 1432 " D. Thomas Selby (Solbij, J.C.) monac. sac. d^s de Wytham ad magnam instantiam venerabilium fratrum nostrorum Priorum did.

provinciæ Angliæ habet eum prædicto (monacho) tricen. per tot. ord.

- ch. 1433 Obiit Fr. Joannes Verdochorse clericus redditus d^s de Witham sacerdos.
- " 1434 " D. Guillelmus Houll alias Parys (Honbals parisi, J.C.) monac d^s de Wytham.
- " 1447 " D. Richardus Bothweith (Bthunayth, J.C.) mon prof^s de Witham, sac.
- " 1448 " Rev^{issimus} in X^{to} P. et D.D. (Henrici, chawet; Henricus, J.C.) miseratione divina tituli S^ti Eusebii presbyter cardinalis et episcopus Withamiensis in Angliæ qui brins vice dedit pinguem eleemosynam pro restauratione d^s certusie inferioris combustæ, pro quo fiat unum tricen. defunctorum per tot. ordinem.
- " 1451 " D. Henricus Van Ham (Banchari, J.C.) mon. prof^s d^s de Witham, sac.
- " 1460 " D. Johannes Cosham (Coshim n. vill. et J.C.) mon. prof^s d^s de Witham, sac.
- " 1463 " D. Thomas Exetre (Exete, n. vill.; J.C.) mon. et procurator d^s de Witham, sac.
- " 1468 " D. David Jong (Yong, J.C.)
" " D. Robertus Moyle } monachi prof^s d^s de Witham, sac.
- " 1474 " D. Hugo Boscawen (Bastamensis, c. de Luc.; Bostauben, J.C.), prof^s d^s de Witham, sac.
- " 1475 " D. Willelmus Browne Prior d^s Bellæ vallis, ultimo (prof^s ?) d^s de Witham.
- " 1481 " D. Thomas prof^s d^s de Witham.
- " 1486 " D. Johannes de Praeter (Praeter, J.C.) Prior d^s de Witham, qui alias fuit visitator prov^{nc} Angliæ, qui 20^a decembris, qui habet anniv. perpet. scribendum in Kalendar. convent. dd. ord^s sub die obitus ejus qui fuit in die S^ti. thome Apostoli.
- " " " D. Johannes Bonat (Bonar, J.C.) mon. d^s de Witham, sac. ?
- " 1489 " D. Verbermus Mestori (Guillelmus Merseu, J.C.) Prior d^s Viridary (de Witham), sac.
- " 1490 " D. Thomas Crosoi prof^s d^s de Witham, sac.
- " 1494 " D. Joannes Valme qui alias fuit Prior d^s Bellæ Vallis, prof^s 10^o d^s de Witham (J.C.)
- " 1496 " Honestus vir Willelmus Spilicet et Alixia uxor ejus magni bene-

factores d^s de Witham et Cartuise qui habent plen. monach. etc. cuius obitus fuit 20 oct. -

- eh. 1498 obit D. Thomas Gardiner, prof^s d^s de Witham (J. c.) -
- " 1499 " Honor^{lis} D. mag^s Joannes Gaithorpe decanus ecclesie Vell... sis, magnus benefactor d^s de Witham in Anglia, qui hab^t plen. monac. etc. 26 junii.
- " 1501 " D. Robertus Iltron (Chilton, m. v. et J. c.) mon. prof^s d^s de Witham, sec.
- " 1503 " D. Wilhelmus (Vellinus, J. c.) Mag^s mon. prof^s d^s de Witham, sec.
- " 1504 " D. Wilhelmus Drily prior d^s Witham (c. g.; D. Viberius Drubi Prior d^s de Witham, m. v. et J. c.).
- " 1506 " D. Wuilhelmus Alelton (Alerbon, m. v. et J. c. f.; Wilhelmus Alleriton, c. g.) mon. prof^s d^s de Witham, sec.
- " " " Honorabilis Stephanus Mamart de lectalicia ac Alicia (Mawzdele, Et Allicia ac Allicia, c. g.; Mawzdele J. c.; Sextus Mawzdele et Allicia, m. v.) benefactores d^s de Witham.
- " 1508 " D. Wilhelmus Burton mon. prof^s d^s de Witham, sec.
- " " " Honestus viz Wilhelmus Champerom (Champeon, c. g.; Champery, m. v.; Chanperii, J. c.) mercator, et Joanna uxor ejus magni benefactores dd. de Witham et de Henton, qui ambo habent unum solum ^{cum} psalt. monach. per tot. ord. quorum dies obitus scribatur in Kalend. conv. dd. ord^{is} sub 25^o januarii, oratio Inclina famulorum.
- " 1509 " Ven^{lis} Ricardus Madelen (Maudeley, c. g.; Melledely factor cartuise, J. c.) fundator d^s quercie (sic) et diversarum dd. in provincia Anglie, habens per tot. ord. plen. cum psalt. monach. cuius obitus fuit 10 februarii scribatur in Kal. conv. dd. ord^{is}.
- " 1511 " D. Henricus Masty (Mason, c. g.; Manson, m. v. et J. c.) mon. prof^s d^s de Witham, sec.
- " 1513 " D. Joannes Dey (m. v.; J. c.; Dei, c. u.) mon. prof^s et procur^{or} d^s de Witham, sec.
- " 1524 " D. Henricus Corflen (Corlen, J. c.; Corelen, c. u. s.) Prior d^s Locis Dei de Henton, prof^s d^s de Witham, sec.

- ch. 1524 obiit D. Robertus Winter (Vintero, s.c.; Vincter, c.m.) mon. prof^s d^s de Witham, sac.
- " 1526 " D. Richardus Bocher (Bot. c.g.s.) mon. prof^s d^s de Witham, sac.
- " 1528 " D. Thomas Stimppe (Stympe, c.f.) mon. prof^s d^s de Witham, sac.
- " 1529 " D. Matthias Dogrod (c.f.; c.m.; Dogod, c.g.; Chauvet; Dogood, m.v.; D'ogoot, s.c.) mon. prof^s d^s de Witham qui 70 annis laudabiliter vixit in ordine.
- " " " D. Joannes Leluyx (de Luyes, c.g.s.) mon. prof^s d^s de Witham, sac.
- " 1530 " D. Thomas Cholchester (c.m.; c.g.; Chocastel, c.g.; Calcheter, c.f.) mon. prof^s d^s de Witham, sac.
- " " " D. Gregorius Jaxson (Jacson, c.g.s.) monitus sacerdos ejusdem d^s.
- " 1531 " D. Wilhelmus Morris (Moris, c.f.; m.v.; s.c.) mon. prof^s et proc^r d^s de Witham, sac.
- " 1533 " D. Robertus Balze (Baizlie, c.m.; Hoaylie, c.f.; Loaylie, m.v.; s.c.) mon. prof^s d^s de Witham, qui alias fuit Prior d^s de Henton et obiit 18 febr. (c.f.; c.m.; 28, c.g.; 15, m.v.), sac.
- " 1571 " D. Joannes Micheli (ita et Chauvet; Ch. Tris.; Michaeli, m.v.; s.c.) mon. prof^s d^s Shene in Anglia olim Prior d^s de Witham et Convent^r proae Angliae, qui 67 annis laudabiliter in ord. vixit et obiit 15^o octobris (et Ch. Tris.; 25^o oct. s.c.), sac.